

NOUVELLE COLLECTION HISTORIQUE
Enigmes et Drames judiciaires
d'autrefois

— DEUXIÈME SÉRIE —

L'ÉPHÉMÈRE
SEIGNEUR DE CAILLE

PAR

BERNARD BARBERY

LIBRAIRIE ACADEMIQUE FERRIN

DE LA SOCIÉTÉ DE LA SEIGNEURIE

L'ÉPHÉMÈRE

SEIGNEUR DE CAILLE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Les Résignées, roman.

Le Fils unique, roman.

EN PRÉPARATION :

Un Jacobin cruel et tendre, Sergent Marceau, peintre et graveur, septembriseur, régicide, amant lyrique.

DRAMES JUDICIAIRES D'AUTREFOIS

BERNARD BARBERY

T 12 C 1



L'ÉPHÉMÈRE

SEIGNEUR DE CAILLE



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1932

LE MUSEE
NATIONAL
D'ART ET D'HISTOIRE
NATURELLE
DE FRANCE
PARIS

Il a été tiré de cet ouvrage :
six exemplaires sur papier de Hollande Van Gelder
et
trente exemplaires sur papier vélin d'Arches.

Copyright by PERRIN et C^o, 1931.

AVANT-PROPOS

Dans le carton de la Galerie des Estampes où on a réuni l'œuvre de Trouvain, on remarque, parmi nombre de personnages illustres, le portrait d'un seigneur dont le nom est parfaitement inconnu des historiens. C'est celui d'Isaac de Brun de Castellane, Seigneur de Rougon et de Caille, en 1710, à l'âge de trente-trois ans. Ce jeune guerrier, portant cuirasse et perruque à canons, montre un de ces visages troublants qui s'imposent au souvenir comme des airs dont on garde longtemps l'obsession. Un visage déconcertant plutôt que sympathique, empreint d'inquiétude et d'audace ; des traits heurtés, irréguliers comme en désordre ; un front lourd et massif et cependant étroit ; des pommettes saillantes ; des cils brûlés, une expression à la fois insolente et fuyante dont on ne saurait dire si elle est faite d'indignation ou de révolte : tout dans ce portrait trahit un long drame. La légende rimée qui selon l'usage du temps accompagne l'image n'est pas faite pour démentir cette impression :

Depuis mes jeunes ans j'éprouve avec constance
 Les divers caprices du sort.
 On voulait me ravir l'honneur de ma naissance
 Et me prouver que j'étais mort.
 Mais le ciel protecteur de la faible innocence,
 Par la tempeste mesme enfin m'a mis au port.

L'histoire est comme le sable d'Égypte, plus riche de ce qu'elle ensevelit que de ce qu'elle montre aux regards. Parfois une heureuse rencontre permet au chercheur curieux du passé de faire surgir de la poussière des documents une grande cause oubliée, où sommeille l'esprit d'une époque mêlé à ce qu'il y a d'éternel dans la lutte des passions humaines. Le département des imprimés n'est pas loin de la Galerie des Estampes et du Dépôt des Manuscrits. Dans ces riches collections de factums et de documents judiciaires, il m'a été possible de reconstituer la singulière aventure de celui qui se faisait appeler le Seigneur de Caille.

On verra par la suite de ce récit que le malheureux, qui croyait avoir touché enfin au rivage heureux du repos, n'y fit qu'une très brève escale et que la destinée lui ménageait encore bien des surprises.

La justice des hommes dans cette affaire s'est prononcée deux fois par deux jugements que le jargon juridique qualifie de Définitifs et qui sont strictement inconciliables, tant il est vrai que sous les régimes absolus comme sous le règne de la Démocratie, la mission la plus redoutable qui puisse être confiée à un homme est celle de juger ses semblables.

PREMIÈRE PARTIE

LE ROMAN DU PARLEMENT D'AIX

PREMIÈRE PARTIE

LE ROMAN DU PARLEMENT PAIX

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Scipion de Brun de Castellane et sa femme Judith Le Gouche de Saint-Étienne appartenaient, comme leurs prénoms l'indiquent, à la religion qui a banni les Saints du calendrier sinon du Paradis. Foucou Brun avait épousé en 1594 noble dame Palier, fille de Gasparde de Castellane. Par testament la dame Palier institua son fils Balthazar légataire universel à la condition que lui et ses descendants porteraient le nom et les armes des Castellane à peine de révocation de l'entière libéralité.

C'est ainsi que les Brun avaient auréolé leurs origines assez modestes en se parant d'un nom illustre entre tous en Provence. Nés dans la haute vallée du Verdon, au sein d'une nature sévère et majestueuse, sous un ciel glacé en hiver et brûlant en été, ces hommes réfléchis et taciturnes adoptèrent avec enthousiasme les doc-

trines de la Réforme à la différence des populations de la plaine et du rivage qui continuaient à voir dans la célébration du Culte l'occasion de pompeuses cérémonies encore toutes resplendissantes des souvenirs païens.

Il s'en fallait de beaucoup que la religion nouvelle eût conquis tous les esprits à Castellane. La maison qu'habitaient les Brun dans la rue de Saunerie devint le quartier général, la forteresse et le Temple des hérétiques. Des combats acharnés s'y livrèrent ; des sièges y furent soutenus et des assauts donnés. A la suite d'une attaque où les huguenots n'avaient pas eu le dessus, Scipion dut abandonner la place avec quelques fidèles aux cris demeurés sans écho de Vengeance ! Il vint se réfugier dans son château de Rougon, burg solitaire, posé au seuil même de ces dramatiques gorges du Verdon que les géographes ne devaient découvrir qu'à la fin du XIX^e siècle ; ce site grandiose, campé en pleine solitude ; cette rivière aux eaux toujours grondantes, qui se perd dans un gouffre inaccessible et dont le murmure semble jaillir des profondeurs du sol et porter la plainte des damnés comme ce fleuve aux rives duquel l'Alighieri avait osé aborder ; la grande voix des aigles qui passent très haut avec les nuages et dont le cri ressemble à l'aboïement d'un chien céleste ; cette population montagnarde, simple de cœur et de mœurs, fidèle à qui sait la comprendre ; ce décor austère et sauvage alors ignoré ou dédaigné

des hommes et comme placé en dehors du royaume et de sa servitude : tout dans ce séjour enchantait le jeune huguenot, qui respirait à pleins poumons l'air de l'altitude et de la liberté. Il n'en fut pas de même pour sa jeune femme à qui cette tumultueuse et angoissante nature parut manquer d'ordre et de mesure ; aussi accepta-t-elle de bon cœur l'offre du sieur Bourdin, à la fois son aïeul maternel et l'oncle de Scipion, qui proposa au jeune ménage de le loger dans une belle maison qu'il avait à Manosque et qu'on appelait le Château.

Manosque est une des plus pittoresques cités de la Haute-Provence. Adossée aux pentes méridionales du Luberon, elle voit se dérouler infinie dans sa largeur, infinie dans sa profondeur l'héroïque vallée de la Durance qui servit de route aux armées d'Annibal et que maintenant encore parcourent les lents troupeaux, au printemps quand ils montent vers les pacages alpestres, en automne quand ils regagnent les bas pâturages. Cette nature aux aspects virgiliens, ces collines plantées d'oliviers au feuillage argenté avaient été le théâtre de drames sanglants pendant la Ligue et les Guerres de Religions. La vieille tour du Mont-d'Or perchée sur le haut mamelon qui domine la ville rappelait les temps encore récents où le guetteur signalait à grands battements de cloche aux paysans essaimés dans la vallée l'arrivée de l'ennemi ; et les chroniqueurs ajoutent que les troupeaux et les chiens à ce signal

rentraient d'eux-mêmes à l'étable. Puis la paix faite, catholiques et protestants s'étaient réconciliés mais les édifices du Culte ne voisinaient pas ; afin d'éviter le retour des attaques forcenées dont les églises et les temples avaient été le théâtre, l'autorité royale avait défendu aux protestants de se réunir dans l'enceinte de la ville. Leur temple se trouvait hors les murs dans les bâtiments d'une grande propriété située sur les rives de la Durance. Au siècle dernier on appelait encore ce domaine la Terre des Bernard ou la Bastide du Ministre.

Scipion vint donc après son mariage se fixer à Manosque avec sa jeune femme. Elle le laissa veuf après lui avoir donné deux filles, Margoton et Suzette, et trois fils dont seul l'aîné survécut. Il s'appelait Isaac : la date de sa naissance n'a jamais pu être établie d'une manière certaine, les registres du presbytère ayant disparu après la révocation de l'Édit de Nantes.

Scipion possédait deux terres nobles : les seigneuries de Rougon et de Caille et des biens considérables. C'était un gentilhomme charitable et bon, assez renfermé, fréquentant peu les hobereaux du voisinage, n'allant pas à la chasse, ne témoignant d'affection qu'à ses filles et de goût que pour ses chevaux de selle qui étaient très beaux et dont il tirait une certaine vanité.

Scipion n'attendit pas pour prendre le chemin de l'exil que fût signé l'Édit de Révocation. A la fin de 1684, les émigrations étaient déjà com-

mencées et le roi avait fait garder les frontières. Scipion pour masquer sa fuite annonça qu'il se proposait de faire un assez long séjour dans son château de Caille. Un matin d'octobre une longue théorie de mulets chargés d'un important bagage sortit par la porte Soubeirane. On emportait le linge, l'argenterie, la vaisselle et même les meubles, du moins les plus précieux. La caravane passa la Durance, traversa Riez, la vieille cité gallo-romaine qui dresse comme sur un blason quatre colonnes corinthiennes dans le ciel bleu. Scipion chevauchait en tête ; les bagages suivaient ; enfin, fermant le cortège les litières portaient madame de Caille, la mère, madame de Lignon, sœur de Scipion et son fils, mademoiselle de Saint-Étienne, sa belle-sœur et Isaac qu'accompagnait le sieur Galle, son précepteur.

On fit halte à Moustiers-Sainte-Marie, la cité inoubliable posée comme une Annonciation dans un décor mystique. Entre deux montagnes semblables aux tours d'une cathédrale, s'ouvre une vallée étroite et profonde pareille à une nef que le soleil levant auréole au matin d'une lumière divine tandis que le murmure des eaux l'emplit d'un chuchotement, de prières. Une chaîne énigmatique à laquelle se balance une étoile unit les deux sommets et mêle au ciel bleu son reflet argenté.

Scipion et sa famille couchèrent à l'auberge du Chapeau-Rouge et le lendemain ils reprirent

le chemin qui à travers monts et vallées rejoint Castellane. A Rougon où l'on arriva dans la soirée, on séjourna assez longtemps pour que la communauté eût le temps de voter un don à Isaac et d'organiser afin de le distraire une partie de chasse. De Rougon on gagna Caille, qui n'en est éloignée que de huit lieues. Caille était la dernière étape avant l'exil ; la famille y fit une assez longue halte.

Scipion avant de quitter le royaume tenait à traiter plusieurs affaires importantes avec son notaire Hileon Funel. Il s'agissait probablement de réunir le plus de fonds possible ; et de régler l'envoi de subsides futurs. Bien que l'Édit ne fût pas encore signé et qu'il n'eût été encore rien prévu sur l'attribution des biens des émigrés, Scipion ne se faisait aucune illusion sur les intentions du roi à l'égard des rebelles.

De Caille pour se rendre en Savoie il suffisait de descendre à Grasse et de gagner Nice. C'était l'affaire d'une journée mais Scipion n'était pas très rassuré. Il craignait de trouver les dragons postés à Saint-Laurent-du-Var. Il décida donc de choisir pour lui, son fils, et les trésors qu'il emportait un autre itinéraire. La caravane se divisa en deux groupes. Les femmes descendirent à Grasse. Le passage du Var était moins dangereux pour elles. D'abord elle n'emportaient point de valeurs ni d'objets précieux capables de tenter la cupidité de la soldatesque, puis les dames de Grasse se rendaient en cette saison à

un pèlerinage célèbre dans toute la Provence, celui de Notre-Dame de Laghet. Les fugitives pouvaient donc se mêler sans éveiller de soupçon aux nombreux pèlerins des deux sexes qui par ce mois d'octobre traversaient le Var afin de se rendre dans le Comté de Nice. Il ne semble pas qu'elles aient éprouvé de difficulté.

Scipion accompagné d'Isaac adopta un autre itinéraire. Il prit vers le nord, gagna les pentes ravinées du Cheyron et suivit un chemin qui tantôt longe les bords de l'Esteron et tantôt s'enfonce dans les bois. C'était à proprement parler une piste plutôt qu'une route. Par le Mas et Aiglun qui appartenait alors au Duc de Savoie on atteignit Sigale où les voyageurs rencontrèrent le docteur Bertrand, médecin d'Entrevaux, en tournée de visite ; de là on descendit sur Roquesteron et le soir même on était à Nice¹.

Nice ne devait être prise par Catinat que plus tard. C'était alors une très modeste ville groupée sous les pentes de ce monticule escarpé qu'aujourd'hui encore on appelle le Château, bien qu'il ne reste plus rien de l'ancienne citadelle. Elle avait avec ses rues étroites et montantes que jamais n'éclaire un rayon de soleil, ses palais enchâssés dans des demeures sordides ; son ghetto, son beffroi, ses nombreux campaniles

1. La frontière qui mordait fortement sur la rive droite de l'Esteron formait une séparation trop artificielle pour correspondre au groupement naturel des villages ; c'est ce qui explique que le médecin d'Entrevaux soignait à la fois les sujets du Roi de France et ceux du Duc de Savoie.

pointant dans le ciel bleu, une physionomie à la fois moyen âge et italienne. Elle avait un Sénat qui n'était qu'un Parlement d'un modèle étriqué. Sa population, en y comprenant celle de la bourgade ou banlieue, ne dépassait pas 25.000 âmes. Les Niçois étaient intelligents, industriels, indépendants, très jaloux de leurs libertés municipales ; mais ils professaient un mépris tout oriental pour le travail. A la richesse, ils préféraient les longues flâneries au soleil, les divertissements, les jeux et les mascarades. Au surplus fort sobres : les produits de leur sol suffisaient à les nourrir.

Il est possible que la ville ne fut pas pourvue d'hôtellerie assez engageante pour retenir un gentilhomme aussi raffiné que Scipion de Caille. Les voyageurs de marque étaient rares et ceux qui s'embarquaient sur la Galère qui devait les conduire aux rivages latins comme Pétrarque et plus tard Michel de l'Hôpital ne se souciaient pas de s'attarder dans cette ville, que rien ne signalait à leur admiration. Scipion fit comme eux, il continua sa route et le soir il arrivait au village de l'Escarène situé à quelques lieues dans la montagne, sur le chemin du Piémont.

C'est là que les deux groupes se rejoignirent. La chance voulut qu'on y rencontrât un religieux de Marseille que Scipion connaissait bien, un nommé Pillet qui, pour n'être pas obligé de se convertir, s'était fait naturaliser Suisse, ce qui ne l'empêchait pas d'ailleurs de

continuer à exercer son négoce dans toute la Provence. Scipion lui laissa son argenterie avec mission de la vendre. Les muletiers de l'escorte firent leurs adieux à leurs anciens maîtres, et ils descendirent vers les rives du Var pour regagner celles de la Durance. Les fugitifs s'enfoncèrent dans le massif que franchit le col de Tende. Trois jours plus tard ils étaient à Turin¹. De Turin ils gagnèrent Berne à petites journées mais ne s'y fixèrent pas. Scipion préféra le séjour de Lausanne. De nombreux coreligionnaires venus des Cévennes ou du Vivarais l'y avaient déjà précédé, ou devaient bientôt l'y rejoindre. Sa sœur, madame du Lignon, s'installa avec son fils à Morgues et les deux ménages, grâce aux disposi-

1. Nous trouvons dans un feuillet publié par M. le Commandant Vivielle sur cette affaire, dans le *Temps* du mois d'octobre 1930, un curieux document ; c'est une lettre du marquis de Seignelay au comte de Grignan.

« Le roi m'ordonne de vous écrire en secret que le sieur du Lignon qui s'est converti a représenté à Sa Majesté qu'il y avait lieu de craindre que sa femme et sa belle-mère ne sortissent du royaume. Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que vous envoyiez avec les précautions que vous jugerez nécessaires au dit lieu de Caille, qui est dans les montagnes de Provence, pour obliger ces femmes à venir à Aix avec les enfants dudit Lignon et, en cas qu'elles fussent sorties du royaume, Sa Majesté veut que vous fassiez arrêter le sieur de Caille beau-frère dudit Lignon en vertu de l'ordre ci-joint. »

A quel mobile le sieur du Lignon obéissait-il en dénonçant son beau-frère ? Voulait-il sincèrement garder sa femme ? Dans ce cas, son intervention était bien tardive, car lorsque se produisit, Scipion, qui s'était arrêté trois semaines à Caille, avait déjà dépassé Turin.

Il est plus probable que le sieur du Lignon cherchait tout simplement à se prémunir contre le soupçon d'avoir facilité la fuite de Scipion.

tions prises avant le départ, purent éviter que la gêne vînt s'ajouter aux regrets de l'exil.

En 1693 mourut Suzette, l'une des deux filles de Scipion ; en 1696 le vieux gentilhomme fit part à ses amis et à ses proches demeurés au Royaume du décès de son fils Isaac. Cette nouvelle ne surprit pas les familiers de Scipion ; depuis plusieurs années on leur annonçait que le malheureux jeune homme était mourant. « Il s'en allait de dessèchement ; il avait eu la fièvre quarte et la continue ; les médecins appelaient ce mal la tysie mais les parents l'attribuaient à un excès de travail provoqué par un amour trop vif des mathématiques ». A Manosque bien des gens qui n'étaient très versés ni dans les sciences ni dans la médecine, trouvèrent l'explication singulière. On savait que le jeune Isaac avait toujours manifesté fort peu de goût pour l'étude et qu'il avait lassé trois précepteurs. On disait aussi qu'il ne cachait pas son aversion pour la religion prétendue réformée et qu'il entendait tôt ou tard se convertir à la religion romaine, ce qui mettait son père et sa grand'mère dans de véritables accès de fureur. Des pourvoyeurs de nouvelles comme il s'en trouve dans toutes les villes affirmaient qu'il y avait du mystère dans ce trépas. C'étaient des bruits vagues et inconsistants colportés par des rouliers et des trafiquants, compagnie assez peu recommandable et dont l'opinion ne mérite pas l'attention des honnêtes gens. Aussi bien le bruit courut-il que

Isaac n'était point mort et qu'il s'était sauvé ; ce ne fut qu'un propos sans conséquence qui ne dépassa point alors les cabarets et les auberges.

Trois ans plus tard à Toulon, au mois de mars 1699, un soldat de marine de la compagnie de M. de Ligondès, enrôlé sous le nom de Pierre Mège, dit Sans-Regret, déclara qu'il était en réalité Isaac de Caille ; que son père sachant son inclination pour le culte romain avait décidé de le faire mourir mais n'avait pu l'empêcher de s'évader, que le vieux gentilhomme avait tenu secrète cette évasion et, pour la mieux céler, avait répandu la nouvelle que son fils était mort ; « mais l'annonce de la maladie et du trépas de ce dit fils n'était que l'effet d'une violente colère et répondait au dessein de priver le fugitif du nom et des biens qui lui appartenaient par droit de naissance ». Il ajoutait qu'il s'était fait reconnaître à Nice par M. le chevalier de la Fare et que, si depuis il s'était obstinément appliqué à dissimuler son origine et son nom, c'était l'effet de la crainte que lui avait inspirée la vue des châtimens corporels qu'on infligeait aux huguenots demeurés ou retournés au royaume.

On devine l'émotion que souleva dans la ville cette révélation inattendue. Dans une semblable occurrence, il est rare que le populaire attende d'être renseignée pour se prononcer. A Manosque, à Marseille, à Aix, à Toulon il y eut aussitôt deux partis qui discutèrent passionnément de l'affaire. Car ce fut une affaire : toute remplie de

surprenantes alternatives que la Provence d'abord et le royaume ensuite suivirent avec une attention passionnée.

Les intérêts de famille et de caste ; les passions religieuses et les préjugés mondains ont si bien embrouillé les faits de la cause que les magistrats ont dû chercher leur voie dans un dédale de dépositions contradictoires et la sérénité de leurs délibérations, comme il arrive chaque fois que le débat déborde du prétoire pour gagner la place publique, a été souvent troublée par les cris venus du dehors.

Ce curieux procès dura plus de douze ans. La justice des hommes eut l'occasion de se prononcer par deux arrêts contradictoires. Peut-être, si le triste héros de cette aventure n'était pas mort à la Conciergerie dans des circonstances demeurées mystérieuses, une nouvelle sentence eût-elle apporté une troisième explication à cette énigme judiciaire ?

On voyait autrefois se balancer au mât d'artimon des voiliers qui revenaient d'un voyage autour du monde une pieuse image. A première vue c'était la Vierge Marie, mais, si l'on s'écartait un peu sur la droite ou sur la gauche, la figure de la Vierge faisait place à celle de Jésus ou à celle de saint Joseph, et cependant il n'y avait qu'un seul tableau. Ainsi l'histoire que nous allons raconter montre, selon qu'on la considère à la lumière des débats d'Aix ou de Paris, le même personnage sous des aspects nettement

opposés. Aux magistrats d'Aix il est apparu comme une déplorable victime et à ceux de Paris comme un habile aigrefin. Et que dire de la foule de ses partisans ou de ses adversaires sinon qu'elle a la même ambiguïté de visages. C'est dans le même décor au cours d'une action commune une intrigue toute différente qui se joue sur la même scène. On pourrait appeler le premier de ces mélodrames *l'Enfant Maudit* et l'autre *l'Imposteur confondu*, et, si ces titres jurent avec la notion austère, que même après certains débats de cours d'assise nous conservons de la justice, il ne faut s'en prendre qu'à la Vie qui dans son éternel besoin de renouvellement découvre des combinaisons devant lesquelles les fictions des plus hardis dramaturges paraissent aussi timides que la plus haute des pyramides si on voyait derrière elle se dessiner le profil neigeux des Alpes.

CHAPITRE II

LE PLAT D'ARGENT

Tout le monde savait à Manosque quel médiocre attachement Scipion témoignait à son fils. Il est vrai que celui-ci le lui rendait bien. C'était un garçon sournois, querelleur, aux goûts canailles, ne se plaisant que dans la pire des sociétés, rebelle à toute discipline, incapable de travail ou même d'attention soutenue. Il découragea trois précepteurs. Chétif, mal venu, il faisait si peu d'honneur à sa famille que son père lui donnait l'ordre de disparaître quand on recevait une visite à la maison. On disait même que Scipion ne reconnaissait pas son sang dans ce fils si peu digne du nom qu'il portait, et on l'avait entendu maintes fois dans ses instants de colère prononcer ces mots chargés de haine : « Sors d'ici, bâtard de capucin ! »

Il y avait entre ce fils et ce père une autre cause de dissentiment grave : la plupart des gamins dont Isaac faisait des compagnons

étaient catholiques ; il les suivait à la messe. La pompe du culte l'émut. En comparaison des cérémonies austères du prêche la messe, avec ses chants qu'accompagne la grande voix des orgues dans le scintillement des cierges, parmi l'éclat des ostensoirs et dans la vapeur odorante de l'encens, avait quelque chose de grandiose et dramatique qui l'attirait invinciblement. Il ne cacha point à ses parents sa volonté de se convertir au catholicisme. Scipion était, comme on dit, tout d'une pièce ; il mettait ses convictions religieuses au-dessus de ses intérêts et de ses affections même : il le montra bien. Il voyait ce fils allant à la messe, et ce cauchemar le hantait. Il éloigna l'enfant afin de le soustraire à des influences qu'il jugeait pernicieuses et l'expédia à Genève. Isaac tomba gravement malade ; Scipion l'aurait laissé mourir, mais la dame de Caille, sa grand'mère, intercéda et obtint son rappel. L'exil on le devine n'était point fait pour adoucir l'humeur farouche de Scipion ; il ne devait pas davantage modifier les goûts et les inclinations d'Isaac. Au contraire les accentua-t-il. Quand on est séparé de ce que l'on aime on déteste ce que l'on a. Entre le père et le fils le conflit allait s'aggravant. La pensée que ce fils qui n'était peut-être pas de lui rentrerait au royaume, qu'il y porterait son nom, se ferait attribuer ses biens et se convertirait à la foi catholique le plongeait dans un sombre désespoir. Or l'idée de rentrer en France et de s'y con-

vertir s'enracinait plus profondément de jour en jour dans cette âme rebelle. Isaac pensa que les circonstances allaient lui permettre de réaliser enfin ce rêve depuis si longtemps poursuivi, quand sa tante, la dame Roland, écrivit à son père qu'elle et son mari avaient décidé de se charger de son établissement. La dame Roland était la demi-sœur de la mère d'Isaac. Son père, le sieur Le Gouche, s'était remarié avec une demoiselle Bourdin ; elle-même avait épousé Roland qui était avocat au Parlement du Dauphiné. Les époux Roland appartenaient également, cela va sans dire, à la religion réformée ; mais Roland cachait sous des dehors modestes et austères une âme profondément ambitieuse. Avocat médiocre, plus retors qu'éloquent, plus réfléchi que brillant, il plaidait depuis vingt ans devant le Parlement de Grenoble et n'avait acquis ni la gloire ni la notoriété qu'il croyait dues à son talent ; mais il était de ces ambitieux qui savent attendre leur heure et font bon marché de leurs convictions, quand la fortune leur offre l'occasion d'une revanche. Il comprit à la Révocation de l'Édit de Nantes tout le parti qu'il pourrait tirer d'une apostasie opportune.

Les hommes à qui profitent les persécutions sont naturellement ceux qui les exercent et quelquefois ceux contre qui elles sont exercées. Roland avait lié sa fortune à celle du cardinal Le Camus, ce prélat lettré et diplomate, dont madame de Sévigné écrivait à son cousin Bussy

« qu'il était l'homme du monde dont elle avait la plus haute idée », et pour lequel La Fontaine ne témoignait pas une moindre admiration. On devine ce qu'un petit robin de province, à l'esprit attentif et à l'ambition démesurée pouvait devenir sous la direction d'un pareil éducateur. Le cardinal n'était pas seulement un orateur merveilleux, c'était aussi un entraîneur d'hommes et un politique avisé. Il aurait évité, si on l'avait écouté, une faute qui pesa lourdement sur les destinées de la monarchie. Partisan avec Pélisson de la manière douce, il s'efforçait de convertir les hérétiques par la persuasion, les faveurs et même les dons en argent ; nous dirions aujourd'hui la corruption. Le cardinal avait réussi à ramener à l'Église quelques hérétiques notoires et entre autres l'avocat Roland et la dame Le Gouche son épouse. A la vérité cette conversion avait coûté au prélat une grande dépense d'éloquence et d'arguments, car les époux Roland, la femme surtout, étaient d'acharnés dialecticiens, et ils ne s'avouèrent complètement vaincus qu'au mois d'octobre 1685, à la veille de l'Édit.

La victoire fut aussi complète qu'elle avait été pénible, et, à partir de ce moment, la dame Roland se fit remarquer par son zèle et ce prosélytisme souvent exagéré des néophytes. Elle racheta par son ardeur agissante sa lenteur et ses hésitations. Elle avait étudié avec un soin particulier les questions de la Grâce ; elle en disser-

tait avec l'adresse d'un théologien et l'éloquence d'un prédicateur ; ce qui permettait de dire que, si elle avait attendu longtemps pour se déterminer, c'était afin de chasser le dernier doute de son esprit. Sa conversion paraissait d'autant plus exemplaire, qu'elle avait été plus longuement méditée. Elle donnait l'exemple d'une conscience qu'influençait seul le souci de la vérité et par la même occasion, mais sans avoir l'air d'y songer, elle préparait l'établissement de son mari dans l'une des plus hautes charges du royaume.

Affiliée à toutes les œuvres pieuses et charitables du Dauphiné, Dame de l'hôpital de la Providence; fondatrice de l'œuvre de la Propagation de la Foi qui avait précisément pour objet de ramener à la vérité les hérétiques et les indifférents et d'encourager les hésitants ; elle s'était proposé comme une tâche d'un mérite exceptionnel la conversion de ses parents de Lausanne. A cet effet elle avait composé à leur intention une lettre qui était, disait-on, une merveille de pensées et de style. M. de la Closure, résident pour le roi à Berne, qui avait été chargé de la faire parvenir à destination, comme s'il se fût agi d'une dépêche diplomatique, l'avait trouvée si belle et par le fond et par la forme, qu'il en avait retenu une copie.

Un zèle si pieux ne pouvait manquer d'avoir sa récompense sur la terre : on le vit bientôt. Une charge d'Avocat Général fut créée en 1692 au Parlement du Dauphiné et Roland fut pré-

féré aux autres candidats. Il y a plus de faveurs pour un nouveau converti que pour tous ceux qui sont demeurés fermes dans le domaine de l'orthodoxie.

La dame Roland ne se faisait pas beaucoup d'illusions sur la possibilité de convertir Scipion. Le vieux gentilhomme avait donné trop de témoignages de sa fermeté huguenote, pour qu'on pût espérer qu'il faiblirait en vieillissant ; mais elle avait quelque espoir de ramener Isaac et toute son habile manœuvre ne consistait qu'à s'attacher ce jeune homme dont la conversion mettrait le comble à sa renommée de prosélytisme. Elle savait assez quelles étaient les occasions de disputes dans la famille entre Isaac d'une part et son père et sa grand-mère d'autre part. Elle songeait que cette conversion lui coûterait peu d'effort et lui rapporterait dans le Dauphiné une gloire inégalable. Elle écrivit donc à Scipion que son mari et elle n'ayant pas eu le bonheur de voir le ciel bénir leur union seraient heureux d'accueillir Isaac à leur foyer comme leur propre fils, qu'ils l'établiraient à Grenoble et lui laisseraient leur bien. Elle pria qu'on le leur envoyât, et elle eut même la précaution de joindre quelque argent à son message afin de pourvoir aux frais du voyage.

Isaac sauta de joie à la lecture de cette lettre et supplia son père de le laisser partir incontinent. Scipion répondit qu'une affaire aussi importante ne se traitait pas en quelques minutes

et qu'on en reparlerait. La dame de Caille, sa grand'mère, eut un sourire rempli de mystères et elle ajouta que les Roland avaient du bien et que leur proposition était fort honorable mais qu'il y avait du pour et du contre et qu'il convenait d'y réfléchir avant de donner une réponse.

Or les fêtes de Pâques étaient proches. Scipion décida qu'il irait célébrer la sainte Cène à Genève et qu'il emmènerait son fils avec lui. Quand ils furent arrivés au grand Temple, Isaac remarqua un personnage vers lequel tout le monde s'empressait. Presque tous les assistants eurent avec ce personnage de longues conversations à voix basse ; ils devaient traiter de choses bien graves, à en juger par l'air d'importance que prenaient les uns et les autres. Isaac demanda à son père qui était cet inconnu et Scipion répondit :

— « C'est votre oncle Roland. Mais il faudra bien que vous oubliiez ce que vous avez vu, car il y va de nos intérêts les plus graves. Votre oncle Roland passe au royaume pour un ardent catholique, ce qui lui permet de nous rendre les services les plus éminents ; mais il en irait de son crédit et même de sa sûreté si on pouvait soupçonner qu'il est toujours des nôtres. »

Isaac comprit alors qu'il y a dans la politique bien de la différence entre ce qu'on écrit et ce que l'on pense, et il répudia toute confiance dans les promesses cependant si séduisantes de

sa tante. De retour à Lausanne, il résolut de ne compter que sur lui-même. Il tenta de s'évader, mais n'ayant pas d'argent, il ne pouvait aller bien loin.

Scipion redoubla de sévérité voyant que son fils persévérait dans sa rébellion ; il entreprit de le mater à coups de nerf de bœuf et comme si les coups n'avaient pas suffi, il y ajouta la diète. Isaac se mourait de faim. Son père sans doute l'avait condamné à mort. Il le conduisit une seconde fois à Genève pour y réaliser quelque barbare dessein. Il l'enferma dans une écurie abandonnée dont les fenêtres étaient solidement grillagées. Mais la providence veillait sous l'apparence d'une accorte soubrette. Eut-elle pitié de ce malheureux jeune homme ? une idylle s'ébaucha-t-elle entre les deux jeunes gens ? Elle apporta au captif une scie et lui montrant les barreaux extérieurs de la fenêtre :

— Ils ne sont pas si terribles qu'ils le paraissent ; ils sont en bois peint !

La nuit venue, Isaac se mit à l'œuvre. La servante avait dit vrai. Les barreaux ne résistèrent pas longtemps. Quand il respira enfin l'air de la liberté Isaac s'aperçut que sa situation n'était pas plus brillante. Il n'avait pas d'argent et il n'était qu'à demi vêtu. A la montée du jour il ne pourrait échapper aux archers qui ne manqueraient pas de l'appréhender. Il joua désespérément sa dernière chance, il monta à pas de loup dans la chambre de son père où il savait

trouver des vêtements. La fortune favorisa son audace. Scipion était sorti, laissant la porte entr'ouverte. Non seulement Isaac put se vêtir d'une façon décente, mais encore dans la poche d'un haut-de-chausse paternel, il découvrit quarante louis d'or.

Le voici libre et n'ayant pas encore eu le temps de méditer sur ses projets. Il n'a qu'un plan : fuir le plus loin possible. Il suit une rue, puis une autre ; il marche toujours droit devant lui, sort de la ville, s'engage sur une route sans savoir où elle mène. Vers le soir il rejoint un convoi de charretiers ; apprend qu'ils se dirigent sur Turin. Il ne les quitte plus. A Turin il erre dans la ville sans but précis, son trésor fond entre ses mains. Ses beaux louis d'or, comme des amis infidèles, l'abandonnent un à un. Que faire ? A l'auberge il lie connaissance avec un Provençal, Silvy, qui sans doute négocie des achats secrets pour le compte des armées. C'est un homme sans biens et sans métier qui vit à la rude école de l'aventure ; un gaillard qui a beaucoup vu, beaucoup risqué et qui doit être de bon conseil. Isaac, depuis qu'il vit claustré par la cruelle rigueur de son père, n'a connu, sauf la miséricordieuse soubrette genevoise à peine entrevue, personne qui se soit intéressé à lui. Ce Silvy qui plus tard devait lui être d'un si grand secours, dès leur première rencontre lui témoigne tant de sollicitude qu'Isaac n'hésite pas à lui conter sa pitoyable aventure.

On est dans le premier jour de l'année 1691. Le roi de France et le Duc de Savoie sont en guerre. Silvy conseille vivement à Isaac de prendre du service.

— A votre place, je n'hésiterais pas, je m'engagerais. Précisément nous avons ici en ce moment le régiment de Saluce. C'est un régiment d'élite. Celui que préfèrent les cadets de Savoie.

En un temps où les idées nationales n'étaient pas encore nettes, un homme qui rêvait de s'illustrer dans la carrière des armes ne s'embarassait pas de savoir pour quelle cause il allait combattre. L'important pour lui était de trouver un régiment où il fût bien traité et, autant que possible, régulièrement payé. Isaac jugea que le conseil était bon à suivre. Il se présenta à un sergent recruteur qui l'admit tout de suite sur sa bonne mine. Et, comme on lui demandait son nom, il réfléchit qu'en le donnant il trahirait peut-être son état, et que son père pourrait le faire rechercher, il répondit : « Inscrivez le soldat *Sans-Regret*. » La mode était alors à ces noms de guerre. Celui-ci traduisait à merveille les sentiments du nouveau guerrier. Le sergent n'en demanda pas davantage.

Le régiment de Saluce ne demeura pas à Turin ; il avait mieux à faire. Tout d'abord il fut dirigé dans la vallée de Luserna. Ainsi qu'il arrive chaque fois que la guerre fait une grande consommation d'hommes, Isaac fut rapidement instruit. Il prit part à quelques engagements,

mais c'étaient des opérations de médiocre importance, convois de vivres ou reconnaissances. Sans doute ce jeune guerrier rêvait-il de conquérir quelque haut grade qui lui eût permis de s'enrôler avec honneur dans l'armée du roi, car on passait assez facilement et sans remords d'une armée dans l'armée ennemie. Un jour, si la chance lui souriait, il prendrait du service sous son nom véritable et alors après quelques brillants faits d'armes tous ses biens lui seraient rendus. Il n'eut pas le temps de réaliser ce beau programme. Au cours d'une reconnaissance il fut fait prisonnier par un détachement du régiment de Sault. C'était son premier contact avec cette armée française qu'il aurait dû servir au lieu de la combattre. On le conduisit à Montmélian devant le maréchal Catinat qui l'interrogea longuement. Le prisonnier révéla son nom, ses origines et ses malheurs. Catinat parut s'intéresser vivement à son récit et lui fit délivrer un sauf-conduit pour lui permettre de regagner la Provence.

Vers la fin de l'année 1690 de graves décisions avaient été prises à Versailles. Louis XIV, instruit de la défection du Duc de Savoie, méditait une opération de grande envergure dans le Piémont. Louvois inclinait pour une attaque du côté de Turin ; mais Catinat, qui n'ignorait rien des difficultés de l'opération, préconisait l'envahissement du comté de Nice. Ce fut lui qui em-

porta la décision du roi. La place de Nice, dans l'opinion des gens de guerre, passait pour inexpugnable. On vivait sur le souvenir du siège glorieux qu'elle avait soutenu contre les Turcs sous le règne de François I^{er}. Dans l'entourage du roi de France, on était mieux renseigné, et l'on savait que cette orgueilleuse façade cachait d'inquiétantes lézardes. L'armement était insuffisant ; les fortifications surannées et inégales, surtout du côté du port Limpia ; la garnison plus entraînée aux parades qu'aux travaux de la guerre.

Louis XIV expédia à Antibes un homme de confiance, M. de Vauvré, qui, pour la circonstance, fut investi des fonctions d'intendant de la Marine. Catinat avait le commandement de l'armée et M. le comte d'Estrées celui de la flotte. M. de Vauvré devait veiller à maintenir une coopération constante entre ces deux armes trop souvent rivales.

L'infanterie et l'artillerie passèrent le Var à gué, à la hauteur du Saint-Laurent, et vinrent camper sur le plateau de Cimiez sans avoir rencontré de résistance. La flotte mouilla dans la rade de Villefranche. La garnison de Savoie n'avait pas prévu qu'elle pourrait être attaquée sur ses derrières, et aucune mesure de défense n'avait été sérieusement prise de ce côté. Les canons de la marine, embossés à Passable, tirèrent sur la citadelle qu'ils couvrirent de bombes pendant les journées du 18, du 19 et du 20 mars,

jusqu'à la tombée de la nuit. A ce moment, les troupes s'infiltrèrent par les brèches ouvertes dans la citadelle qui ne put pas résister plus longtemps. L'infanterie se porta à l'assaut du mont Alban que l'artillerie bombardait douze heures sans lui infliger de sérieux dommages. Le gouverneur, M. de Saint-Aman, Piémontais de naissance et Provençal d'origine, avait juré « qu'il ne se rendrait que dans sa poudrière la chandelle à la main » ; cependant il livra le fort avant d'avoir tiré un coup de mousquet. Le détachement, qui tenait la redoute de Saint-Hospice, devant un exemple venu de si haut, ne pouvait faire autrement que de se rendre.

La Ville de Nice se trouvait sous le feu conjugué des canons du mont Alban et du mont Boron. Les habitants jugèrent que toute résistance serait vaine. Ils avaient d'ailleurs le plus vif désir de devenir les sujets du Roi-Soleil. Des émissaires secrets depuis plusieurs mois préparaient les esprits à l'idée d'une annexion. Ainsi Louis XIV punissait la trahison du Duc de Savoie en la portant chez ses sujets. Le Conseil de la Commune se réunit dans l'église Sainte-Réparate sous la présidence de l'évêque Provana, assisté du président du Sénat, sorte de Parlement au petit pied, qui, tout en rendant la justice, avait un droit de regard sur l'administration de la cité. Les syndics de la ville qui avaient pris l'initiative de ce Conseil insistèrent pour une reddition immédiate. L'abbé Giofredo, le savant

historien et le notaire Giraudi furent chargés de rédiger l'acte. M. de Tournon, gouverneur de la ville, refusa de livrer les clefs. Le populaire ameuté vint les lui arracher dans son lit où il les tenait cachées.

Le comte de Frossac, gouverneur de la Place, ne voulut pas céder sans combattre. Il s'enferma dans la citadelle avec sa garnison et soutint un siège en règle. Ainsi du côté français, dans les messages officiels, on pouvait annoncer que la Ville de Nice était prise, et du côté Savoie qu'elle résistait victorieusement à tous les assauts. Les Niçois, afin de bien montrer leur attachement au roi de France, tournèrent contre la citadelle le seul canon qu'ils eussent dans la ville, mais le chroniqueur qui rapporte ce fait oublie de dire si ce canon était chargé. Enfin, ils placèrent des sentinelles en haut de la rue qui conduisait au donjon, sans doute pour empêcher que les marchands du marché Saint-François n'allassent ravitailler la garnison, maintenant ennemie.

Le 28, vers quatre heures, une bombe tomba si exactement dans le milieu de la tour où étaient enfermés 800 tonneaux de poudre qu'elle y mit le feu. L'explosion ébranla toute la ville, ruina le château, détacha un bloc énorme de pierre qui fort heureusement tomba dans la mer et jeta l'épouvante dans la cité et le désordre dans la garnison. Il fallut se rendre¹. Les troupes fran-

1. Ces détails sont empruntés à une chronique du temps

çaises remplacèrent les troupes piémontaises. M. le chevalier de la Fare occupa les ruines branlantes du château dont il devint le gouverneur.

C'est à ce moment que le transfuge de l'armée de Saluces arriva à Nice. Il avait promis au maréchal Catinat de s'enrôler dans l'armée française, il y manqua d'autant moins que, les lauriers étant coupés, il ne s'agissait plus que de les récolter. Il prit du service dans la milice de Provence sous ce même nom de *Sans-Regret* qu'il avait décidément adopté.

Un jour qu'il était de garde au château, devant la porte du jardin il vit passer un cuisinier qui portait un bassin d'argent destiné à la table du gouverneur. A cette vue, le soldat ne put retenir ses larmes et le cuisinier surpris lui demanda la cause de ce désespoir. Le soldat tira de sa poche un cachet sur lequel étaient gravées les mêmes armoiries que sur le vase d'argent. Il expliqua que cette pièce faisait partie de la vaisselle plate, que son père s'était trouvé dans la nécessité de vendre quand il était passé par Nice, se rendant en Suisse. Il ajouta « qu'en effet il était fils de M. de Caille qui avait fui le royaume après l'Édit pour rester fidèle à sa religion, que lui-même n'ayant pu se souffrir en Suisse s'était échappé et que dans le misérable état où il se trouvait réduit il avait été contraint de servir

publiée en 1901 dans la revue *Nice Historique*, par M. J. Levrot, l'érudite et lettré conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la Ville de Nice.

comme soldat pour vivre. Le cuisinier rapporta cet entretien au gouverneur. M. de la Fare manda le soldat et l'écouta avec bienveillance, lui fit accorder double paie, donna des ordres afin qu'il ne manquât de rien et fût traité avec les égards dus à son nom et à sa naissance.

Isaac était heureux. Après tant de détresses, de privations, de cruels traitements, la vie lui offrait une revanche, sous ce ciel de Nice qu'un soleil généreux inondait de sa chaleur et de sa lumière. Le service de garnison ne comportait ni risque inquiétant ni fatigue excessive et il n'était pas dépourvu par moment de certains agréments.

Les émotions de la guerre, les bruits du canon tonnant sur le mont Boron, l'explosion de la poudrière, le pillage de leurs bastides¹ et la substitution d'un souverain à un autre n'avaient pas ému outre mesure cette aimable population que de constants échanges avec l'Orient teintaient d'un fatalisme souriant. Les Niçois et surtout les Niçoises marquaient sur le calendrier la fête de leurs saints et de leurs saintes préférés par le retour de divertissements variés, mais dans lesquels les repas sur l'herbe et les danses champêtres formaient comme le fonds commun des cérémonies du culte.

1. Les soldats du Roi Soleil n'avaient pas été seuls à piller les bastides des campagnes voisines. Les habitants des villages de la rive droite du Var étaient accourus les uns avec leurs charrettes, les autres avec leurs bêtes de somme et emportaient tout ce que la soldatesque avait dédaigné.

Isaac n'était pas beau, mais il était jeune, il avait l'humeur folâtre et l'esprit gouailleur. Le printemps venu, il fut enrôlé dans cette campagne de fêtes qui se renouvelaient tous les dimanches sous les ombrages des coteaux voisins, et il apprit l'intention de chacune de ces cérémonies. C'est ainsi que le premier en date de ces festins qui débute avec le Carême s'appelle le *Festin des Reproches* parce que les infidélités, que les amoureux ont pu commettre pendant la liesse du Carnaval, y sont sincèrement avouées et tendrement pardonnées au son du crinclin et du tambourin. Au *Festin des Cougourdots*, les amoureux boivent dans une volumineuse calebasse le vin de Bellet doré comme l'ambre et chaud comme un baiser. Enfin, détail touchant qui montre bien que dans cette heureuse Arcadie le bonheur n'était point une conception égoïste, il y avait même en fin de saison un festin consacré à tous ceux qui, au cours des réunions précédentes, n'avaient pu assortir leur disgrâce physique ou leur débilité morale. C'est le festin que, pour cette raison, on appelait le *Festin des Boiteux*. Afin d'en bien marquer l'intention, ceux qui s'y rendaient avaient pris l'habitude d'amplifier leurs infortunes naturelles. Les boiteux s'affublaient d'une bosse tandis que les bossus se croyaient tenus de boiter, et les gens à peu près réguliers affectaient l'une ou l'autre de ces difformités. Il en résultait que les moins bien doués par la nature y faisaient pres-

que figure d'Apollon et, la bonne humeur aidant, il n'y avait point d'âme, si abandonnée fût-elle, qui ne trouvât à unir son infortune à une autre infortune dans cette Cour des Miracles de l'Amour.

Isaac ne se demanda pas si, avec les droits qu'il tenait de sa naissance, il ne pouvait ambitionner une existence plus digne et à tout le moins aussi heureuse. Pour la première fois depuis qu'il était au monde, il voyait des visages lui sourire, des mains amies se tendre vers les siennes et de belles filles le regarder avec leurs yeux langoureux d'Orientales. Cette nouvelle vie comparée à l'enfer qu'il avait vécu à Genève et à Lausanne lui parut marquer le point culminant de sa félicité. Peut-être aussi les infortunes précédentes l'avaient-elles guéri des grandes ambitions et pensait-il, comme le sage, qu'il ne faut pas compter sur une illustre naissance pour se créer un droit au bonheur.

Hélas, il n'en est point qui dure. Cette belle existence ne pouvait se prolonger indéfiniment ; au bout de six mois la milice fut congédiée. Isaac derechef était libre et aussi embarrassé de sa liberté que la première fois.

CHAPITRE III

LA NOURRICE

Maintenant le voici errant sur la grève de Nice au pied de ce château sur lequel flotte la bannière du roi qu'il n'a pas contribué à conquérir et qu'il n'aura plus l'orgueil de défendre. Il est seul, sans parent, sans ami. Quand il jette un regard en arrière sur son passé, Isaac ne retrouve qu'un souvenir imprégné de tendresse humaine ; il ne voit qu'un visage qui pour le consoler et le distraire se soit éclairé d'un sourire de bonté. C'est celui d'une femme dont il ne sait même pas le vrai nom. Elle seule a veillé sur son berceau pendant ses nuits fiévreuses. Plus tard, quand il a grandi, c'est chez elle qu'il retrouva un refuge contre les brutalités de son père et les méchancetés des enfants de son âge. Elle le dorlotait, le prenait sur ses genoux, lui racontait la merveilleuse aventure de Pierre

de Provence et de la belle Maguelone qui, après avoir été longtemps séparés, se sont rejoints dans le ciel sous la forme de deux étoiles jumelles. En écoutant le récit de ces histoires merveilleuses l'enfant s'endormait parfois dans les bras de sa bonne nourrice pendant qu'au dehors, sous un ciel brûlant comme un fer rouge, les folles cigales n'arrêtaient pas de grincer. Maintenant que le voilà seul c'est encore vers elle qu'il se réfugiera. Elle sortira de son armoire une bouteille de vin doux, un échaudé et elle lui dira : « Assieds-toi, mon enfant ! Tu es ici chez toi. »

Il part avec un détachement de la milice qui rejoint Aix, il ne s'arrête pas dans la capitale du roi René II ; il prend la direction de la Durance et cheminant toujours à pied il traverse la rivière à Pertuis ; il contourne le Luberon ; il n'arrive à Manosque que très tard le soir. Il revoit les sites familiers, la maison paternelle. Il remonte une rue étroite et débouche sur un de ces petits carrefours qu'on appelle une Placette.

Une femme est là qui revient de la fontaine. Elle se repose un instant au pied de l'escalier extérieur qui dans ces humbles maisons villageoises conduit au seuil des demeures paysannes. Isaac la regarde fixement, elle dirige sur lui des yeux étonnés. Il la serre dans ses bras.

— Ma mère, je suis Isaac votre enfant.

Elle ne reconnaît pas tout d'abord ce grand garçon si bizarrement accoutré qui surgit dans

la nuit. Il a tellement grandi ; il est si couvert de poussière des routes qu'il a parcourues. Il y a si longtemps qu'elle ne l'a vu et il a bien changé depuis qu'il a quitté la ville, mais elle n'a pu oublier ses yeux brûlés et un peu hargnards, son air anxieux, son visage et sa voix douce un peu timide comme une voix de fille. Elle sent quelque chose tressaillir en elle comme lorsqu'il s'accrochait à ce sein nourricier et elle dit ce seul mot par lequel les mères de Provence expriment toute leur tendresse inquiète pour l'enfant qu'elles ont porté : « *Pitchoun !* » (Mon petit.) Il est toujours pour elle la petite chose à peine vivante dont elle acheva la croissance en le nourrissant de son lait généreux de paysanne :

— Viens, dit-elle, il ne faut pas qu'on sache que tu es ici, car tu es toujours un chien d'hérétique.

Il gravit cet escalier de pierre dont il a usé toutes les marches quand il était enfant. Dans l'âtre une soupe mijote. La bonne nourrice coupe un saucisson qu'elle jette dans le bouillon puis elle allume un feu de sarment et dans la poêle elle fait dorer un de ces boudins qu'il aime tant. Quand il est rassasié elle l'envoie dormir car il paraît bien las.

Elle le garda trois jours ; trois jours pendant lesquels elle s'occupa de remettre un peu d'ordre dans ses pauvres hardes de soldat ; mais, elle lui recommanda de ne point se montrer, car

on donnait une chasse furieuse aux huguenots et à tous ceux qui étaient soupçonnés de favoriser leurs méchants desseins. Et, elle, dans son âme simple, qui ne comprenait pas qu'on résistât aux volontés du roi, elle ne pouvait blâmer cette sévérité, mais elle aurait bien voulu protéger son petit.

Une voisine venait parfois la voir ; c'était une amie sûre, la femme d'un tailleur. Elle reconnut Isaac. Elle ajouta même : « C'est mon mari qui a taillé les premiers hauts-de-chausses que vous avez portés et c'est moi qui les ai cousus. » Elle lui rappela quelques mauvais tours qu'avec les chenapans de son âge il avait joués aux voisins et elle termina en lui conseillant elle aussi de fuir bien vite, car l'air du pays n'était pas bon pour les hérétiques.

Il prit le large et vint s'installer à Marseille, où, perdu dans la foule, il était moins exposé à subir les regards indiscrets et les questions gênantes.

La physionomie de Marseille n'a pas extraordinairement changé au cours des siècles. Elle était alors ce qu'elle est encore aujourd'hui, vivante, agitée, bruyante, bigarrée, balayée par le froid mistral qui rend le soleil plus brillant et l'air plus glacé. Son mouvement, s'il était moins étendu, n'en était que plus intense, concentré sur les quais du port fermés dans ce quadrilatère que barrent les forts Saint-Jean et Saint-Victor. Les grands voiliers venus des quatre

coins du vieux monde y déversaient les marchandises les plus lointaines et y débarquaient les types humains les plus disparates. On rencontrait tous les costumes du monde ; on entendait résonner tous les langages de l'univers. Une multitude infinie de baraques et d'échoppes montraient aux promeneurs les tentations les plus variées ; dattes, oranges, rahat Loukoum, soieries des Indes, tapis persans, écharpes espagnoles. On y trouvait même des calissons d'Aix et des olives de Salon. Des marchands ambulants offraient à la jeunesse ces fritures sucrées sentant la fleur d'oranger et l'huile chaude, et dont les filles de Provence sont si friandes qu'elles les ont appelées « le beignet d'Amour ».

Parfois, dans le bassin, un grand trois-mâts qui avait amené ses voiles manœuvrait pour aborder au quai et une grappe de miséreux tirait sur un câble pour haler le navire. Les galères du roi voisinaient avec les voiliers marchands et c'était merveille de voir ces infortunés galériens, malgré la chaîne qui pendait à leurs pieds, grimper aux mâts de hunes et redescendre en se laissant glisser le long d'un câble avec l'agilité d'un jeune mousse. Beaucoup, en attendant la croisière ou la guerre qui les ramènerait à bord, vivaient à terre dans de misérables baraques où ils exerçaient de vagues commerces ; les uns vendant des bâtons sculptés au couteau, d'autres des navires en miniature que par un prodige de patience ils étaient parvenus à monter de toutes

pièces avec leur grément : mâts, voilure et cordages, dans une carafe à l'étroit goulot.

Parmi ce public divers, bruyant et suspect, circulaient des sergents recruteurs et des soldats en quête d'un remplaçant ; et, des marins, empressés à dissiper le restant de leur solde ou de leur engagement, traînaient à leur suite des filles sorties de tavernes voisines qui cherchaient à les retenir pour profiter de leurs largesses. Des diseurs de bonne aventure que l'on reconnaissait au singe costumé en mousquetaire qui se dandinait sur leurs épaules, annonçaient pour deux liards aux jeunes gens la gloire, aux bourgeois la fortune, aux vieilles l'amour. « Partout, écrivait madame de Sévigné, des épées, des chapeaux de bel air, une idée de guerre, de roman et d'embarquement, d'aventuriers de chaînes de fer, d'esclave, de servitude. »

Quel asile plus sûr pouvait trouver un fugitif qui désirait n'être point reconnu ? Une grande ville dont la population toujours mouvante se renouvelle sans cesse est le plus sûr des refuges. Isaac s'y fixa mais la solitude lui était pénible ; il parcourait les quais et les rues qui avoisinent le port, cherchant un visage ami et redoutant de le rencontrer.

Un jour, il se trouve comme porté par la foule dans un grand rassemblement du populaire. Que sa passe-t-il ? On va donner au peuple un spectacle qu'il affectionne autant que la procession de la Fête-Dieu et les mascarades du mardi

gras. On va pendre trois hommes. Isaac comme tout le monde se dresse sur la pointe des pieds pour les voir et il demande à son voisin : « Qu'ont-ils fait ? » On lui répond que ce sont trois huguenots qui s'étaient hypocritement convertis afin de servir d'espions aux émigrés. A ce moment quelqu'un l'appelle par son nom. Serait-ce un sbire du lieutenant de la police et n'y aurait-il pas un quatrième bout de corde à lui destiné ? Il s'enfuit épouvanté. Il rentre chez lui ; il se cache ; il n'ose plus sortir.

Il était trop jeune pour continuer cette existence de bête traquée. Il n'était pas très beau mais il avait une physionomie avenante, un caractère enjoué, il pouvait plaire. Il n'est pas étonnant que sa première rencontre fût celle d'une femme. Elle habitait une maison voisine ; ils échangèrent d'abord des salutations courtoises, puis des phrases banales sur le vent et la pluie. Elle avait quelque vingt ans de plus que lui mais elle n'était pas farouche¹. Les rencontres devinrent plus fréquentes. Elle s'appelait Honorade Venelle. Elle était née au Martigues ; son mari, un soldat de marine nommé Pierre Mège, s'était embarqué en 1691 sur la frégate la *Belle* pour le Ponent et n'avait plus reparu. Elle se considérait comme veuve mais n'en prenait

1. On sait que les soldats avaient du goût pour les dames un peu mûres ; il faut lire à cet égard, dans les mémoires de d'Artagnan, une anecdote bien savoureuse à propos des mousquetaires qui gardaient Fouquet et de la femme d'un certain gouverneur de la Bastille.

pas aisément son parti et ne dédaignait point les occasions de se venger de l'infidèle. Elle appartenait, elle aussi, à la religion mais elle s'était convertie à l'approche des dragons.

Isaac fit à l'amie compatissante le récit de ses tristes aventures. Honorade Venelle s'attendrit à la pensée que ce jeune homme né dans l'opulence était à tout prendre bien plus malheureux qu'elle. Il avait comme elle souffert de l'injustice des hommes, connu les nuits hantées par la peur de la mort et les journées tenaillées par les morsures de la faim. Il était sans compagne comme elle était sans compagnon. En réunissant leurs deux fortunes peut-être pourraient-ils faire un pauvre bonheur, bien pauvre à la vérité mais dont deux déshérités pouvaient en somme se contenter.

On décida presque sans s'être concerté qu'Isaac prendrait le nom et la place de Pierre Mège. Ainsi il trouvait tout prêts un foyer pour l'accueillir, un nom à porter et il entra du même coup sans formalité dans le giron de l'Église. Il y avait bien dans la maison la mère et les sœurs du disparu, et parfois un beau-frère y faisait des apparitions intermittentes ; mais c'étaient toutes gens vivant pauvrement et ayant souffert des rigueurs exercées contre les religionnaires. Aussi bien étaient-ils prêts à se faire les complices d'une substitution qui sauvait un frère d'infortune.

A partir de ce moment, Isaac s'appela Pierre

Mège. Il toucha même une petite rente qu'Honorade Venelle recevait chez un notaire du Martigues, et il en donna quittance en qualité de mari. C'était un bien pauvre viatique qu'une rente de dix livres, six sols et trois deniers pour faire vivre non seulement Honorade mais encore sa belle-mère et deux belles-sœurs. Au surplus la dame Olive qui logeait toute la famille flaira que ce mari si étrangement retrouvé n'était pas très catholique et comme elle ne voulait pas se compromettre, elle mit tout ce monde à la porte.

Voilà les fugitifs réduits à la plus sombre des misères. Isaac se rappela fort à propos que sa grand'mère de Caille confectionnait jadis un baume qui avait la vertu merveilleuse de guérir toutes les blessures et de soulager toutes les douleurs. Il n'en avait point oublié la formule, ayant souvent aidé son aïeule à le confectionner. Il se fit marchand d'onguent. Un grand havresac sur les épaules, une croix rouge lui barrant la poitrine, il parcourt la campagne des environs, visite les bastides, et prône à leurs habitants les mérites de sa drogue. Mais, soit qu'il manquât d'éloquence, soit que le secret de la grand'mère fût le secret de tout le monde, l'onguent miton-mitaine ne fit pas recette.

Isaac chercha un gagne-pain plus assuré, il entra comme domestique chez un confiturier pour y peler des oranges et charrier des baquets d'eau. Quelle déchéance pour un grand sei-

gneur ! Encore si le métier avait nourri son homme ! Quand toutes les oranges furent pelées et la confiture mise en pots on le remercia.

Ce fut alors le recommencement d'une profonde détresse. Le malheureux fut réduit à demander l'aumône. Mais il se ressaisit. Il y a des situations dans la vie dont on ne mesure pas au premier contact toutes les conséquences. En prenant le nom de Pierre Mège, le fils du seigneur de Caille avait pour ainsi dire changé de peau ; il s'était fait une personnalité nouvelle... Cette métamorphose l'envahissait de jour en jour, substituant le nouvel être à l'ancien, le soldat de la marine au gentilhomme. Que pouvait faire Isaac dans sa mauvaise fortune ? Ce qu'eut fait Pierre Mège en pareille occurrence. Il s'enrôla sur la *Fidèle* sous le nom de Pierre Mège du lieu de Joucas, auquel il ajouta ce surnom de *Sans-Regret* qu'il avait adopté en Savoie. Ainsi il espérait ne pas abolir complètement son passé et garder de son origine noble un témoin secret mais véridique, comme ce cachet aux armes de sa maison qu'il avait montré à M. de la Fare à Nice.

Il fut embarqué au mois de mars 1696. La frégate appareilla pour Barcelone, participa au siège de la ville et revint à Marseille. Pierre Mège, dit *Sans-Regret*, fut compris dans un congé et se trouva encore une fois sur le pavé avec trois femmes à nourrir. Il reprit son havresac et parcourut les bastides pour y vendre son

onguent. Cette fois la vente fut meilleure et il revint avec quelque argent dans son escarcelle. On fit bonne chère et, le fumet de rôti attirant les parents, Honorade reçut la visite du sien beau-frère qui s'appelait Dumény.

Ce dernier, jugeant que le véritable Mège est celui chez qui on dine, ne remarqua pas le changement qui s'était produit dans la physionomie de son hôte. Les deux hommes furent les meilleurs amis. Honorade Venelle avait quelques intérêts au pays de Joucas et de Roussillon. Des voisins peu scrupuleux avaient profité de son absence pour s'approprier son bien ; du moins, elle le prétendait. Ils partirent tous deux, Pierre Mège par intérim et le beau-frère. Or à Joucas il se trouvait que l'usurpateur était le propre prieur du village. Nos gaillards n'hésitèrent pas ; ils le joignirent à la sacristie au moment précis où celui-ci revêtait ses ornements sacerdotaux ; ils exposèrent leur grief et tout en parlant chacun d'eux, pour donner plus d'autorité à son discours, jouait avec un pistolet chargé. Le desservant leur abandonna un louis d'or. Ils avaient trop bien réussi dans leur équipée pour n'être pas tentés de la recommencer ; ils la renouvelèrent avec un parent d'Honorade, un nommé Isoard, qui habitait dans le pays de l'Ocre et occupait une maison qui avait appartenu à François Mège le galérien, mais sur laquelle il exerçait un droit d'hypothèque. Ils usèrent avec Isoard de la même argumentation qui avait eu

tant d'effet sur le desservant de Joucas. Le succès fut aussi complet, ils récoltèrent encore un louis.

Deux louis d'or ne durent pas longtemps à Marseille où il y a tant de bouchons autour du port. Sans-Regret chercha un autre métier. Sous l'ancien régime les collecteurs d'impôt se faisaient accompagner d'un soldat. C'était un moyen énergique, sinon élégant, de couper court aux réclamations des contribuables. Isaac s'enrôla comme recors chez un receveur de tailles. Il parcourut les environs de Marseille en cette qualité qui faisait de lui à la fois un militaire et un fonctionnaire du roi.

A mesure que sa personnalité antérieure s'effaçait il éprouvait moins d'inquiétude à l'avouer. Il avait pris son parti d'être Pierre Mège et se trouvait par ce subterfuge avoir quelquefois un diner servi sur sa table. Son passé lui paraissait comme une aventure prodigieuse dont lui-même doutait par instant, tellement tout cela était loin de sa condition présente, et, cependant dans sa déchéance il en tirait quelque orgueil. Quand il arrivait chez un paysan pour le pressurer au nom du roi, il disait à ceux qui ne voyaient en lui qu'une trogne armée : « Qui pourrait croire à me voir dans un pareil équipage que je suis le fils d'un grand seigneur de la Provence. » Et comme ses interlocuteurs ne pouvaient dissimuler une moue ironique, il ajoutait : « Mais oui, je suis le fils du seigneur de Caille qui a quitté

le royaume depuis plus de dix ans après la révocation de l'Édit. » Et si on le poussait un peu, il racontait son évasion.

Une aventure aussi extraordinaire ne manquait pas de susciter des commentaires ; on en parlait dans les bastides ; on en discourait à Marseille. Scipion était demeuré en relation de correspondance avec les Bagues et les Salicoffre, riches commerçants marseillais demeurés au royaume quoique huguenots. Pour les gens de la finance il y a toujours eu avec le pouvoir des accommodements. Or les Salicoffre secouraient leurs religieux convertis par raison d'État, et la femme Venelle était du nombre. Ils savaient donc qu'un nouveau Pierre Mège s'était substitué à l'ancien et ils ne pouvaient ignorer son origine puisque lui-même la proclamait avec cette ostentation. Ainsi Roland et son beau-frère Scipion apprirent qu'Isaac avait fait une fin misérable. Cette nouvelle leur fut agréable. Ils n'avaient plus rien à craindre d'un homme tombé si bas et dont personne ne prenait au sérieux les déclarations sur sa naissance.

Isaac ne demeura d'ailleurs pas longtemps au service du receveur de tailles. De pareils emplois sont précaires. Quand les impôts sont rentrés, le receveur congédie son escorte : Isaac une fois encore se trouva sur le pavé. Il alla chercher fortune ailleurs ; il changea d'air et de ville ; il s'en vint à Toulon où il offrit sa pommade aux gens du voisinage.

Les embarras d'argent n'étaient pas la seule cause de ce départ. Entre le faux mari et Honorade les scènes devenaient de plus en plus fréquentes et montaient au diapason de la violence. Au début de leur liaison le sentiment de la sécurité retrouvé faisait accepter à Isaac ce que sa situation avait d'anormal ; mais le danger étant écarté ou plutôt étant devenu moins immédiat, le fils du seigneur de Caille découvrait à la fois l'indignité de son état et la maturité de sa compagne. Comme toutes les femmes plus âgées que leur mari, Honorade était jalouse ; ce qui ne l'empêchait pas d'ailleurs de courir elle-même les aventures. Elle fréquentait les tavernes du port ; y tenait école de débauche en compagnie de filles plus jeunes, qu'elle dressait au manège de la galanterie. Quant le prévôt de police faisait effectuer une rafle dans ce quartier soumis à une surveillance étroite, elle invoquait sa qualité de femme mariée pour échapper aux rigueurs de la pistole. C'était une sorte de paravent que le mariage, pour les femmes de mauvaise vie, et voilà sans doute pourquoi Honorade avait mis tant d'empressement à remplacer l'époux défaillant.

En un siècle où les grands seigneurs acceptaient sans scrupule les secours financiers de leurs maîtresses il est vraisemblable qu'Isaac ne se préoccupait pas de savoir l'origine des fonds qui alimentaient le ménage ; mais il supportait avec moins de résignation les scènes de jalousie

qu'Honorade se croyait obligée de lui faire quand elle le surprenait en compagnie galante. Excédé il partit un jour sans dire où il allait, la laissant à ses habitudes et livrée cette fois aux rigueurs de la police.

A Toulon il vint loger chez une femme Molard dont le mari était chaudronnier. Il exerça son négoce de marchand d'onguent, parcourut les nombreux villages qui s'essaiment entre La Ciotat et Brignoles ; mais il n'en tirait que des ressources irrégulières et il était désireux d'échapper une fois pour toutes à la misère et à l'insécurité du lendemain. Il s'enrôla dans les équipages de la flotte et fut incorporé dans la compagnie de M. de Ligondes.

Le service n'était pas pénible en temps de paix ou plutôt quand les compagnies ne faisaient pas campagne. Isaac eut des loisirs, il continua de fabriquer et de vendre son onguent, cumulant ainsi les fonctions de marin du roi et d'opérateur.

Il logeait dans une de ces rues étroites qui avoisinent la Darse. Un jour qu'il rentrait chez lui il passa devant un bouchon et entendit qu'on y parlait de Manosque. Il entra et se mêla à la conversation.

— Vous êtes de Manosque ?

— Pas précisément mais nous y avons des parents.

— Avez-vous connu le seigneur de Caille ?

— Celui qui s'est enfui en Suisse avec son fils,

— Connaissez-vous ce fils ?

— Nous l'avons rencontré quelquefois.

— S'il était ici, le reconnaissez-vous ?

— Peut-être ; mais il y a quelqu'un qui pourrait mieux vous renseigner : c'est un menuisier du nom de Pierre Amphoux qui a longtemps servi à Manosque chez les Brun.

— Il a servi longtemps, murmura le soldat comme dans une sorte de songe où il aurait évoqué le souvenir de son enfance. Ah ! plutôt à Dieu que ce fût la Violette ! Allez me quérir ce menuisier.

Le menuisier n'était pas chez lui ; mais on lui donna rendez-vous chez la Molard et le lendemain Isaac tombait dans les bras de la Violette. Tous deux s'étaient reconnus.

La scène paraît renouvelée d'une comédie de Molière ; un jeune homme qu'on a fait passer pour mort ; un vieux serviteur qui a eu soin de son enfance et qui le retrouve dans l'arrière-boutique d'un chaudronnier. Comment un scénario si ingénieux ne se développerait-il pas sur plusieurs actes ? Mais ici, au lieu d'une comédie c'est un drame qui commence.

Le soir à Toulon tout le monde parlait de l'étrange aventure du soldat de marine. M. de Vauvray, gouverneur de la Place, en fut informé et voulut savoir ce qu'il pouvait y avoir d'exact au fond de cette histoire romanesque. Il convoqua à son hôtel le soldat et le menuisier. Le soldat est introduit le premier ; le gouverneur lui

demande d'un ton sévère pour montrer que l'affaire pouvait être grave de conséquence.

— Êtes-vous donc le fils de Caille ?

Le soldat répond simplement :

— C'est moi qui suis ce fils.

Alors on fait comparaître le menuisier Pierre Amphoux. Le gouverneur répète sa question.

— Voilà le véritable fils de mon ancien maître, répond avec assurance le menuisier. Quand il n'était pas plus haut que cela, je l'ai conduit par les mains dans les rues de Manosque.

M. de Vauvré prit un air sévère.

— Savez-vous que si ce que vous dites là n'est pas vrai, je vous fais pendre tous les deux.

Pierre Amphoux ne faiblit pas.

— Quand même vous me mettriez sous la roue, je répéterais : Celui-ci est le fils de M. de Caille.

M. de Vauvré parut édifié.

Madame de Saint-Clément qui habitait Hyères et qui avait fréquenté autrefois chez les Brun, à Manosque, fut non moins catégorique. Elle offrit même au soldat de lui prêter de l'argent. Une dame Geffroy qui avait demeuré à Lausanne et visité les exilés fit une déclaration analogue. Enfin M. de Ligondès apprit qu'il y avait à Marseille un soldat du roi nommé Pérumont qui était originaire de Caille. Il le manda, lui fit subir un interrogatoire.

Le soldat raconta qu'à Caille, son village, étant enfant il portait un jour de la vaisselle en terre de Provence ; un garçon malicieux lui cassa mé-

chamment une cruche, il voulut le battre. Une vieille femme qui passait intervint. « Garde-toi, lui dit-elle, de porter la main sur ce jeune homme, c'est le fils de ton seigneur. » Ceci se passait quinze ans auparavant. M. de Ligondès fit rassembler la compagnie. Pérumont parcourut les rangs et s'arrêta sans hésiter devant l'homme qui se disait cadet de Caille. Qui aurait osé mettre en doute la noble origine du soldat de marine après d'aussi théâtrales reconnaissances ?

Pendant Isaac, malgré qu'il en eut, était encore huguenot. La Molard l'entendait parfois murmurer la nuit dans un cauchemar : « Je suis un chien d'hérétique ! » Heureusement pour lui Amphoux était homme de ressource : « Nous allons arranger cela, dit-il. Je travaille quelquefois à la cathédrale où j'ai affaire à M. le premier vicaire Renoux. Puisque votre désir est de rentrer dans la vraie foi nous allons vous faire abjurer l'autre. »

Ainsi fut fait : l'abbé Renoux confia le néophyte au Père La Fare, un habile jésuite qui l'instruisit dans les vérités du dogme immuable et on organisa la cérémonie. Toute la ville de Toulon se pressait dans la cathédrale. M. de Vauvré en personne servait de parrain au catéchumène et le conduisit à l'autel. Le 10 avril 1699, André d'Entrevergues, fils de Scipion et de Suzanne de Caille, son épouse, abjura solennellement la religion dite réformée. On imagine l'at-

mosphère de recueillement. C'était le jour du Vendredi-Saint. Le grand Mystère de la Passion du Christ s'est déroulé sous ces voûtes avec le retentissement des chants désespérés. Le Christ est mort, de pieuses mains l'ont mis au tombeau et voici qu'à ces accents de détresse succède un air de flûte. Un enfant égaré vient d'être retrouvé par sa mère l'Église et l'on sait qu'il y a plus de joie au ciel pour un pécheur repenté que pour cent justes restés fermes dans la voie de l'orthodoxie.

Mais à l'instant même où tous les cœurs se fondent dans l'allégresse du retour de l'enfant prodigue, où tous les yeux sont mouillés de larmes, une fausse note dérange soudain la belle harmonie de cette cérémonie attendrissante. Quand André d'Entrevergues a prononcé des lèvres son abjuration solennelle et qu'on lui donne, selon le cérémonial habituel, son acte d'abjuration à signer il est obligé de confesser qu'il ne sait pas tenir une plume. Quel coup de théâtre !

Un cadet de Provence ne pas savoir écrire c'est le comble de l'invraisemblance. En vain invoque-t-on l'exemple de Dugesclin. Le temps n'est plus où les officiers du roi signaient avec le pommeau de leur épée. Le siècle est lettré de Paris à Toulon en passant par Grignan. M. de Vauvray se lève et en dépit de la majesté du lieu il déclare à haute voix : « On nous a pris pour dupes ! »

Cette affaire a fait du bruit. On en parle beau-

coup en Provence ; c'est un joli thème pour les nobles dames qui comme la marquise aiment à laisser la bride à leur plume. Roland a trop de parents et d'amis en Provence pour n'être pas mis au courant. Il ne perd pas de temps ; il écrit à M. de Vauvray que la mort d'Isaac est un fait avéré, que la famille entière en garantit la certitude et que d'ailleurs son beau-frère Scipion va l'établir par la production d'un extrait mortuaire ; qu'en conséquence, le soldat qui se dit fils de Caille n'est qu'un imposteur mûr pour le gibet. M. de Vauvray fait arrêter le soldat, mais M. d'Infreville, premier chef d'escadre et commandant du port de Toulon, le réclame et le fait mettre aux arrêts sur le vaisseau-amiral. Dès le lendemain il se ravise et il convoque M. de la Jonquière ; il fait venir le soldat et Pierre Amphoux, les menace de les faire pendre s'ils ne se rétractent pas sur-le-champ. La Violette se montre aussi catégorique qu'il l'avait été devant M. de Vauvray. M. d'Infreville ébranlé fait mettre le soldat en liberté.

Cependant l'émotion provoquée par le coup de théâtre de la cathédrale s'était apaisé. A la réflexion on découvrait que l'incident n'avait pas la portée qu'on lui avait donné sous l'effet d'une impression plus vive que raisonnée. Qu'Isaac ne sût pas écrire, cela n'avait en soi rien d'invraisemblable ; même en ce siècle d'humanisme. Il était notoire à Toulon que MM. de Grasse qui commandaient les vaisseaux du roi,

tout chevaliers de Malte qu'ils fussent, ne savaient pas tenir une plume et l'on n'ignorait pas que c'était la raison pour laquelle l'aîné avait dû refuser l'emploi de major général de la marine qui lui avait été récemment offert. Pour Isaac la chose n'avait pas de quoi surprendre ceux qui l'avaient connu dans son enfance à Manosque. C'était un détestable écolier au collège. Il se promenait de classe en classe sans s'arrêter jamais à aucune, profitant de sa noble naissance, qui le mettait à l'abri des châtimens corporels, pour induire ses camarades en dissipation.

On ajoutait : « Cette simplicité avec laquelle il confesse son ignorance n'est-elle pas la preuve de sa bonne foi ? S'il était l'imposteur que l'on dit, il se fût appliqué à tracer un paraphe qui ressemblerait à une signature. Est-ce si difficile ? Au contraire, comme il est plein d'ingénuité dans ses déclarations il ne prévoit rien, ne médite sur rien. Il avoue qu'il ne sait pas écrire avec la même franchise qu'il proclame : « Je suis de Caille. »

Mais il y a des sceptiques. Cette histoire pour eux flaire l'imposture et ils objectent : « Si le soldat était vraiment le fils de Scipion, il n'aurait pas commis les erreurs grossières qui émaillent son acte d'abjuration. Il s'y nomme André d'Entrevergues¹. Le fils de Caille n'a jamais

1. On a dit que ce nom d'Entrevergues avait été imaginé

porté ce nom. On l'appelait dans la famille : Isaac de Rougon. Il se dit fils de Suzanne de Caille ; chacun sait que la défunte mère d'Isaac était Judith La Gouche de Saint-Étienne. » Mais les partisans de l'accusé répondent : « N'est-il pas imprudent en la circonstance de raisonner avec une rigueur extrême ? S'il est vrai que l'abus du droit engendre l'injustice, une logique inflexible conduit bien souvent hors des chemins battus de la réalité. Un simulateur se fût bien gardé de commettre une faute aussi grossière. Isaac une fois encore a donné la mesure de sa légèreté d'esprit, mais cette étourderie, à qui raisonne froidement, est un argument en faveur de sa bonne foi. S'il était l'imposteur que l'on dit, il ne lui eût pas été difficile de se renseigner auprès de la Violette et de fournir avec exactitude les noms et prénoms de tous les membres de sa famille. Il lui a plu de changer de nom en changeant de religion. Isaac sentait le fagot ; il a préféré André qui est plus orthodoxe. Entrevergues était le nom d'une seigneurie qui appartenait à la famille de son père. André d'Entrevergues vous a une autre allure qu'Isaac de Caille. De même pour sa mère on comprend qu'il ait préféré Suzanne à Judith. Judith est-ce un nom chrétien ? Au surplus, n'ajoute-t-on pas

de toutes pièces et que c'était probablement une déformation d'Entrevennes.

On relève cependant sur la carte d'état-major, à une faible distance de Rougon, le hameau d'Entreverges, en provençal Entrevergo.

une importance excessive à des détails qui en sont complètement dépourvus. Ce n'est pas Isaac qui a rédigé l'acte d'abjuration. Peut-il être tenu pour responsable de ce qu'un scribe de sacristie a pu y insérer, lui qui ne sachant pas lire n'a rien pu vérifier.

CHAPITRE IV

UN TROUBLE-FÊTE

Pour saisir la trame secrète de cette affaire, il faut se rendre compte du désarroi que l'apparition inattendue d'Isaac a jeté dans la famille. On a vu quelquefois après une longue guerre un soldat que l'on croyait mort revenir au foyer. Il est rare que ce retour ait été salué avec la joie qui marqua celui de l'enfant prodigue. Il y a deux grands personnages qui voudraient bien voir le fils de Scipion se balancer au bout d'une potence.

Une déclaration du roi en date du 2 décembre 1689 avait prescrit que les biens des protestants émigrés seraient dévolus à ceux de leurs parents les plus proches demeurés fidèles ; comme si leur succession avait été ouverte. En conséquence le Parlement d'Aix, par arrêt en date du 11 juin 1690, avait attribué le patrimoine d'Isaac provenant de la succession de sa mère à la dame

Anne Le Gouche, épouse du sieur Roland, avocat au Parlement du Dauphiné, et les biens de Scipion étaient passés à la dame Élisabeth Brun de Castellane, épouse du sieur Tardivy et à la suite de son décès audit Tardivy, conseiller du roy au baillage de Grasse. A ce robin père de huit enfants la succession du proscrit apportait une fortune appréciable et une considération qui n'était pas négligeable. Il espérait qu'en ajoutant à ce nom roturier et peu élégant de Tardivy la seigneurie de Caille il se ferait ouvrir ces salons de Grasse où les plus nobles seigneurs de Provence venaient passer leur hiver au soleil à l'abri du mistral. Et avec un peu d'audace quand Scipion ne serait plus de ce monde pourquoi ne s'appellerait-il pas de Castellane. N'était-ce point la volonté de la dame Marguerite Palier que ce grand nom accompagnât dans la suite des temps celui du seigneur de Caille ?

On comprend bien que ni Roland ni Tardivy ne fussent enchantés à la pensée qu'il faudrait rendre à Isaac ces belles terres et cette fortune que la volonté du roi leur avait attribuées, sans qu'ils eussent eu à les demander. On disait à Toulon que c'était avec les biens ainsi dévolus à son épouse que Roland avait pu acquérir la charge d'avocat général qui avait fait du petit avocat sans cause qu'il était auparavant un des plus grands personnages du royaume.

Quand Roland siège deux ombres également redoutables l'environnent : celle du roi qu'il

sert, celle du bourreau qui lui obéit. Qu'on imagine le prestige de ce magistrat vêtu de rouge, fourré d'hermine. Quand il prend la parole au nom de la Couronne, les avocats de partie l'écoutent à genoux. Ses attributions ne sont pas seulement celles du magistrat. Il tient dans ses mains le bout du sceptre. Le Parlement absorbe en lui tous les organes du pouvoir. Il est judiciaire, administratif, financier. Naturellement ces multiples emplois sont l'occasion de rapports constants avec le chancelier ; avec le contrôleur des finances, avec les secrétaires d'État ; en un mot avec tous les grands dignitaires du pouvoir central.

Enfin par une rencontre opportune le Parlement de Grenoble juge les procès dans lesquels MM. du Parlement de Provence sont parties ; il n'est pas un seul de ces magistrats gros propriétaire terriens qui n'ait deux ou trois instances en cours devant le Parlement dauphinois. Dans tous ces litiges Roland conclut au nom de la Couronne et de l'Église. Sa parole hautaine, si elle n'entraîne pas toujours les juges, ne manque pas de les influencer.

Tardivy comprend qu'avec un tel partenaire la politique la plus habile est celle de l'effacement. Il s'en rapporte à son puissant allié pour la direction de cette affaire¹, en sorte que Roland

1. Avant d'être alliés, les deux compères avaient été adversaires. Roland qui ne manque jamais une occasion de faire valoir son désintéressement, avait cependant essayé de faire

qui n'était en définitive pas partie au procès devint en réalité le *Deus ex machina* de l'intrigue.

C'est lui qui sollicite les magistrats, dirige la procédure, inspire et rédige les conclusions, choisit ou révoque les avocats.

Ce n'est pas en vain qu'il est avocat général auprès de l'un des grands Parlements de France. Un homme de sa stature ne se laisse pas intimider par un gringalet de galère, eût-il derrière lui toute la plèbe toulonnaise.

Un faible d'esprit n'aura pas raison d'un puissant magistrat. Sa robe de procureur, son autorité de conseiller, son influence de fonctionnaire, il les a trop longtemps convoitées pour que son ambition enfin satisfaite s'incline devant un scrupule de conscience. Tout homme qui tient en sa main un fragment du sceptre royal a en lui l'âme d'un Néron.

Ainsi voilà l'affaire engagée. D'un côté un esprit retors, un grand personnage, un des plus grands du royaume, tout au moins en province ; un politique ambitieux, ondoyant et subtil, avide de biens et d'honneurs.

De l'autre, un malheureux sans appui, sans

attribuer à la dame Le Gouche, son épouse, la totalité des biens délaissés par Isaac et Scipion. Mais la Cour d'Aix, par arrêt du 11 juin 1690, décida qu'il y avait deux successions distinctes. Elle attribua celle de Scipion à sa plus proche parente, Elisabeth de Brun de Castellane, épouse de Jean Tardivy ; seuls les biens qu'Isaac tenait en qualité de légataire universel de sa mère firent retour à madame Roland, demi-sœur de la défunte.

protecteur, dénué d'instruction et de sens, naïf, folâtre, presque innocent ; parlant une langue étrange faite de locutions du terroir et d'expressions soldatesques.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements des cours vous rendront blanc ou noir.

Entre la cause de deux adversaires aussi dissemblables comment la justice pourrait-elle hésiter ?

Elle hésita cependant et les plateaux de sa balance oscillèrent pendant onze ans avant de se fixer. Encore leur état d'équilibre instable se fût-il prolongé plus longtemps, si la destinée n'avait apporté à ce drame vécu le seul dénouement qui dans la lutte des passions humaines soit vraiment définitif : la mort.

Quand il voit la tournure que prennent les événements et la faveur populaire qui accueille le retour du fugitif, Roland ne perd pas de temps. Il court à Lausanne prévenir Scipion du danger qui menace la famille. Il va faire son complice du vieux huguenot qui entre dans des colères folles quand il pense qu'un de Caille pourrait aller à la messe. La dame de Caille sa mère qui l'a formé à cette haine farouche de l'Église. Madame du Lignon sa sœur, Marguerite sa fille, tous se liguent avec ensemble autour de Roland pour crier haro sur l'intrus. Les émigrés venus du royaume ou les coreligionnaires du terroir leur prêteront s'il le faut assistance. Il y a peut-

être aussi à cette indignation morale des motifs moins désintéressés. Scipion n'a rien à gagner au retour d'Isaac. Il a pris avec Roland et Tardivy des arrangements secrets que ce trouble-fête va piétiner. On tient un conseil de famille.

Le transfuge est à Toulon. Il a abjuré la religion de ses pères ; il va être mis en possession de la fortune des Caille et des Le Gouche : c'est le décret du roi, il faut éviter ce scandale. A tout prix et sans plus tarder, il faut que Scipion déclare que son fils est mort et que le soldat qui se dit de Caille est un imposteur qui mérite le gibet. Il écrit donc à M. de Vauvray et lui déclare solennellement que son fils est décédé à Vevey où il l'avait envoyé se soigner.

On ne pouvait en effet décréter qu'Isaac était mort à Lausanne où toute la ville l'a connu et où personne n'a jamais assisté à ses obsèques. Il ne suffit pas de faire mourir un fâcheux, il faut encore l'ensevelir. C'est alors qu'on tourne la difficulté en créant la fable de la maladie et de la mort à Vevey. A Vevey, Scipion compte bien se procurer avec la complicité d'un commis un extrait mortuaire qui permettra de faire emprisonner le soldat et l'expédier promptement à la potence.

Mais voici que surgit une complication que l'on n'avait pas prévue. A la fin de chaque année, les registres mortuaires sont expédiés à Berne. C'est là qu'il faut demander l'extrait. Sera-t-on assuré de trouver en haut-lieu les

mêmes complaisances ? Le tenter serait fort risqué. On va suppléer par d'autres documents. On va se procurer des certificats, des attestations, des déclarations, que ne ménageront pas les nombreux réfugiés complices de Scipion et même les coreligionnaires natifs du pays. N'ayant pu se procurer la pièce, Scipion en fournira l'équivalent en menue monnaie.

A Vevey, où personne ne connaissait Isaac, quoi de plus facile que de créer une confusion avec quelque jeune homme de son âge que l'on substituera au fugitif et de dire tel jour à telle heure Isaac est mort. Toute la ville l'a vu porter en terre.

Scipion écrit à M. de Vauvray ; il renouvelle la déclaration que son fils est mort à Vevey le 15 février 1696. Il désavoue le soldat qui se dit Isaac et demande que son imposture soit punie de mort. Il joint à sa lettre un nombre imposant de certificats et d'attestations de forme et d'origines diverses tendant toutes à établir qu'Isaac est bien mort. En tout dix-huit pièces, toutes également impressionnantes.

Il semblait bien qu'après la lecture de ces documents la thèse de l'imposture ne pût être sérieusement contestée. Cependant le soldat avait ses partisans que ce déluge de certificats de déclarations n'avait point impressionnés. L'abondance des preuves, disaient-ils, est un témoignage de leur faiblesse. Un seul extrait mortuaire emporterait la décision. Scipion ne nous accable

de ce fatras de documents que pour masquer la carence d'une pièce décisive qu'il avait promise et qu'il ne produit pas. Or, que valent toutes ces attestations ? Il suffit de les examiner avec un peu d'attention pour découvrir combien elles sont sujettes à caution. Chacun de ces écrits publics ou privés n'est en dernière analyse que la réédition sous diverses formes de cette déclaration : « Mon fils Isaac est mort. » Un seul argument se dégage de ces abondantes déclarations d'un père irrité : c'est qu'il n'a pas apporté la preuve régulière, la preuve légale de la mort de son fils.

Roland s'aperçoit que les événements ne plient pas aussi docilement sous sa main autoritaire qu'il l'avait escompté. Les faits se cabrent. Il saura bien les maîtriser. Tout d'abord il va user de sa grande influence sur les officiers du port pour les décider à prononcer une sentence expéditive.

Les juges militaires n'ont pas comme les magistrats de carrière cette subtilité d'esprit qui raffine sur les documents et leur fait parfois trahir ce qu'il expriment. Avec eux l'affaire serait menée si l'on peut dire au pas de charge.

Le plan était bien conçu mais les rivalités de bureaux et le respect de la Forme ne sont pas une innovation de la Constitution de l'an VIII. La justice civile réclama l'accusé. Ce grand mot, que Bridoisson avec son bégaiement rend si ridicule sur la scène, n'est pas aussi dépourvu de

sens qu'on pourrait le croire au théâtre. La Forme est souvent pour l'accusé la meilleure garantie contre le danger d'une décision inconsidérée ou complaisante. M. de Vauvré soumet le différend qui divise ses services et ceux de la marine au chancelier.

Le 6 juin, M. de Pontchartrain répond à M. Vasseur, ordonnateur de la marine : « Le roi approuve que M. de Vauvré ait fait arrêter et mettre à l'arsenal le soldat de M. de Ligondès qui se dit fils de M. de Caille. L'intention de Sa Majesté est que vous le fassiez remettre aux juges ordinaires pour instruire son procès et lui faire subir la peine qu'il mérite par son imposture. »

Le 11 juin, le soldat est transféré à la Conciergerie de Toulon. Prison débonnaire où, avec l'autorisation du geôlier, il sort pour aller à la chasse. Le 19, le prisonnier est interrogé en présence de Le Camus, prévôt de la marine. Interrogatoire assez confus dans lequel il répond à tort et à travers à toutes les questions qui lui sont posées. Il expliquera plus tard les raisons de cette apparente défaillance. La dame Roland et Tardivy sont tellement sûrs de l'issue du procès qu'ils demandent au lieutenant criminel de les mettre hors de cour et de cause et de poursuivre l'affaire sur la seule justification des pièces produites.

Deux voies à suivre s'offraient au tribunal. Ou bien il se préoccuperait d'établir la véritable identité du soldat, et c'était un procès civil, ou,

estimant sur la force probante des pièces produites qu'Isaac était mort, il considérait que l'accusé était un imposteur et alors il ne restait plus, selon l'avis de M. de Chancelier, qu'à appliquer la peine. Le choix était facile à faire. La sévérité de la répression était telle que les juges ne pouvaient guère hésiter qu'entre la potence ou la roue¹. On pense bien que Roland et Tardivy penchaient pour la condamnation, tandis que le soldat demandait instamment à être conduit à Manosque pour être confronté avec toutes les personnes qui avaient connu Isaac avant son départ pour l'exil.

Le lieutenant était fort embarrassé, car s'il renonçait à poursuivre criminellement, il mécontentait un haut magistrat dont le crédit était grand au Parlement et à la Cour. D'autre part, s'il condamnait Isaac sans autre formalité, il allait soulever contre lui l'opinion publique qui se prononçait ouvertement en faveur de l'accusé. Or les fonctionnaires, même sous un régime monarchique, sont solidaires de l'opinion ; parce qu'ils vivent plus près du peuple que du roi. Aussi bien le magistrat recourut-il au parti qu'adoptent tous les timides dans une circonstance analogue. Il éluda sa responsabilité par une décision qui sans contenter personne réservait cependant les droits de chacun.

Il autorisa le querellé à faire la preuve qu'il

¹ L'ordonnance de Moulins punissait de mort les faussaires et ne laissait aux magistrats que le choix du supplice.

était de Caille et à cet effet il ordonna qu'il serait transporté à Manosque et dans tous autres lieux pour y être confronté avec toute personne qui aurait pu connaître Isaac. Cette sentence n'est pas du goût de Roland. Non qu'elle lui porte préjudice ; le Bon Apôtre n'est point partie dans l'affaire. Il a des préoccupations plus hautes. Il songe à l'intérêt supérieur de la Couronne. Il ne faut pas que des aventuriers s'autorisent de la décision du juge de Toulon pour venir aux quatre coins du royaume réclamer des biens dont la justice du roi a disposé en faveur de leurs légitimes titulaires.

Il proclame bien haut que cette seule pensée le dirige. Il le proclame à Grenoble, à Toulon et à Aix ; mais personne n'est dupe. On ne croit pas au désintéressement des gens qui ont trop bien réussi dans la conduite de leurs affaires. Le rôle d'apôtre ne se concilie pas avec celui de courtisan.

Roland parle au nom des intérêts supérieurs de l'État mais chacun sait qu'il défend son Bien. Tardivy ne fait pas tant de mystères ; il ne cache pas que les seigneuries de Caille et de Rougon sont d'un bon rapport et qu'il entend les garder. Aussi bien les deux compères font-ils appel de l'ordonnance qui, en autorisant le prisonnier à administrer la preuve qu'il est de Caille, fait rebondir l'affaire du criminel au civil. En second lieu, revenant sur la précédente requête par laquelle ils avaient demandé à être mis hors de

cause et de cour. Ils sollicitent maintenant d'être reçus comme parties à l'instance.

Cette attitude ne manqua pas de paraître étrange. Le public, ne s'embarrassant pas des habiletés de la chicane, juge avec simplicité les choses qui lui paraissent simples. Comment, disait-on, voici un magistrat puissant, riche, considéré : il affirme que le prisonnier est un imposteur et quand on lui offre un moyen de le confondre, il se dérobe ! Quelle meilleure occasion pouvait-elle lui être offerte de se laver du soupçon qui pèse sur lui ? Si le soldat n'est pas le fils de Caille, qui peut mieux le savoir que les habitants de Manosque qui ont vu grandir Isaac ? Le procureur est riche. Le prisonnier est pauvre. Le procureur est puissant, le prisonnier est sans appui. Le procureur court les routes du Dauphiné, de la Provence, il sollicite les juges ; il style les témoins, il use de toute son influence : le prisonnier croupit dans son cachot, et c'est le procureur qui tremble. Où est donc la vérité et qui a intérêt à empêcher qu'elle éclate ?

CHAPITRE V

TRAHISON ET POISON

Il y a bien du mystère dans ce procès ; des gens s'agitent autour du prisonnier dont on ne sait s'ils sont voués à son triomphe ou à sa perte.

Cet aventurier qu'il avait rencontré à Turin, ce Silvy qui lui avait témoigné tant de bienveillance avait complètement disparu de la Provence et voilà qu'il surgit tout à coup avec une opportunité qui tient du miracle ou de la conjuration. Il a appris qu'Isaac est arrêté : il vient lui offrir avec son témoignage son concours le plus entier. Est-il sincère ? Sur le moment sans aucun doute ; et dans la mesure où sa bonne action peut être pour lui une occasion de profits.

Rien de plus dangereux pour un esprit confiant que de tomber sur de tels alliés. Ils s'intéressent à toutes les infortunes parce qu'ils comptent bien les faire tourner à leur avantage ; ils savent inspirer la confiance parce qu'ils parlent un langage qui ressemble à celui de l'amitié, et ils ont

cette sincérité à laquelle on peut tout demander sauf la durée. Leur esprit est fertile en ressources parce qu'ils vivent d'expédients. A Turin, Silvy avait su si bien gagner la confiance d'Isaac que celui-ci lui avait raconté tous ses malheurs. L'aventurier avait d'autres projets en tête et peut-être poursuivait-il quelque négociation, qui l'obligeait à se tenir dans l'ombre. La France et la Savoie étaient alors en guerre et il était sujet ennemi ; mais, quand Isaac se fût déclaré à Toulon, un hasard heureux ou malheureux avait voulu que Silvy s'y fût trouvé. Naturellement il vint aussitôt lui présenter ses offres de service. Il avait déjà pressenti le parti qu'il pouvait tirer d'une pareille rencontre. Un être comme le prisonnier dénué de sens commun et immobilisé dans sa prison serait la victime sans défense d'un pareil aigrefin.

Cependant Silvy n'était pas de taille à mener seul une pareille entreprise ; il dut lui-même composer avec d'autres associés. Il intéressa à cette affaire un de ses amis, Cléron, commis au service du roi qui à ses yeux passait pour un homme d'une vaste culture et de bon conseil. Mais celui-ci comprit tout de suite que dans une affaire qui soulevait des questions aussi délicates, il était indispensable de posséder un collaborateur mûri dans la chicane et il s'adressa à son ami Carborel, qui passait pour l'huissier le plus déluré du baillage. A partir de ce moment, Carborel fut le véritable *Deus ex Machina* de l'en-

treprise et c'est lui qui en réalité prit la direction des événements.

Les trois hommes s'entendent à demi-mots car ils se complètent. Cléron est grave, compassé ; il parle peu, réfléchit beaucoup et s'exprime par aphorisme ; comme tous les demi-lettrés qui occupent un rôle subalterne dans un emploi à demi officiel, il ne peut se garder d'un certain pédantisme ; il pontifie ; c'est un méridional solennel, ambitieux et froid. Dans ce pays aux violents contrastes, les tempéraments comme les paysages sont toute ombre ou toute lumière.

Carbonel est insinuant, retors ; il a la démarche et l'allure cauteleuses de M. Loyal de Molière. Il flaire un procès comme un basset le lapin. Il a plus d'un tour dans son sac d'huissier ; il apprécie tout de suite le mérite d'une revendication au nombre des vacations qu'elle lui procure. Silvy n'a pas son pareil pour dénicher un prêteur ; l'endoctriner, lui démontrer que le placement qu'on lui offre sera pour lui un véritable pactole. C'est un financier né à une époque où la puissance de l'argent est encore bridée par le pouvoir royal. Quelque cent ans plus tard, cet habile entremetteur aurait peut-être évolué entre Mirabeau et Danton ; pour le moment il est dépaysé dans une société trop jeune pour le comprendre, et il faut l'aventure extravagante du fils de Caille pour le sortir un instant de son obscurité. Et c'est là que son génie se manifeste.

Une affaire de cette nature ne pouvait être engagée sans une importante mise de fonds ; il fallait financer les hommes de loi pour mener à fond la procédure.

Cléron, Carbonel et Silvy, en mettant en commun toute leur fortune, n'arrivaient pas à remplir un sac d'écus. Silvy était un homme de ressources. Il abordait avec autant d'aisance un grand seigneur qu'un courtier, un amiral qu'un sergent recruteur. C'était un gaillard qui ne s'étonnait de rien, qui était au courant de tout, qu'on ne surprenait jamais en lui annonçant la nouvelle la plus inattendue. Dans la ville, il n'est question que du soldat de galère. On interroge les gens bien informés. Silvy est très entouré car c'est lui le grand pourvoyeur de la chronique toulonnaise.

« — Le fils de Caille, mais je le connais ; personne ne le connaît mieux que moi. Imaginez qu'au mois de janvier 1692, j'étais à Turin, à l'Albergo del Cavallo Rosso, quand je distinguai un fort aimable jeune homme qui me plut tout de suite par ses manières modestes et une certaine mélancolie peu commune aux personnes de son âge, ce qui me donna à supposer qu'il venait d'éprouver quelque sérieuse infortune. J'osai lui offrir mes bons offices ; il eut la bonne grâce de ne les point refuser. Il me conta qu'il était fils du sieur de Caille... »

Et Silvy narrait tout au long la touchante histoire de ce malheureux jeune homme que son

père rouait de coups de nerf de bœuf afin de le dissuader de changer de religion. Pour commencer, il fit signer à Isaac une procuration qui autorisait Silvy à emprunter pour le prisonnier une somme de dix mille livres remboursables quand il rentrerait en possession de l'héritage paternel. On s'entendit avec le geôlier pour qu'il lui laissât la plus grande liberté d'allure, en sorte que celui-ci sortait, vaquait à ses affaires, se donnait parfois la distraction d'aller à la chasse, et en retour le prisonnier contracta devant Garelli, notaire, une nouvelle obligation de 1.400 livres en faveur dudit Damian, concierge de la prison et une autre de 7.000 livres en faveur de Carbonel, huissier, « pour les récompenser des services qu'ils lui avaient rendus et de ceux qu'ils lui rendraient encore ».

Il est rare qu'à un trio d'aventuriers ne se joigne pas une aventurière. Le roman manquerait d'intérêt si on n'y rencontrait pas une femme jeune, belle et de vertu facile. C'était une fille galante qu'on appelait Du Coq et qui faisait la joie de ces messieurs de la marine. On ne sait pas exactement quel rôle elle joua dans cette affaire, mais ce fut à coup sûr un rôle considérable car les négociations se traitaient chez elle.

Nos trois complices avaient escompté un gros profit de cette affaire. Leur dessein tendait simplement à dépouiller Isaac, dont ils prétendaient s'approprier toute la fortune en lui donnant quelques écus. Cette combinaison ne manquait pas

d'ingéniosité mais quelqu'un troubla la fête : ce fut Roland. On n'avait oublié que lui dans le partage. Il alla droit au but, il entra dans le bureau de Carbonel et lui annonça qui il était. Un huissier de baillage ne pèse pas lourd devant un avocat général, d'autant que comme la plupart de ses confrères celui-ci n'était pas très sûr d'avoir toujours fidèlement et loyalement rempli sa tâche. Entre la destitution et une honnête récompense, l'huissier n'hésita pas. Il renonça aux rêves irréalisables pour se contenter d'une réalité qui n'était pas sans profit.

La belle Du Coq prit certainement une grande part à cette trahison. Les femmes, quand elles se mêlent d'affaires, sont d'humeur réaliste : elles préfèrent un rapport médiocre et assuré à un bénéfice considérable mais éloigné et incertain. Roland, dont la psychologie était avertie, car sa charge d'avocat général lui avait permis de percer le fond de bien des affaires où l'intérêt et le respect de la parole donnée n'étaient pas toujours d'accord, devina ce qu'on pouvait attendre d'une pareille alliée ; il eut avec elle de nombreuses entrevues ; lui fit de magnifiques présents que ne justifiait aucune arrière-pensée galante.

Ainsi fut élaboré un plan de campagne qui devait permettre à l'astucieux magistrat de se débarrasser très rapidement, et avec le moins de frais possible, de ce neveu turbulent et incommode.

Aussitôt qu'il fut saisi de cette affaire, le lieutenant-général procéda à l'interrogatoire du querrelé, mais pour poser à ce dernier des questions pertinentes il fallait être très renseigné sur les habitudes, la vie intime, les personnes et les êtres de cette famille que le soldat disait être la sienne. Il n'est pas difficile de deviner qui avait renseigné le lieutenant. Roland une fois encore avait usé de son autorité d'avocat général pour dicter pour ainsi dire mot pour mot tout l'interrogatoire et par une subtilité vraiment infernale il ne s'était pas contenté de prévoir les questions ; il avait également soufflé les réponses.

A l'instigation de Roland, Silvy et Carbonel avaient persuadé à Isaac de ne faire aux questions du lieutenant criminel aucune réponse précise parce que, lui avaient-ils expliqué, ce juge n'était pas celui qui devait connaître de l'affaire et il convenait de réserver les moyens de défense pour le Parlement qui ne manquerait pas d'être saisi tôt ou tard. Le malheureux donne tête baissée dans le panneau, il ne répond pas Bé Bé comme Thibault Agnelet dans la Farce de M^e Patelin. Mais il ne sait rien, il ne se rappelle rien. Il a oublié son nom, son âge. Il n'a jamais connu son parrain ni sa marraine, il ne sait pas le nom de la rue où habitait sa grand'mère, il ne peut dire le nom de sa sœur. Le prisonnier, après avoir joui d'une liberté relative, avait été mis au cachot. Des entrevues fréquentes, des

conciliabules secrets entre Roland et les trois compères avaient lieu chez la Du Coq. Roland y paraissait et chacune de ces réunions était l'occasion d'une ample distribution de pistoles. Or un soir la femme Detat, belle-mère de Silvy, surprend une conversation : il s'agit de quelqu'un qu'on veut empoisonner en mêlant une drogue à ses aliments. Elle n'a pas de peine à deviner qui est menacé. Elle court à la prison prévenir le geôlier. Elle arrive trop tard, le prisonnier avait déjà pris son repas, se tordait dans les douleurs de la mort. On va quérir un apothicaire et un médecin. On administre au patient un vomitif énergique qui le délivre ; mais pendant trois jours il garde le lit avec une forte fièvre. Le geôlier pris de compassion l'avait tiré de son cachot pour le transporter dans une chambre plus décente. M. Vallavielle, le procureur du roi, en est informé, il fait punir le geôlier compatissant et ordonne que le prisonnier soit enfermé dans un cachot, obscur et fétide. On dit de ce cachot que, comme le Donjon de Vincennes, il vaut son pesant d'arsenic et qu'il achèvera ce que le poison n'a pu consommer.

Roland s'efforce de masquer son échec en soutenant que le prisonnier a été simplement pris d'une de ces attaques de mal caduc auxquelles Pierre Mège était sujet ; mais le rapport du médecin le nie. Roland est inquiet. Cette affaire traîne. La note des frais va toujours grossissant. Déjà une bonne partie de la population toulon-

naise, celle qu'on pourrait appeler la maritime, a pris parti pour le soldat. Roland sent les soupçons qui pèsent sur lui se préciser, il se fait bénin. Aux gens qui l'abordent, il sourit humblement :

« Ne craignez-vous pas de vous montrer dans la compagnie d'un empoisonneur ? » Ou bien il prend un air affligé : « Nous qui n'avons pas d'enfant, nous serions si heureux que cette aventure fût véritable. Nous adopterions ce neveu, nous le marierions et nous lui laisserions notre bien. Hélas, à qui le laisserons-nous si ce n'est aux pauvres. »

L'accusé, qui avait obtenu du lieutenant une ordonnance décidant qu'il serait transporté à Manosque, présenta une requête afin que ce transport fût ordonné. Le lieutenant général, influencé par Roland, ordonna que l'enquête serait faite en même temps que l'instruction criminelle, c'était en quelque sorte la prendre à sa discrétion. Isaac fit appel de cette sentence et obtint un arrêt, une défense du Parlement d'Aix qui ordonnait son transport dans cette ville. Cette solution n'en était pas une pour Roland, au contraire. Elle ne faisait qu'accroître ses préoccupations et l'obligeait à de nouvelles démarches. Il aurait bien voulu que son neveu allât, comme on dit, se faire pendre ailleurs. Ah, qu'une évacion opportune ferait bien son affaire ! Isaac n'est pas un mauvais diable, si on lui offrait la liberté et un peu d'argent, sans doute accep-

terait-il. S'il s'obstine ne risque-t-il pas d'être pendu haut et cour ? Roland confère avec Carbonel et Silvy. Précisément le prisonnier devait être transporté de Toulon à Aix. Il était conduit par un soldat de milice, Jean Auvret. De Brignole on se dirige sur Marseille. A quelque distance d'Aubagne, on traverse le bois du Conil. Le milicien s'écarte un instant, il entend des cris : « Monsieur Auvret, venez à mon secours. » Il approche, que se passe-t-il ?

— Ces messieurs veulent me donner de l'argent pour que je prenne la fuite et ils menacent de m'assassiner si je n'accepte pas !

Les deux compères rient d'un air finaud comme des mystificateurs qui viennent de jouer un bon tour à un novice. Mais plus tard à l'hôtel la scène recommence, le garde entend des éclats de voix ; une discussion, il croit comprendre qu'il s'agit d'une pièce qu'on veut faire signer au prisonnier qui s'y refuse¹.

La tentative de Roland a échoué, mais il est plus heureux devant le Parlement. La cour juge par arrêt du 13 janvier 1700 que le procès sera fait et parfait au criminel. Le prisonnier est ramené à Toulon. Désormais le conseiller Roland va se tenir sur le terrain de la procédure. Il y est solide ; le lieutenant-général qui a manifesté quelques hésitations sera plus ferme ; le Parle-

1. Du moins c'est ainsi que le gardien interprétait la scène, mais il s'agissait évidemment d'autre chose puisque le soldat ne savait pas signer.

ment lui a donné plein pouvoir ; il n'a plus qu'à prononcer la peine, le procureur du roi l'y invite et Roland le lui fait comprendre. De son côté le prisonnier, conseillé par Cléron et Carbonel s'obstine à ne pas répondre tant que l'on ne l'aura pas conduit à Manosque, son procès lui est fait comme à un muet. Le conseiller Roland marque un point. Il convoque des témoins triés sur le volet et habilement stylés qui déclareront d'une seule voix que le prisonnier n'a rien de commun avec Isaac, que celui-ci était blond, petit, qu'il avait la voix forte et l'on sait que l'accusé est grand, noiraud et que sa voix est fluette.

Quant aux témoins qui pourraient déposer en sens contraire, les notaires Perier et Funel, et Brunet, maire de Manosque, par promesses ou menaces, les ont décidés à ne point bouger et on ne les entendra pas. Ainsi menée l'affaire ne traînera pas et un bout de corde sera la conclusion de cette ténébreuse intrigue.

Or la nuit, dit-on, porte conseil. Le lieutenant criminel, qui la veille donnait encore à l'avocat général grenoblois tant de témoignage de docilité, a réfléchi. On dit en Provence qu'on ne met pas un homme au gibet comme une grive à la broche. Il y faut plus de circonspection, et voilà qu'au lieu de condamner il se dérobe. Il décide que le tribunal ne se prononcera pas « tant que les parties n'auront pas fait vider leurs appellations ».

Roland est pris à son propre piège. Il avait fait appel de la sentence qui décidait que le prisonnier serait transporté à Manosque et voilà que cette habile précaution se retourne contre lui. Les témoins de Roland ne seront pas entendus. Il faut les rapatrier et ils reprennent le coche, les uns d'Aix, les autres de Draguignan et de Grasse. C'est encore le conseiller Roland qui pourvoit aux frais du voyage, mais avec moins d'empressement au retour qu'à l'aller.

Le prisonnier s'engage encore une fois sur cette route d'Aix, mais cette fois on n'essaiera pas de lui ménager les moyens d'une évasion. Il est sûr de lui, plein de confiance en son triomphe. L'incident est plaidé devant la cour par M^e Piolenc, avocat, assisté de M^e Gal, procureur. Le public a envahi la salle d'audience ; et, comme cette salle est trop petite pour la contenir, la foule accourue attend sur la place du palais le prononcé du jugement. La cour rend un arrêt qui autorise le prisonnier à faire la preuve qu'il est de Caille.

Le populaire trépigne. Il salue l'arrêt comme si c'était l'un des siens que l'éloquence de l'avocat vient de dérober à la haine des aristocrates et à la rancune sournoise des hérétiques. Il se répand sur cette place du Palais où, moins de cent ans plus tard, il acclamera un autre fils de noble, que son père avait également fait jeter en prison et dont la voix puissante soulèvera un tel tumulte que la France entière sera ébranlée. Ce

Midi discoureur et frémissant a gardé le souvenir du Forum. Il suffit chez ces populations à la tête ardente qu'une querelle particulière soulève quelque dilemme passionnant pour qu'aussitôt elle envahisse le prétoire. A Paris on sourit de cet enthousiasme. On pense comme M. d'Aguesseau : « que cette vivacité d'esprit qui est un effet du climat engendre une disposition à grossir les proportions du moindre incident. » Il n'en est pas moins vrai qu'un jour viendra où la France entière sera conquise par la parole d'un méridional et qu'elle aussi perdra le sens de la mesure. Il serait exagéré de prétendre que l'affaire de Caille a été un prolégomène de la Révolution, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle a été l'une des premières manifestations de cet esprit de Forum qui devait aboutir au drame de 93.

Le 28 juin une seconde sentence retenait l'affaire devant le Parlement et commettait M. Boyer d'Eguilles rapporteur, pour procéder à la descente aussi bien à Manosque, à Rougon et à Caille qu'à Toulon et en faire le rapport. Ainsi le lieutenant criminel était dessaisi ; à moins de six mois d'intervalle le Parlement revenait sur la décision qui avait reconnu la compétence du lieutenant-général de Toulon. Que s'était-il passé ?

Simplement ceci : qu'à côté et parfois au-dessus des juges il y a un tribunal mystérieux qui révise leurs sentences : l'Opinion, qui a pris le parti du soldat, parce qu'elle reconnaît en

lui une victime de l'égoïsme des riches et de la rancune calviniste. Il n'est pas douteux que dans cette affaire les huguenots mènent une cabale insolente. On sent leur influence menacer les témoins dans leurs dépositions et peser sur les juges dans leurs sentences. Quoiqu'exilés ils sont encore puissants par l'influence des faux convertis demeurés au royaume. Ils veulent se venger d'Isaac qui a trahi leur cause. Ils veulent se venger de cet Édit qui les a soumis à la religion d'État, œuvre de police en vérité aussi urgente que nécessaire, car une bonne administration ne se conçoit pas plus sous l'autorité de deux religions que sous la direction de deux rois. Dans la Provence des bleus oliviers on n'aime pas les huguenots. On les soupçonne de méditer de sombres représailles. On les accuse de vouloir bannir du culte toutes les belles cérémonies qui réjouissent les cœurs et rendent la dévotion aimable. Ils font la guerre aux saints qui protègent les maisons, les champs et qui honorent les métiers¹. Ils invectivent contre les processions qui sont l'occasion d'innocentes mascarades. Ils réclament l'enlèvement comme d'un bric-à-brac inutile des images dorées des

1. En Provence, la vie corporative était intimement mêlée au culte des saints. Chaque corporation avait son Patron qu'elle fêtait à un jour de l'année. Ces fêtes, à la fois sacrées et profanes, s'accompagnaient de danses qui différaient pour chaque corps de métier. C'est là une des raisons pour lesquelles la réforme rencontra peu de faveur dans les grandes villes.

châsses constellées de pierreries. Ils veulent bannir toute pompe du culte sous prétexte qu'elle cache Dieu et toute poésie de la religion, sous prétexte qu'elle est une survivance du paganisme.

Pour tenir une partie comme celle que le soldat a engagée on a besoin d'argent, de beaucoup d'argent. Où en prendra-t-il? C'est un luxe de riche qu'une procédure qui exige le déplacement d'un conseiller, d'un greffier, d'un exempt, sans compter le sergent, l'huissier et l'archer. La cour ne se mettra en mouvement que lorsque les frais seront consignés au greffe.

Roland le sait : son neveu n'a ni sou ni maille ; il ne faut pas lui donner le temps d'intéresser des âmes charitables ou des prêteurs marrons à son affaire. Il manœuvre donc de manière à mettre Isaac dans la nécessité de verser à très brève échéance la provision, il réussit à faire abrégé à l'extrême limite les délais. Isaac doit consigner dans cinq jours la somme de 5.000 livres. Comment un soldat, seul, sans ami, sans parents pourrait-il trouver en cinq jours une somme aussi forte? Roland triomphe. Un miracle seul sauverait son neveu et Roland ne croit pas aux miracles. Cependant, le miracle se fit.

A l'instant même où les bureaux du greffe allaient se fermer irrévocablement pour lui, le procureur d'Isaac apparut et présentait un sac contenant les 500 pistoles. A Toulon, de véritables listes de souscription avaient circulé dans la ville.

M. d'Infreville avait donné son offrande, les officiers de vaisseaux avaient versé le produit d'une collecte. Une boulangère avait apporté 500 livres. A Aix, un gentilhomme de la suite du roi d'Espagne avait donné 50 livres. Une jeune fille a engagé sa croix en brillants ; une mariée a vendu sa robe de noces. En dépit de toutes ces bonnes volontés on n'arrivait pas encore à réunir la somme entière ; il s'en fallait d'au moins trois cents livres. Allait-on échouer si près du but ? Où trouver cet argent ? Il vint tout seul. Dans la nuit, une femme qui ne dit point son nom l'apporta chez le procureur. Voilà encore une fois le conseiller Roland quinaud ; sa défaite est d'autant plus grave qu'elle trahit son inquiétude.

CHAPITRE VI

LE PROCÈS

Le procès commence.

Jusqu'à ce jour tout ce que Roland et Tardivy ont tenté dans leurs démarches comme dans la conclusion n'avait qu'un but : éluder la question de laquelle dépendent toutes les autres. Le prisonnier est-il vraiment le fils de Scipion de Caille ? Ce qui donne à cette affaire une physionomie très particulière, c'est qu'elle est à la fois civile et criminelle et si en elle la nature criminelle l'emporte dans la forme, au fond le débat est essentiellement civil.

Roland, comme il arrive souvent à ses pareils, s'est pris au piège tendu par sa subtilité. Il avait hâte de se débarrasser d'un insolent qui en voulait à son bien et au surplus l'accusait de n'être catholique que sous la robe. Il l'a poursuivi devant le lieutenant criminel, espérant ainsi se débarrasser plus rapidement du fâcheux et sans frais, ce qui pour un procédurier est une consi-

dération. A Toulon, Roland a cru triompher quand M. le Chancelier a écrit à M. de Vauvray que le soldat de marine serait déféré aux juges ordinaires pour subir la peine que son imposture méritait. Il semblait bien que la cause fût entendue. C'était la pendaison et à l'extrême rigueur, selon l'indulgence des juges ou plus exactement les besoins de l'intendant de la marine en rames, les galères à vie.

Mais alors se produisirent les incidents qu'on n'avait pas prévus : ce revirement d'une opinion qu'on dédaignait trop pour la faire entrer en ligne de compte. L'affaire arriva devant la cour du Parlement : criminelle dans sa nature mais posant une question préalable, une question préjudicielle comme on dit au palais, d'un caractère essentiellement civil. Par l'arrêt qui autorise le prisonnier à faire la preuve qu'il est de Caille, le procès rebondit au civil, mais il n'en demeure pas moins soumis à la règle qui domine toute la procédure criminelle : qu'on ne peut condamner un homme à une peine, à plus forte raison à une peine capitale, si l'accusateur public n'apporte pas la preuve absolue de la culpabilité.

La conséquence est assez inattendue. Le Parlement dit que le querellé est autorisé à faire la preuve qu'il est le fils de Caille. C'est donc à lui qu'incombe la charge de la preuve. Mais voici ce que le subtil procureur n'a pas prévu ou plutôt ce qu'il n'a pas empêché, car ses efforts antérieurs indiquent trop qu'il avait aperçu

la difficulté : le soldat ne peut être condamné que si l'accusation apporte la preuve de l'imposture. Pour prouver l'imposture il faut établir qu'il n'est pas de Caille ; et le seul moyen c'est de démontrer qu'il est, qu'il a toujours été, qu'il ne peut être que Pierre Mège.

Des deux côtés une démonstration absolue est difficilement réalisable et si l'accusation et la défense se balancent, l'accusé en profite. Il ne peut être condamné que sur un ensemble de preuves absolument concluantes. S'il est acquitté c'est qu'il n'est pas Pierre Mège. S'il n'est pas Pierre Mège, il est de Caille. Voilà dans quelle alternative son astuce a placé l'astucieux Roland.

Supposons que l'affaire eût été portée au civil, la situation était complètement retournée. Le soldat revendiquant le nom et les biens de la famille de Caille, c'était à lui de démontrer que, bien que connu et enrôlé sous le nom de Pierre Mège du Joucas, il était en réalité le fils de Scipion. Preuve infiniment périlleuse, délicate, que le formalisme étroit du droit civil soumettait à des règles strictes : il est bien rare que dans les affaires de cette nature le demandeur aille au bout de sa tâche. Roland et Tardivy, bénéficiant d'une situation acquise, n'avaient qu'à opposer une attitude défensive aux prétentions de celui qui se disait leur neveu, tâche singulièrement plus aisée, position infiniment plus commode que celle d'accusateur pu-

blic. En réalité, dans cette affaire, Roland a été entraîné par son habitude professionnelle ; il a cru plus commode de recourir à une mise en accusation là où on lui offrait un procès ; il a cru venir facilement à bout d'un malheureux privé d'argent et de protection et il s'est engagé lui-même sur un terrain où il lui sera d'autant plus cruel d'être battu que c'est le terrain accoutumé de ses exploits.

Le procès débute sur ce qu'on pourrait appeler sa phase théâtrale. La cérémonie de la descente. M. Boyer d'Eguilles, conseiller rapporteur, accompagne le prisonnier à Joucas, à Apt, à Manosque, à Rougon, partout où Pierre Mège et Isaac de Caille ont été connus, partout où on peut les désavouer ou les reconnaître.

On devine l'émotion que soulève dans la petite ville l'arrivée de ce cortège. Les chevaux font claquer leurs sabots sur le pavé des rues et secouent les grelots de leurs colliers. La foule accourue s'empresse pour voir de près ces personnages : c'est d'abord M. d'Eguilles qui sort d'une vaste berline, accompagné de son secrétaire. Dans une autre voiture moins confortable ont pris place le greffier et le sergent qui doivent l'un appeler les témoins et l'autre consigner leurs dires. Les équipages se suivent, s'arrêtant sur la place du village. Des gens très importants en descendent et la foule commente leur venue.

— Celui-ci qui a l'air méchant c'est le conseiller Roland.

— Cet autre qui serre la main au prisonnier, c'est M^e Sylvain, son avocat.

— Ce dernier qui d'un regard hautain semble le provoquer, c'est M^e Bec, l'avocat de Roland.

On dit qu'ils parlent bien, « Est-ce que nous les entendrons ? » La question est sur toutes les lèvres, car le peuple de Provence a toujours eu un goût très vif pour les joutes oratoires, pour la tragédie et les belles processions. Non, ils ne se feront pas entendre, tout au plus poseront-ils quelques questions aux témoins. C'est à Aix, devant le Parlement, que l'affaire sera plaidée — et on peut être certain que ce jour-là il n'y aura pas de place aux tournelles. De la dernière voiture on voit descendre un grand gaillard qu'escorte plutôt qu'il ne le suit l'archer préposé à sa garde. La curiosité publique va surtout au héros de cette extraordinaire aventure si bizarrement accoutré qui porte sur un feutre fripé une plume de coq. Pour le voir de plus près, on se coudoie, on se bouscule. Une femme s'approche et l'examine.

— C'est bien lui ; si ce n'est lui, c'est le diable.

Un homme la dépasse.

— Le doute n'est pas possible, c'est lui aussi sûr que je suis en vie.

— C'est le fils de Caille, je le jure devant Dieu !

— C'est Pierre Mège, j'engage le salut de mon âme !

Ces propos jaillis librement et spontanément de la conscience du peuple résument et définissent la physionomie de l'enquête.

Pour le moment il s'agit de loger tout ce monde, ce n'est pas une petite affaire. Au xvii^e siècle, en Provence, la loi de l'hospitalité règle encore les relations des grands personnages en déplacement. Un seigneur de quelque importance est toujours reçu, fêté dans une maison noble ou bourgeoise, fort honorée d'accueillir un voyageur de marque. Le plus beau logis sera pour M. Boyer d'Eguilles, dont l'hôtel de la rue Neuve-Saint-Esprit à Aix est ouvert largement à tous les honnêtes gens qu'attire une collection de tableaux unique en Provence et peut-être dans tout le royaume. La figure sévère du magistrat s'efface devant celle du lettré et de l'artiste et du causeur et c'est une bonne fortune pour une maîtresse de maison que de recevoir sous son toit et de traiter un hôte si brillant. Pour d'autres raisons peut-être moins élégantes, M. le conseiller Roland n'a que l'embarras du choix entre quelques maisons cossues que des bourgeois opulents, mais chicaneurs, mettent à sa disposition, et quant au menu peuple de sergents, de greffiers, d'archers et de scribes, il a trop l'habitude de son métier pour être embarrassé dans la découverte d'un gîte.

On commence le voyage par Joucas. C'est proche le Comtat, un petit village où naquit Pierre Mège, et Roland a préparé une entrée sen-

sationnelle. A l'arrivée du cortège, les paysans de l'endroit bien stylés crieront : — Le voici ! C'est Pierre Mège ; c'est lui. Et il l'interpelleront. — Eh ! Pierron, me connais-tu. Je suis Paulet le fileur de filoselle. L'abbé Fouque, âme damnée de Roland, a disposé la mise en scène avec le même zèle qu'il a mis à l'exécution du monitoire. Deux cents témoins se sont aussitôt déclarés qui ont donné de Pierre Mège un signalement qui est exactement celui de l'accusé. Il a reçu les déclarations de ses paroissiens et les a couchées d'une plume cavalière sur le papier en moins de quarante-huit heures. Il eût fallu à un juge et à son greffier qui auraient compté leurs vacations plus de deux mois pour accomplir cette besogne. Mais le résultat n'a pas été celui qu'attendait l'habile metteur en scène, la foule massée sur la grande route a crié trop tôt et elle a interpellé Pierre Mège au passage du greffier. Les témoins, quand c'est M. Boyer d'Eguilles qui les interroge, sont bien moins affirmatifs. La plupart de ces braves gens se rétractent. Ils ne se rappellent plus ce qu'ils ont dit, ils ont mal compris, ils ne savent pas ce qu'ils ont signé, on a déclaré qu'ils ne savaient ni lire ni écrire et on a signé pour eux une déposition qu'ils désavouent.

Les choses ne vont pas si bien pour le conseiller Roland que l'abbé Fouque l'avait espéré. Mais cela ne suffisait pas, un incident comique vint aggraver sa confusion et ajouter une scène digne de Molière à sa déroute. Les soirées sont longues

dans ce village et les travaux de l'enquête fastidieux. Précisément, c'est le jour du mardi gras ; le greffier Derugia et l'huissier qui accompagnent M. Boyer ont l'idée d'une mascarade ; ces chats-fourrés n'oublient pas qu'ils sont basochiens. Ils décident de faire une farce aux habitants. Le greffier se déguise en archer ; l'archer prend les effets du prisonnier, son pourpoint, son haut-de-chausse, son bonnet sur lequel se balance un pauvre plumet fripé, symbole de ses prétentions nobilières. Et voilà qu'ils simulent une évasion et une poursuite. Tous deux détalent dans les rues du village en criant : « Arrêtez-le ! Arrêtez-le ! » Ils ne manquent pas de crier plus fort devant la maison où loge le conseiller Roland. Celui-ci paraît à sa fenêtre ; il descend, se joint à la foule des gens que ces cris ont attirés hors de chez eux. Le conseiller saisit le faux archer par le bras ; « Pourquoi l'as-tu laissé échapper ? Poursuis-le, poursuis-le donc ! » mais il ne lâche pas prise. Et l'autre. — Pourquoi me grondez-vous, monsieur, et cependant vous m'empêchez de le poursuivre ? Je l'aurais déjà attrapé sans vous. M. Roland s'en va chez M. d'Eguilles.

— Je vous disais bien que c'était un imposteur ; il vient de s'évader. A ce moment entre le faux prisonnier qu'accompagne le vrai et celui-ci, selon son habitude, salue son oncle et gouailleur :

— Eh ! Monsieur, vous n'aviez pas tort d'annoncer que je m'évaderaï !

M. d'Eguilles témoigna très honnêtement que la plaisanterie était un peu forte s'adressant à un avocat général. Cependant, il le pria d'être indulgent en considération du carnaval qui excuse tant de privautés dans le monde de la basoche, mais rien n'effacera l'impression que cette scène burlesque a laissé dans l'esprit du rapporteur.

Cette exagération et ces maladresses furent cause que l'épreuve de Joucas, qui aurait pu être accablante pour l'accusé, lui fut plutôt dans son ensemble favorable. Il en fut de même à Apt, où des parents de Pierre Mège vinrent déclarer qu'ils ne le reconnaissaient pas dans l'accusé. Mais à partir de Manosque ce fut un véritable triomphe. La ville entière accueille le fils de Scipion par des témoignages de reconnaissance et d'affection. On le salue ; il rend les saluts et nomme les gens par leurs noms. Il reconnaît dans Louise Mondette son ancienne nourrice ; il l'interpelle comme lorsqu'il était enfant.

« Eh sias achi mero Essucho. M'aves adu d'amendos cuechos ? » (Vous voilà, ma bonne mère. Est-ce que vous avez pensé à m'apporter des amandes cuites ?)

Tant de bonhomie et de simplicité chez un grand seigneur, voilà de quoi fonder une popularité. A certains il rappelle des espiègleries accomplies de complicité ou des actes moins avouables dont on n'a pas l'habitude de se vanter ; mais si ces faits ne tournent pas à sa gloire, ils sont une preuve d'autant plus irrévocable de

son origine. M. Brun de Mujouls, un cousin de son père, vient au devant de lui et l'appelle mon neveu. Deux de ses nourrices le reconnaissent à des signes irrécusables. Une cicatrice derrière l'oreille qu'on fut obligé de décoller d'un coup de lancette et une blessure au front, marque ineffaçable d'un coup de pierre qu'il reçut étant enfant ; enfin un os pointu un peu au-dessus de la nuque et qui est comme la marque des Brun, témoignage qui aurait dû rassurer la jalousie malade de Scipion, si un jaloux était capable de raisonner.

Le populaire s'engoue du soldat. Quand Roland paraît à la confrontation, des huées, des cris : « Vive Caille ! Vive le roi ! » saluent le conseiller dauphinois. Il passe sur cette foule un signe avant-coureur de l'ouragan révolutionnaire. Les jeunes gens fabriquent un grand mannequin drapé de rouge. Un Caremantran que la nuit venue on brûle sur la place publique, avec accompagnement de danses, de cris de joie et d'invectives qui ne laissent pas de renseigner les spectateurs sur la véritable intention de cet autodafé de mi-carême.

A Moustiers, Isaac retrouve l'hôtellerie où il coucha, bien qu'elle ait changé d'enseigne. Il désigne la chambre qu'il avait occupée avec sa grand'mère.

A Rougon, les manifestations de la joie, de la sympathie populaire s'expriment avec plus de liberté encore. La population du village vient

recevoir le fils de son seigneur au son du tambour et des fifres. On le porte en triomphe. On n'attend pas de l'avoir vu pour le reconnaître. Les cris de : « Vive de Caille ! » se croisent avec la détonation des mousquets. On organise en l'honneur d'Isaac une véritable bravade et le soir un grand feu de joie illumine la façade du château et enflamme d'une lueur d'incendie la fenêtre de la chambre où couche Roland.

A Caille, à Toulon, partout, le prisonnier est acclamé.

Dès qu'il descend de la berline, on le salue, on l'interroge. Il promène ses regards sur la foule accourue. Quand il reconnaît un visage ami, il appelle l'homme par son nom et ne se trompe jamais.

Comment les spectateurs auraient-ils pu se désintéresser du drame où chacun avait sa part ? La foule jouait le rôle de l'Ange dans le mystère de la nativité, de cet Ange obligeant qui traduit en langue provençale le discours que le Roi mage prononce en français.

CHAPITRE VII

LE MORT QUI S'ÉVADE

L'enquête n'a pas apporté un éclaircissement vraiment définitif en ce que les témoignages se sont à peu près équilibrés. Ceux qui affirment que le prisonnier est Isaac de Caille sont balancés par ceux qui déclarent qu'il est Pierre Mège. Dans l'ensemble, les dépositions sont favorables à l'accusé puisque le doute lui profite ; mais M. Boyer d'Eguille n'a encore accompli qu'une partie bien modeste de sa tâche ; il lui appartient maintenant de filtrer toutes ces dépositions, de les comparer, de les compléter, de confronter l'accusé avec les témoins ; de serrer la vérité d'aussi près qu'il lui sera possible. Tâche immense qui va durer plusieurs années.

La question que doit élucider M. d'Eguille est de savoir si Isaac est mort, si, en dépit de toutes les preuves et de toutes les attestations qu'on en a données, cette mort est bien réelle, si elle n'est pas l'effet d'un complot et d'une mise en scène.

Si l'on pouvait établir qu'Isaac est mort, l'affaire serait vite jugée. Feu M. de La Palice n'aurait eu garde de contester une vérité aussi évidente.

Mais il n'y a pas de preuve absolue en ce domaine car on peut toujours supposer que le jeune homme qui a été enseveli à Vevey n'était pas Isaac, qu'un autre lui a été substitué pour cacher l'évasion ; et ceci expliquerait le mystère qui a précédé et enveloppé cette mort. Roland soutient que la preuve du décès est faite, que les pièces qui ont été versées au procès l'établissent péremptoirement. Mais on lui répond de l'autre côté de la barre que la valeur de ces pièces est très contestable. Il est un adage de droit qui affirme que « nul ne peut se créer un titre à soi-même ». A défaut d'un extrait du registre mortuaire de Vevey établissant d'une façon irréfutable qu'Isaac de Caille est mort dans cette ville en février 1696, tous les certificats, toutes les attestations produites par Scipion et Roland ne sont que des documents forgés pour les besoins de la cause.

Les partisans de Roland répondent : « Deux enquêtes ont été faites à Lausanne et à Vevey dans la forme accoutumée, elles valent dans les deux cantons comme preuve juridique du décès d'Isaac. Il n'est point tenu de registre dans le canton de Berne, voici un certificat qui l'atteste.

— Il en est tenu, répond Sylvain, voici un certificat qui l'établit. »

Ainsi des deux côtés de la barre les arguments se balancent. Les deux adversaires, comme des lutteurs de forces égales, s'étreignent puissamment et s'immobilisent sans qu'aucun des deux puisse dominer l'autre.

Roland le prend de haut avec les partisans d'Isaac, gens sans aveu, gueux, mendiants dont on ne saurait attendre que friponnerie et mensonge. Il se trouve cependant au moins deux personnes à qui cette récusation ne saurait s'appliquer. Ce sont les dames de Puiloubier et de Saint-Juers. Madame de Saint-Juers, au surplus, est une Castellane, elle est alliée à Scipion et amie de madame Roland. Leur témoignage est capital parce qu'il confirme la thèse qu'Isaac n'est point mort et qu'il s'est évadé.

Écoutez madame de Saint-Juers. Elle dit : « Qu'étant à Grenoble, en 1697, où elle séjourna environ un an à la poursuite d'un procès, étant logée dans la même maison où habitait madame Roland qu'elle voyait très souvent ; il arriva qu'un jour on parlait de la famille du seigneur de Caille ; la déposante avait demandé à madame Roland pourquoi elle n'avait point fait venir son neveu en France. A quoi la dame Roland répondit qu'elle avait fait ce qu'elle avait pu et même qu'elle avait envoyé de l'argent et que son neveu serait venu, mais que son père l'en avait empêché, ce qui obligea ce neveu à se sauver et qu'on avait envoyé après lui. »

Ce témoignage, dont on ne saurait suspecter

la sincérité, est capital parce qu'il montre que le récit de la mort d'Isaac est une fiction adoptée par la famille.

Cette hypothèse est confirmée par d'autres témoignages. M. Rousset de Vallongue dépose : « Qu'étant allé au château de Pierre Ancise en Dauphiné, il y vit le marquis de Montmort qui lui demanda des nouvelles de cette affaire ; il ajouta que, s'il voyait l'homme qui se dit de Caille, il le reconnaîtrait, parce qu'il l'avait vu souvent à Lausanne. Là-dessus, M. de Vallongue lui ayant demandé comment il était fait, le marquis de Montmort en fit une description en tout semblable à l'accusé et décrivit le fils de Caille non seulement quant à la figure extérieure du corps, mais encore quant à l'esprit et à ses manières. Et comme le déposant avait ouï parler des attestations du sieur de Caille par lesquelles il affirmait que son fils était mort sous ses yeux, cela obligea le déposant à demander si le sieur de Caille n'avait pas été à Vevey quand son fils mourut et le sieur de Montmort affirma par deux fois que non. »

Que fait Roland après cette déposition ? Il court chez M. de Montmort qui habite le Dauphiné, ce qui le rend justiciable du Parlement de Grenoble et il se fait donner une attestation écrite : « M. de Montmort déclare qu'après le siège de Casal, étant allé à Lausanne, il vit M. de Caille avec des parements noirs à cause que son fils était mort à Vevey, niant d'avoir

parlé autrement au château de Pierre Ancise. »

Est-ce une rétractation ? Nullement. Le point crucial de la déposition de M. de Vallongue c'est l'affirmation qu'au moment où on nous dit qu'Isaac rendait l'âme à Vevey dans les bras de son père, celui-ci était vu à Lausanne. M. de Montmort a-t-il démenti cette information si grosse de conséquence ? Il s'en est bien gardé. Ce que l'on peut retenir de cet incident c'est que Roland, fidèle à sa tactique, est venu peser de toute son influence sur un témoin important afin d'obtenir un démenti, et qu'il n'a rapporté qu'une explication confuse et sans portée.

Voici donc établie par des témoignages, dont il serait puéril de contester l'importance, l'hypothèse de l'évasion. Scipion a juré que son fils avait rendu le dernier soupir sous ses yeux et dans ses bras. Or, au moment où il affirmait avoir rempli ce pieux devoir à Vevey, M. de Montmort l'avait rencontré à Lausanne. Qu'importe après cela qu'il eût mis des parements noirs à son justaucorps ?

Isaac savait-il écrire ? Personne à Toulon et à Aix ne douterait que le prisonnier est Isaac si celui-ci avait signé son acte d'abjuration. Mais soutenir qu'un fils de gentilhomme qui a été au collège et qui a eu des précepteurs n'ait même pas appris à tracer un paraphe, c'est une de ces absurdités qui tout de suite classent une défense.

Roland l'a compris. Il produit aux débats deux lettres entièrement écrites de la main d'Isaac,

deux lettres dont l'une, tout au moins, n'est vraiment pas mal tournée et sent bien son gentilhomme. Elles ont été communiquées par Perrier et Funel, notaires, l'un à Rougon, et l'autre à Caille qui disaient les avoir conservées avec leurs minutes. Dans le premier billet, Isaac demande qu'on lui renvoie les hardes qu'il a laissées à Rougon. On les avait donc oubliées. Est-ce vraisemblable ? On sait que le convoi transportait jusqu'aux meubles. Est-il admissible qu'on ait négligé le nécessaire alors qu'on emportait le superflu ? On répond : « M. de Caille était pressé ; les dragons talonnaient les fugitifs ; il n'est pas surprenant qu'on ait oublié une partie du bagage. » On se représente l'interminable caravane engagée dans ce défilé tumultueux et sombre, et s'élevant ensuite vers la lumière des cimes. Les guides écoutent les bruits que la brise leur apporte, anxieux de reconnaître dans le sourd bouillonnement des eaux le hennissement des chevaux de M. de Villars, ou le choc de leurs sabots martelant le pavé des routes.

La réalité fut beaucoup moins tragique. Averti par des amis bien renseignés, Scipion n'avait pas attendu l'Édit de Révocation pour prendre le large.

Dès les premiers jours d'octobre 1685, il s'était mis en route et comme on avait le temps on flânait chemin faisant pour revoir une dernière fois les sites familiers et les seigneuries ancestrales. A Rougon, on s'était arrêté trois jours ; à

Caille, la caravane séjourna trois semaines entières avant de prendre la route du Piémont. Est-ce l'allure d'une bande traquée ? Si Isaac avait oublié ses effets à Rougon, il n'aurait pas attendu d'être arrivé en Suisse pour les réclamer, alors qu'un des muletiers de l'escorte pouvait les aller quérir en moins de quarante-huit heures. S'il est vrai qu'au grand siècle le goût du faste vestimentaire s'alliait à un souci très relatif de la propreté, il est cependant difficile d'admettre que le jeune homme ait voyagé pendant plus de deux mois sans changer de linge. Vraiment les hardes du notaire Perrier paraissent cousues d'un bien gros fil.

Voyons la seconde lettre. Elle ne paraît pas de meilleur aloi. Le notaire Funel a paraît-il exhorté Isaac à abandonner ses parents et à revenir au royaume pour s'y convertir à la vraie foi. L'épître a été confiée à des messagers chargés d'ajouter à la vertu du texte l'exhortation plus pressante de la parole.

Isaac répond qu'il n'a nul désir de changer de religion. « Je suis fort surpris que vous ayez osé m'écrire des choses qui blessent aussi fort ma conscience. Vous savez ce que je vous ai dit autrefois quand vous m'avez parlé de religion. Je vous ai répondu que j'étais toujours dans les bons sentiments où Dieu m'a fait naître et où j'espère qu'il me fera mourir. Aussi toutes les exhortations que vous me faites dans votre lettre et toutes celles que vous

« pourriez me faire dans l'avenir sont inutiles et, qui plus est, elles ne serviraient qu'à m'irriter davantage contre vous. Qu'il ne vous prenne plus envie de vouloir séduire les gens si vous ne voulez encourir mon indignation. Je suis, mais à cette seule condition que vous me tiendrez parole, votre dévoué serviteur. J'allais oublier de vous donner un conseil d'ami, c'est de ne plus m'envoyer de porteurs suborneurs, car ils pourraient fort mal jouer leur rôle ici. La moindre récompense qu'ils pourraient recevoir, c'est d'avoir les étrivières serrées. Profitez de mon avis et n'abusez pas de la discrétion qui m'oblige à ne pas communiquez cette lettre. »

L'homme qui a écrit ces quelques lignes sait exprimer ce qu'il pense avec une politesse bien digne de son siècle. Il ressort de cette lettre qu'Isaac n'était point, comme on nous l'a dit, hanté par la pensée de la conversion et qu'il n'était pas, comme on a voulu nous le faire croire, incapable de tenir une plume. Voilà de quoi culbuter en quelques lignes la théorie de la défense.

Mais ne nous hâtons pas de conclure. La lettre d'Isaac est datée du 19 février 1686. Elle répond donc à une autre que Funel aurait écrite vers la fin de l'année 1685. Or, la famille de Caille a séjourné dans le village pendant tout le mois d'octobre 1685 et pendant ce séjour Funel a eu les loisirs de voir Isaac et de l'entretenir à peu

près tous les jours. Il a pu le chapitrer. Si le jeune homme est vraiment résolu à rester en France et à changer de religion, pourquoi lui avoir laissé prendre le chemin de l'exil ? S'il est peu enclin à une conversion, pourquoi lui écrire et tenter de forcer des sentiments dont on connaît trop les profondes attaches ?

CHAPITRE VIII

LES ENRÔLEMENTS

Il y a un argument en faveur de l'accusation qui paraît irrésistible : tous les engagements du soldat, de quelle date qu'ils soient, sont libellés sous le nom de Pierre Mège, du lieu de Joucas, dit Sans-Regret. Que prétend l'accusé ?

Qu'en 1691, en arrivant à Turin, ne voulant pas s'enrôler sous son nom de famille, d'abord parce qu'il craignait d'être reconnu pour huguenot, ensuite parce qu'il ne tenait pas à révéler sa naissance dans la situation misérable où il se trouvait, il s'est engagé sous le nom de guerre de Sans-Regret. Quand, à Nice, il a pris du service dans la milice de Provence, il a gardé ce nom et plus tard encore, ayant fait la connaissance d'Honorade Venelle, quand il s'est enrôlé sous le nom de l'absent, il l'a ajouté à celui de Pierre Mège qu'il venait d'adopter.

Tout cela est possible, mais à une condition,

c'est que le véritable Pierre Mège ne se soit jamais lui-même fait appeler Sans-Regret, car si le soldat a pu lui emprunter plus tard sa femme et son nom, il n'a pu lui prendre son surnom à un moment où il ne soupçonnait même pas son existence. Si donc Pierre Mège se faisait appeler Sans-Regret avant le moment de sa prétendue disparition, c'est la preuve irrécusable qu'il n'y a jamais eu qu'un Pierre Mège ; que la femme Venelle n'a eu qu'un époux et que le marchand d'onguent, le mendiant des rues, le recors, le valet et le soldat de marine qui s'est engagé sur la *Fidèle* et sur la *Belle*, ne sont tous qu'un seul et même homme.

M^e Sylvain, son avocat, sent bien la force de l'argument. Il se recueille. Avouera-t-il sa défaite ? Pas encore. Il est allé compulsé les rôles à Toulon et il a fait une découverte troublante.

Sur les enrôlements antérieurs à 1695, les mots Sans-Regret ont été ajoutés après coup en interligne ; tandis que dans ceux qui suivent ils sont écrits dans le contexte. Le faux est manifeste.

Ce n'est pas tout. Le commis a inscrit en outre en marge cette indication : *C'est le même*, pour souligner qu'il y avait eu plusieurs engagements sous le nom de Pierre Mège par un même individu. Les témoins de Roland sont comme ces lecteurs qui commencent un roman par les dernières pages ; ils prévoient le dénouement avant d'être au courant de l'intrigue.

Il y a encore autre chose, l'histoire des sacs. Ces sacs dans lesquels se trouvaient précisément les pièces originales qu'une main criminelle avait surchargées, quand on est allé les quérir au greffe, paraissaient pourris. Sous les combles du Parlement où on les avait entreposés, ils avaient été arrosés avec une eau corrosive destinée à détruire les pièces de comparaison. Malheureusement pour Roland la drogue n'a pas agi complètement et le texte suspect est encore lisible. Le bon compère Valavielle, greffier au Parlement et complice de Roland, affirme que c'est un accident sans importance ; que cette eau n'a rien de diabolique ; que c'est l'eau de la pluie qui tout naturellement a suivi sa pente le long d'une poutre.

Or, il y a mille sacs dans cette soupente ; c'est précisément celui qui contient le document accusateur qui a été choisi. Coïncidence qui tient du prodige. Et le subtil avocat général de répondre avec ingénuité :

— Vous voyez bien qu'il n'y a pas eu de fraude puisque l'écriture décisive n'a pas été détruite.

De ce qu'une tentative abominable n'a pas abouti, s'ensuit-il que celui qui l'a préparée soit innocent ?

Que penser des signalements qui sont joints aux registres d'enrôlement, ils sont dressés sur des feuilles volantes. Pour établir que le querellé est le même homme qui s'est engagé sur la *Fi-*

dèle avant 1695, il faut de toute nécessité montrer que les divers signalements sont identiques. C'est pourquoi on a fait disparaître ceux qui étaient antérieurs à 1695 et on les a remplacés par d'autres que l'on a forgés de toutes pièces. Mais la ruse de Roland est visible dans son ingénuité et comme une arme maladroite, elle se retourne contre celui qui la destinait à sa défense. Roland, qui sait où le bât le blesse, appelle à la rescousse M. de Montfuron commandant de la *Fidèle*. M. de Montfuron ne peut pas admettre que ses services aient failli, c'est son rôle de galant homme. Il affirme qu'il n'y a eu sur son navire qu'un seul et même soldat du nom de Pierre Mège. Qu'en sait-il ? Connaît-il ses équipages ? C'est un fait avéré dans la marine que les officiers des galères ignorent ce qui se passe à leur bord. Fidèles à une tradition invétérée, ces messieurs ne s'embarquent que lorsqu'il faut en découdre ; il se reposent sur leurs subalternes de la discipline, du commandement et même de la manœuvre. M. de Montfuron, quand il affirme qu'il reconnaît Pierre Mège, ne fait que répéter ce que ses commis lui ont affirmé et ceux-ci sont corrompus par Roland¹.

1. M. le commandant Vivienne a brossé une peinture bien vive de l'anarchie qui régnait à bord des galères : « La discipline était singulièrement relâchée à bord des galères ; on a dit que c'était la Cour du Roi Pétaud. Les beaux capitaines méprisaient ceux des vaisseaux qui abandonnaient leur navire dès qu'il était au port ; on se plaignait aussi des aumôniers et des barberots, les barbiers chirurgiens, qui laissaient

Il y a bien autre chose encore. Rappelons la tentative d'empoisonnement de Toulon, le complot de l'évasion forcée. Il y a encore les calomnies atroces que l'on répand sur le compte de quiconque ose contredire l'avocat général. Madame de Puiloubier et madame de Saint-Juers sa nièce en savent quelque chose. Que ne publie-t-on pas sur leur compte ? On les traite de fausses dévotes, d'intrigantes fieffées, de plaideuses mécontentes. On ne se contente pas de suspecter leur bonne foi, de les accuser d'avoir sciemment proféré des faux serments. On les compare à la comtesse des *Plaideurs*. On dit qu'elles ont comme Tartufe l'art de faire leurs affaires en invoquant l'intérêt du ciel. On répand sur M^e Sylvain qui déploie dans sa mission autant de dévouement que de talent les accusations les plus perfides. On dit qu'il a fait un pacte illicite avec son client, en vue de partager la fortune qu'une imposture commune leur permettra d'acquérir. On publie que le précédent défenseur d'Isaac,

mourir la chiourme sans assistance et sans l'instruire des vérités de la religion ; les comites dilapidaient les approvisionnements ; les soldats des compagnies franches et les mariniers de rame s'absentaient sans congé ; on les remplaçait aux revues par des passe-volants. Colbert avait beau fulminer ses ordonnances et multiplier les rappels à l'ordre, les gardes de l'étendard n'en venaient ni plus ni moins aux leçons d'hydrographie. Bien mieux, à la mer, les officiers laissaient tout le soin et la responsabilité de la navigation au patron, au comite et aux sous-comites. Il fallut bien des accidents, des échouages et des abordages pour contraindre les lieutenants, les sous-lieutenants et les enseignes à faire le quart comme sur les vaisseaux et seulement à la fin du xviii^e siècle » (*Temps*, 1^{er}-4 octobre 1932)

M^e Sylvy d'Aix a refusé de plaider cette affaire parce qu'il s'est convaincu de la mauvaise foi de son client, et on ajoute que M^e Sylvain n'est pas moins bien informé, mais que l'appât du gain a prévalu sur les scrupules de sa conscience.

On va plus loin. On diffame d'honorables témoins dans leur vie privée, on accuse le prier de Rougon, qui est plein de zèle pour le fils de son Seigneur, d'avoir commis le péché d'adultère avec une de ses pénitentes, et on la nomme. Un témoin déclare-t-il qu'il reconnaît le fils de Caille. Si c'est un artisan ou un modeste bourgeois on dira qu'il est réduit à la mendicité. N'a-t-on pas tenté de récuser le médecin de l'hospice de Manosque sous ce prétexte qu'il est payé par les revenus de la charité. Les arguments se croisent comme un feu de mousqueterie. Roland mène l'attaque de la position, Sylvain défend la tranchée. C'est un rude combat et personne ne peut présager qui sera le vainqueur.

Le public prend nettement parti pour l'accusé. Ses faveurs vont à celui qui représente l'aventure contre ceux qui parlent au nom des intérêts de la société. Si l'accusé est Isaac, il est malheureux, donc sympathique : s'il est un imposteur la pièce tourne au comique et les applaudissements du parterre sont pour Scapin et non pas pour Géronte. Roland s'en rend compte. Il sent que la victoire lui échappe. Il cherche à la reconquérir par un coup de surprise. Il in-

trigue au Parlement afin que l'affaire soit rapidement appelée. La défense n'aura pas le temps de faire valoir ses moyens et lui qui prépare l'accusation depuis près de sept ans avec M. de Vergons, il enlèvera la condamnation en un tournemain.

Le procureur général d'Aix ne saurait rien refuser à l'avocat général de Grenoble ; aussi présente-t-il requête à la cour afin que l'affaire soit immédiatement mist au rôle. Il n'y a que trop longtemps que le querellé se rit de la justice. Les faveurs dont il jouit dans sa prison sont scandaleuses et l'exemple qu'il donne au populaire est de ceux qui menacent le trône et l'autel et entraînerait, si l'on n'y veillait, l'effondrement de ces deux piliers de la société. Rien que la mort n'est capable d'expier ce forfait. Qu'on ne perde pas de temps, qu'on le pend.

Grand émoi à Aix. M^e Sylvain n'a encore fait imprimer que 300 pages de son volumineux mémoire. Va-t-on juger l'accusé sur une défense incomplète ? La ville s'émeut. Roland redouble de zèle et d'intrigues. La cour retient l'affaire et décide qu'elle sera appelée à la plus prochaine audience. Ce n'est pas un jugement, c'est une exécution !

Oui, pour qui ne connaît pas la lenteur auguste de la justice. Cette allure solennelle et compassée des magistrats, ces audiences somnolentes, ces multiples, mystérieuses et coûteuses formalités ont du bon pour qui redoute

d'être jugé sur des impressions plutôt que sur des faits. Une cause retenue n'est pas une cause plaidée. La cour part en vacances avant même que l'affaire de Caille ait été appelée et M^e Sylvain aura le temps d'achever son mémoire, pendant que messieurs les conseillers qui ont quitté la ville d'Aix goûtent la paix des champs dans un de ces rustiques mais aimables manoirs qu'ils possèdent un peu partout dans la Provence rocheuse et dont le touriste salue encore aujourd'hui la fière silhouette adossée à un bosquet de marronniers et de chênes, que précède une terrasse à l'italienne ; quand le temps et la haine des hommes n'ont pas fait de cette élégante demeure une ruine mélancolique dressée dans la lande que hante le vol noir des corneilles.

CHAPITRE IX

L'AMOUR TRIOMPHANT

Voilà près de six ans que le soldat ne sort de sa prison que pour assister aux descentes ou aux interrogatoires.

A la vérité, cette prison ne rappelle que de loin l'affreux cachot de Toulon. Le prisonnier est traité avec ménagement. Il reçoit des visites ; tant de gens s'intéressent à lui et à son infortune ! Les Bernard, qui sont originaires de Rougon et habitent rue des Prêcheurs, à deux pas du Palais, lui apportent tous les jours ses repas. Ce sont des amis sûrs, dévoués à sa cause. Grâce à leurs bons offices, il ne craint plus de voir se renouveler cette tentative qui à Toulon manqua de brusquer la solution du procès par un dénouement d'un caractère nettement extrajudiciaire. Ses geôliers sont pleins de prévenances et le titre de Seigneur de Caille encore litigieux ne leur suffit pas, ils lui donnent du marquis.

Les dames de la meilleure noblesse viennent le visiter. Madame de Vaucroué lui fait cadeau d'un bonnet à longs poils et d'une paire de boutons de manchettes en argent. Elle offre de lui prêter dix mille livres et pour distraire son ennui, elle amène son fils et ils font tous trois d'interminables parties de cartes. De tous temps, les femmes ont eu un goût très vif pour les héros des sombres aventures. Le prisonnier n'est pas beau ; il est vulgaire ; il a les jambes cagneuses ; son langage est trivial ; mais il a une bonne humeur ironique qui dissimule l'insuffisance de son jugement sous l'oripeau des mots drôles, des gestes plaisants ; il est volontiers gouaillieur ; il supporte les événements avec une indifférence amusée et un peu ironique, qui ressemble à une profonde philosophie et il a pour excuser ses travers la longue épreuve du malheur. Enfin il poursuit une entreprise merveilleuse au bout de laquelle s'il atteint le but il rencontrera la fortune et un grand nom. Dans ces conditions, comment ne serait-il pas aimé pour lui-même ?

Elles sont deux jeunes filles, toutes deux romanesques et sages qui ont fait le rêve de s'appeler madame de Caille : Marguerite Gérard et Madeleine Serry, toutes deux filles de ses protecteurs. Elles ont engagé leurs bijoux pour alimenter son trésor de guerre. Elles le visitent dans sa prison ; lui envoient des fleurs le matin, viennent fleureter l'après-midi. Madeleine Serry est la plus riche, la plus influente ; elle est appa-

rentée à plusieurs conseillers. Il n'est pas surprenant qu'elle soit la préférée. Quand elle entre dans ce cachot, l'amoureuse fille a l'orgueil de voir son beau chevalier respirer le parfum des fleurs qu'elle lui a fait apporter le matin, tandis que les bouquets de sa rivale traînent négligés dans un coin. Décidément cette extraordinaire prison a un faux air d'hôtel de Rambouillet ; on y étudie la carte du tendre et on y cultive le langage des fleurs.

Enfin l'affaire vint à la barre. Elle remplit cent vingt audiences ; la seule lecture du rapport en occupa quarante.

Quand on apprit que le procès allait être plaidé, il y eut dans toute la ville un mouvement de curiosité fiévreuse. Le soir les curieux rassemblés en groupes inquiets attendaient devant le Palais les nouvelles qu'ils iraient à leur tour divulguer eux-mêmes dans leurs quartiers et dans leurs faubourgs. Dès le premier jour où M. Boyer d'Eguille commença la lecture de son rapport, il apparut que celui-ci serait favorable au querellé. On s'en doutait déjà ; en maintes circonstances l'éminent magistrat avait laissé deviner ses sentiments d'homme, sinon de conseiller. Au cours de la descente à Manosque, une femme du peuple lui avait dit en désignant le prisonnier : — Gardez-le bien, monsieur le conseiller. Veillez sur lui ! Et il avait répondu : — N'ayez crainte, ma bonne femme ; il n'a pas besoin qu'on le garde et il se dirige fort bien

tout seul. On disait à Aix qu'une sourde rancune animait le conseiller dauphinois contre le gentilhomme provençal et que les deux magistrats, tout en les couvrant des fleurs de la plus exquise politesse, échangeaient des propos qui ressemblaient étrangement à des épigrammes. Roland considérait comme un manquement à la courtoisie professionnelle le fait que M. d'Eguille n'avait point épousé sa querelle et le rapporteur n'était pas enchanté des airs de supériorité que l'avocat général dauphinois affectait à son égard.

Le 14 juillet de l'année 1707, au matin, la place du Palais était noire d'une foule fiévreuse qui attendait avec anxété le prononcé de l'arrêt. Les Provençaux prévoyaient un acquittement : mais les témoins de Joucas et de Marseille, qui avaient juré que le soldat était Pierre Mège, le vouaient à la potence. Les gens de Manosque, de Rougon et de Toulon, qui ne reconnaissaient pas avec moins de certitude Isaac de Caille, déclaraient que justice allait être faite et qu'on verrait bientôt de quel côté étaient les menteurs. Ils accusaient les témoins de Marseille de s'être vendus aux huguenots. Ils racontaient des histoires impressionnantes dans lesquelles il était question de personnages mystérieux qui dans les tavernes du port distribuaient des sacs remplis d'or. On savait en effet dans le peuple que les protestants avaient accumulé d'immenses trésors avec lesquels ils se proposaient de fomenter la guerre civile afin de faire massacrer le roi, le

clergé et les catholiques. Mais la sagesse du souverain avait éventé leurs desseins et prévenu leur complot sans pouvoir cependant les empêcher de mettre leur or en sûreté au delà de la frontière et c'est précisément cet or qu'ils répandaient maintenant à pleines mains afin de corrompre les sujets du monarque et de semer le désordre dans le royaume.

Aussi bien dans l'impatience nerveuse de l'attente les discussions prennent-elles rapidement une tournure passionnée et les mots de renégat, parpaillot, vendu, imposteur, partent-ils comme des fusées.

Tout à coup une rumeur, passant de bouche en bouche, sortit de la Tournelle, fusa dans la salle des Pas-Perdus et jaillit comme une gerbe d'étincelles sur le péristyle d'où elle se répandit dans la foule pour s'éparpiller dans la ville.

En quelques minutes, boutiques, échoppes, bureaux, offices se vidèrent. Toute la population d'Aix se rua vers la place du Palais. Une immense acclamation s'élève de cette foule. On crie : « Vive Caille ! Vive le roi ! » Les partisans du prisonnier triomphent de leurs adversaires. Ils ont fait mieux, ils les ont réduits à disparaître ; on en chercherait en vain un seul. Dans cette population délirante, il n'y a plus qu'un cœur, qu'une bouche et qu'un cri pour proclamer, pour fêter, pour exalter le triomphe du fils de Caille. Le peuple de Paris, qui moins de cent ans plus tard devait prendre la même Bastille, ne

sera pas plus confiant dans l'excellence de sa cause et dans la grandeur de sa mission. Quoique M. Boyer d'Eguille fût trop honnête homme et trop aristocrate pour priser les faveurs de la foule, il ne put éviter les honneurs du triomphe. Sa chaise fut portée à bout de bras du Palais à la rue Neuve-du-Saint-Esprit. Heureusement la distance n'était pas grande. Jamais ce grand seigneur n'avait été aussi cahoté et n'avait senti d'aussi près le souffle populaire.

Si les partisans d'Isaac éprouvèrent une surprise quand ils connurent le texte de l'arrêt, ce fut plutôt d'avoir triomphé au delà de toutes leurs espérances; au contraire le conseiller Roland qui la veille encore se flattait d'avoir rallié les gens du roi et la majorité des conseillers à sa cause connut une déception qui aurait pu abattre un caractère moins solidement trempé que le sien.

Sous l'ancien régime, les arrêts des Parlements n'étaient pas motivés.

Il n'est donc pas possible de savoir quelles sont les considérations qui ont paru déterminantes à l'esprit des juges, mais de leurs délibérations sortirent des résolutions extrêmement catégoriques.

L'accusé a fait la preuve qu'il est Isaac de Caille, fils de Scipion de Brun de Castellane et de Judith Le Gouche.

Son écou est barré. Tous les biens de ses parents émigrés lui sont adjugés avec restitution

des fruits depuis le 10 décembre 1702 et attribution de dommages-intérêts. Il est enjoint au détenteur actuel de ses biens de les lui restituer. L'arrêt fait droit en outre à la requête de la défense tendant à faire entendre le sieur Roland pour subornation de témoins, calomnie, corruption de domestiques, tentative d'empoisonnement. Il est ordonné que les poursuites seront faites devant les chambres assemblées. La dame Roland et Tardivy sont condamnés à tous les dépens. Joseph Fouque du Colombier, prieur de Sainte-Anne, curé de Roussillon; Perrier, notaire de Rougon; Antoine Audibert, menuisier; Louis Rey de Saint-Martin de Labrusque, cabaretier à Manosque, sont constitués prisonniers aux prisons du Palais. Claude Audibert et la femme Venelle sont décrétés d'ajournement personnel. Croisy, ci-devant commissaire de la marine et son commis seront assignés pour être ouïs.

S'il est vrai que la voix du peuple et celle de Dieu se confondent, ce jour-là le ciel et la terre furent parfaitement d'accord. Chacun savait à Aix à quelle brigade, à quelles sollicitations, à quelles influences de caste et de famille, les conseillers avaient été soumis et cependant ils avaient préféré l'enfant abandonné, le vagabond sans sou ni maille, aux puissants, à l'intrigant, au subtil magistrat. Le peuple obéit parfois à des instincts obscurs. Il a l'intuition qu'une bonne justice c'est la condition d'un bon gouverne-

ment et qu'il n'y a pas d'inégalité réelle entre les citoyens quand un juge considère avec la même attention la cause d'un grand seigneur et celle d'un meunier.

On pouvait dire qu'il y avait des juges à Aix. Qui donc oserait maintenant répéter le vieux brocard ?

Parlement, Mistral et Durance
Sont les fléaux de la Provence.

CHAPITRE X

HYMÉNÉE

Ce malheureux, pendant sept ans, a traîné de cachot en cachot. Il a vécu des jours assombrés par la crainte du poison et des nuits hantées par le cauchemar du gibet. Les portes de la prison s'ouvrent devant lui par une journée triomphale de juillet,

Sortir d'une tombe où l'on était enfermé vivant et respirer la brise d'été, sous ce ciel de Provence si doux qu'il semble porter dans sa lumière transparente et dorée tous les enchantements du monde. Entendre les acclamations d'une foule frémissante d'allégresse. Recevoir les félicitations des magistrats qui la veille encore hésitaient à votre sujet entre la potence et les galères. Serrer les mains à des gentilshommes quand quelques heures auparavant on subissait encore la rude voix des geôliers. N'est-ce pas un

de ces réveils qui ressemblent à la continuation d'un rêve ?

Si cet homme est un imposteur, il a vécu le plus extraordinaire des romans, il s'est évadé de la fange par un miracle de son génie, il a séduit le Parlement, abusé les magistrats ; berné procureur et avocats du roi et emporté contre eux une sentence favorable. Il a joué une partie extravagante dont l'enjeu était sa propre existence et il l'a gagnée. Il a conquis deux châteaux, des terres, des chevaux, des valets, une fiancée. Le crime parvenu à ce degré de perfection ne revêt-il pas le prestige de l'œuvre d'art ?

S'il est innocent, sa réussite n'est pas moins admirable. Il a triomphé d'une conjuration puissante d'adversaires acharnés à sa perte ; il a imposé à ses juges la conviction de son innocence, ce qui est souvent plus malaisé que de leur déguiser les preuves d'une culpabilité.

Maintenant la vie l'accueille par le plus doux des sourires. Madeleine Serry, la fille de son protecteur, s'est éprise de ce ténébreux chevalier. Peut-être ambitionne-t-elle de s'appeler madame de Caille ; elle, dont la mère est une Villeneuve que son mariage avec un chirurgien de la marine a privée de l'honneur d'être une Dame de la Paroisse.

Des amoureux aussi constants ont gagné leur bonheur ; qu'on les marie bien vite. Les formalités de la noce ne traînent pas. Moins de quinze jours après l'arrêt, le mariage est célébré dans

la chapelle des Pénitents, à Toulon ; le prêtre unit noble Isaac de Brun de Castellane à Madeleine Serry. Toute la ville bourgeoise et populaire assiste à cette édifiante cérémonie. Les officiers hautains qui autrefois commandaient le soldat de marine et les dames nobles de Toulon et du voisinage qui n'eussent donné un regard à ce manant, viennent saluer et féliciter l'heureux couple à la sacristie. Isaac porte une perruque à canons, l'épée au côté et comme il n'oublie pas qu'il a fait la guerre ou plus exactement qu'il a eu l'intention de la faire, il a endossé une splendide cuirasse. C'est dans ce glorieux appareil qu'il fait graver son portrait par Trouvain. Une calèche attend le couple triomphant ; elle prend la route d'Aix. Ils vont faire le tour de leurs domaines. Ils s'arrêtent d'abord à Manosque où tant de partisans dévoués engagèrent le salut de leur âme pour le triomphe de la bonne cause. On rejoint ensuite Moustier et Sainte-Marie, la ville aux toits roses, à la chaîne aérienne et aux faïenceries déjà célèbres.

Ils vont remercier Notre-Dame de Beauvoir, la vierge secourable à tous les abandonnés ; à tous ceux qui ont connu l'ingratitude des hommes et la perfidie du destin. Ils cheminent dans ce sentier jalonné de cyprès, vers l'ermitage célèbre sur ces dalles vieilles de près de dix siècles qu'ont usées et polies les pied nus des pèlerins. Ils reprennent ensuite cette route sombre et tumultueuse des gorges qu'Isaac avait suivie vingt ans

auparavant quand il cheminait vers l'exil sous le regard d'un père cruel ; et qu'il a parcourue tout récemment alors qu'il ignorait encore si au bout de cette longue épreuve il ne verrait pas se dresser la potence. A Rougon, leurs sujets les accueillent et leur font cortège jusqu'au château ancestral. Le prieur Taxil, qui a tant fait pour la libération de son maître et qui a été en butte aux vexations et aux calomnies de Roland, leur souhaite la bienvenue et les bénit. Madeleine, depuis peu de jours dame de Caille, connaît l'orgueil d'être châtelaine et la joie d'être acclamée.

De Rougon on reprend la route de Castellane ; on remonte vers Caille en passant par Taulane, une terre noble qui appartient au cousin de Brun de Mujouls. Caille est le plus beau des deux fiefs conquis sur l'avarice du conseiller Tardivy. Un grand château dresse sa façade droite devant la plaine verte comme un parc de plus de deux lieues de tour et que dominant des monts aux flancs escarpés où frissonne la forêt des sapins sans cesse agitée par le vent des cimes. Le prieur de Caille, l'abbé Isolle et son neveu Imbert furent parmi les plus zélés des défenseurs d'Isaac et ne contribuèrent pas médiocrement au triomphe de sa cause. Les ouailles ont témoigné en faveur du soldat moins sans doute par conviction que pour se venger de Tardivy dont l'avarice et les exactions ont pesé si lourdement sur ce pauvre monde. Les villages voisins ont suivi

le mouvement et le curé François Millet, prieur de Graulhières où jamais peut-être le nom de Scipion ou d'Isaac n'avait été prononcé, a su rallier quatorze dépositions toutes favorables à la défense.

Autour de Caille la montagne sévère et dominatrice s'amollit pareille à un paysage de l'Ile-de-France. C'est la vallée de l'Artuby où la rivière fuit dans un développement harmonieux comme dans un paysage de Poussin. C'est le Loup dont les sources jaillissantes évoquent le souvenir des nymphes de Vaux et c'est surtout l'inoubliable vallée de Thorrenc aux pentes molles, tapissées de gazon et plantées d'arbres, tel un parc dessiné par Le Nôtre. Le goût au siècle de Louis XIV n'était peut-être pas aussi artificiel qu'on a voulu nous le dire. La Fontaine et madame de Sévigné, pour ne citer que des écrivains, n'étaient pas insensibles au prestige de la nature ; mais ces esprits délicats soumis à une sévère méthode intellectuelle recherchaient moins le pittoresque que l'harmonie et ils ne goûtaient pleinement un paysage que s'ils retrouvaient dans son équilibre la belle ordonnance d'un château de Versailles, d'une composition de Lorrain ou d'une tragédie de Racine. Au sortir de ces formidables escarpements qui entourent le poste avancé de Rougon, la jeune châtelaine découvrait à Caille, site riant, des promenades faciles et accueillantes, un air léger rafraîchi par la brise montagnarde et tout im-

prégnée de la saine senteur des lavandes. Elle s'attardait dans cet aimable séjour, peut-être s'y fût-elle fixée si sa mère, l'ambitieuse dame Serry, n'eût été pressée de la voir parader dans les salons d'Aix en robe de Cour.

Pour Isaac il est probable qu'il était moins sensible aux beautés de la nature qu'à la joie d'être libre et à la vanité d'être riche. Si fermée que fût son esprit à la beauté des choses, il avait cependant trop souffert pour ne pas comprendre qu'il venait de vivre une des aventures qui comptent parmi les plus prodigieuses qu'aient pu forger le caprice du destin et l'imagination des hommes. Quand on a passé huit ans dans une prison, si débonnaire soit-elle, c'est vivre un conte de fée que d'avoir des domaines, des châteaux, des chevaux, des domestiques et de s'éveiller un beau matin aux côtés d'une femme jeune, jolie et aimante. Le beau dénouement, en vérité, pour un ballet ou une féerie bien ordonnée comme celles qu'on joue à Versailles devant le Roi si, dans la vie comme au théâtre, le rideau tombait sur un cinquième acte.

CHAPITRE XI

LA ROCHE TARPÉIENNE

Le triomphe de l'ancien soldat de marine était complet, trop complet peut-être pour être durable. On ne fonde pas plus un bonheur sur les décisions de justice que sur les acclamations populaires. Rien dans la vie n'est définitif, encore moins les jugements qui portent ce nom. Triompher de ses ennemis, c'est enfoncer dans le cœur l'âpre désir de la vengeance.

L'arrêt d'Aix avait été accueilli avec un enthousiasme bruyant par le populaire qui avait cru découvrir dans le déroulement de ce procès l'influence ténébreuse des huguenots secondés par la complicité de quelques grands personnages. Les esprits réfléchis avaient été plus longs à se laisser émouvoir et ils estimaient que l'arrêt n'était pas de ceux qui s'imposent à l'esprit avec la rigueur d'un théorème.

L'avocat général grenoblois, en dépit de sa haute influence, n'avait pas réussi à s'attirer beaucoup de sympathie et il dut rebuter plus d'une fois les magistrats chargés d'instruire le procès, par son allure autoritaire et sa prétention de tout diriger. Maintenant que la justice s'est prononcée par une décision que l'on considère comme définitive, la situation n'est plus la même. Roland est rentré dans le Dauphiné, tandis que le nouvel Isaac de Caille continue à défrayer la chronique et qu'il étonne la ville d'Aix par ses extravagantes prodigalités, son insolence et la vulgarité de ses allures. Dans les salons, on l'accueille avec une bienveillance perfide ; on lui ménage toutes les occasions d'accuser son ignorance du monde ou de s'abandonner à sa verve soldatesque ; on rit de ses mots à l'emporte-pièce, de ses invectives truculentes. En vain sa jeune femme essaye-t-elle de modérer ses allures désordonnées ; rien ne peut plus arrêter cet ancien marchand d'orviétan quand il s'abandonne à sa verve. Ce personnage ambigu et ténébreux, qui joue le rôle d'Isaac et dont on ne sait au juste si c'est un bandit ou un martyr, vit une intrigue dont le dénouement paraît toujours proche et dont l'action rebondit sans cesse sur un nouvel incident. Il est le feuilleton vivant, avant l'invention du roman-feuilleton.

Le voici installé à Aix avec sa jeune femme. Quelle peut être l'intimité de ce ménage ? Vulgaire dans ses goûts, trivial dans ses manières,

commun dans son langage, ce Don Juan de corps de garde, sous ses habits de grand seigneur, avec sa perruque à canons, son pourpoint de soie, ses jabots de dentelle, ses rubans, fait songer à Mascarille dans les habits de son maître. Encore ne fait-il aucun effort pour affiner son geste et châtier son langage. S'il est ridicule ce n'est pas par excès de préciosité. Qu'on le tienne pour Pierre Mège, il a du sang de galérien dans les veines ; qu'on le déclare fils de Caille, il côtoie la limite indécise qui sépare la raison et l'instinct obscur.

Comment cette jeune femme élevée dans un monde raffiné, habituée aux conversations précieuses, nourrie d'idées romanesques, si touchante dans la naïveté de son amour, peut-elle supporter la vie commune avec cet échappé de bague ou de maisonnette ? Par miracle elle ne doute pas plus de la noblesse de celui qu'elle aime que de la sincérité de ses sentiments. Il ne lui viendra jamais à l'idée qu'elle a pu être préférée à la fille de Garnier parce qu'elle était la plus riche. Il est et sera toujours pour elle la victime des hommes. Il s'est fixé dans son souvenir en une vision éternelle : celle du prisonnier qui l'attendait en respirant ses fleurs. Elle sera toujours la jeune âme romanesque et timide qui portait furtivement sa boucle en diamant chez l'orfèvre Bourgarel afin de secourir le chevalier de ses pensées. Dans le cœur de certaines femmes, la tendresse a des trésors d'illusions que

la réalité ne parvient pas à décourager. Elle pressent que son bonheur sera précaire. Elle a l'intuition que trop de puissants personnages ont intérêt à la perdre. Qu'importe, elle vit son bonheur au jour le jour ; comme a dit un moraliste de la fin de son siècle : elle éponge sa vie.

Le ménage mène grand train. Tout à la joie de sa libération, à la griserie de sa fortune, l'ancien soldat de marine ne songe qu'à jouir de son invraisemblable revanche. Il a son hôtel à Aix, il y fait transporter ses plus beaux meubles de Caille et de Rougon. Il vend ses chevaux, ses troupeaux et jusqu'à ses ruches à miel. Il engage ses fermages futurs, en un mot il ravage sa fortune, comme s'il avait le pressentiment qu'on veut la lui reprendre.

Toute à l'orgueil de porter un grand nom, sa jeune femme promène dans les salons ses robes de brocart. Elle prononce d'une voix assurée et dont les inflexions la grisent des formules comme celles-ci : « En arrivant à mon château de Rougon... J'ai demandé à l'intendant de mes domaines... J'ai reçu une délégation de mes fidèles sujets. » Ces attitudes ne lui sont pas nouvelles ; elle n'est pas une bourgeoise qui s'est payée un vicomte. Elle a de la race, étant fille d'une Ville-neuve.

Et l'homme qui représente dans cette famille la sagesse et la pondération, l'ancien médecin de marine, que dit-il ? Il laisse faire. Médite-t-il, comme certains l'affirment, une subtile combi-

naison qui le rendra maître de la fortune de son gendre ; ou n'ose-t-il plus faire entendre sa voix dans le ménage depuis que la demoiselle sa fille comme la dame sa femme porte un nom noble ?

Quoi qu'il en soit, la faveur populaire, qui allait naguère au prisonnier, se détourne maintenant du gentilhomme. Le public n'aime pas les fortunes rapidement acquises ; pas plus d'ailleurs que celles qui sont laborieusement édifiées ; quiconque s'enrichit lui fait tort. Le gagnant du gros lot n'est pas le favori des lavoirs et des estaminets. Ce faible d'esprit ne sent pas que le vent tourne. Il imagine avoir conquis définitivement la sympathie et l'admiration des hommes. Il fait graver son portrait par Trouvain, l'admirable graveur aux effigies si vivantes et il l'épigraphe d'une légende en vers dignes de Trissotin où il se pose en vainqueur de la destinée tout simplement. Il écrase de ses chevaux, il éclabousse de ses carrosses les pauvres diables qui juraient naguère qu'il était de Caille, non par conviction peut-être, mais pour secourir un frère d'infortune. Il fait pis. Il les persécute.

Personne n'a oublié cette scène touchante qui à Manosque avait contribué au succès de sa cause, plus que les dépositions des témoins, plus que les habiletés de son avocat. Devant la maison familiale que sa tante Roland a donnée à l'hospice, il s'était arrêté à la grille dont il avait saisi les barreaux en versant d'abondantes

larmes. Aux vieillards qui occupaient maintenant sa demeure et qui contemplaient attendris cette scène pathétique il avait dit :

— Vous voici dedans et je suis dehors, moi qui suis l'enfant de la maison. Mais soyez sans inquiétude, jamais je ne vous en chasserai.

Ce coup de théâtre si habilement ménagé avait laissé les spectateurs sur une impression profonde et sans doute avait-il ému le sensible rapporteur M. Boyer d'Eguille. Maintenant que reste-t-il de cette belle promesse ? Le nouvel Isaac a mis à la rue tous ces vieillards, sans même se demander s'il sera possible de leur découvrir un autre gîte. En vain, pour justifier cet acte cruel, invoque-t-il que, conseillés par leur directeur, les pensionnaires de l'hospice ont témoigné contre lui et qu'il s'est trouvé obligé de les congédier pour leur donner un démenti. L'argument est trop subtil, il sent trop le Palais pour entraîner l'opinion.

Il n'a pas un geste de reconnaissance, pas un souvenir pour celle qui fut sa femme, ou tout au moins qui en tint l'emploi pendant ses années de détresse. Tant qu'a duré le procès, on ne l'a ni vue ni entendue. Tout le monde l'a oubliée. Elle-même paraît s'être désintéressée de cet homme qui, s'il n'a pas été son mari, a partagé avec elle le pain de la misère. Elle n'a voulu ni l'aider, ni le combattre. S'il est Pierre Mège, en le reconnaissant elle le voue à la potence ; en le niant, elle se fait sa complice. S'il est Isaac de

Caille, elle a hésité à dire les paroles qui l'auraient définitivement détaché d'elle, car malgré ses soixante années bien comptées, elle supporte avec impatience le veuvage. Elle n'a pas protesté quand elle a appris qu'André d'Entrevergues venait de publier à Bargemont ses bans avec Madeleine Domergue, belle-sœur de Pierre Amphoux. Pourquoi le rapporteur ne l'a-t-il pas entendue ? Est-ce à cause de son inconduite notoire ? La justice ne connaît pas ces pudeurs. N'est-ce pas plutôt parce que la sachant convertie à la religion catholique par une opération de police un peu rude, M. Boyer d'Eguille craignit qu'elle ne fût masse avec les huguenots contre l'accusé.

Elle profite de la procession de l'Épiphanie pour venir se jeter aux pieds de M. de Grignan, lieutenant-général du roi pour la Provence. Elle va voir M. le Premier Président Lebret qui n'a pas siégé dans son affaire. L'un et l'autre lui affirment que la sentence du Parlement est sans appel. Ils ne peuvent que lui accorder des paroles de consolation.

L'astucieuse Honorade est mieux renseignée. Elle sait que les jugements définitifs, s'ils sont sans appel, n'échappent pas au contrôle du roi. On le lui a expliqué. Elle sait beaucoup de choses que le lieutenant-général et le Premier Président n'ont pas l'air de soupçonner. Elle se rend chez un notaire et elle va signer une déclaration qui n'est certes pas née de sa propre inspiration.

« Elle a appris que le sieur Pierre Mège, du lieu-dit de Joucas, a été déclaré être le fils de Caille, que de plus il a épousé une seconde femme. Elle déclare avec serment pour la décharge de sa conscience, le soutien de son honneur que le dit Pierre Mège est son véritable mari, avec lequel elle a passé contrat de mariage reçu par Coulet, notaire royal au Martigues depuis l'année 1686 : ensuite duquel ils s'épousèrent en face de Notre-Sainte mère l'Église catholique et qu'ils ont ensuite cohabité comme mari et femme légitimes jusqu'en 1695 ; que le second mariage illicite prohibé trouble le sien ; que le dit Pierre Mège n'a dû, elle vivante, épouser une autre femme, qu'elle proteste de se pourvoir devant qui il appartiendra pour faire casser ce second mariage. En présence de M. Garnier, prêtre bénéficiaire de l'église Saint-Sauveur d'Aix, etc. »

Voilà l'ancien soldat de galère réclamé par deux épouses. La position ne manque pas d'être gênante pour un gentilhomme. Entre la compagne déjà mûre de ses jours de misère et la brillante jeune femme qui l'exhibe dans les salons d'Aix, son choix n'est pas douteux. Il y a des passés qu'on ne guérit, comme certaines blessures, que par amputation. Il faut se débarrasser de cette mégère. Ce n'est pas pour rien qu'on a deux cousins à la Cour. Vite une requête :

Les époux de Caille font observer que l'intervention de la femme Venelle n'est pas sponta-

née ; que cette femme qui surgit soudain dans le ménage après plusieurs années du silence le plus complet est évidemment l'instrument d'une rancune dont il ne serait pas malaisé de découvrir l'origine. Ils demandent donc qu'elle soit mise en sûreté afin qu'elle échappe à l'influence de ceux qui la séduisent.

Le Parlement fait droit à la requête. Une ordonnance du 18 janvier décide que la femme Venelle sera amenée à la Conciergerie pour y être interrogée par le conseiller rapporteur. Mais la fine mouche est trop rusée pour se laisser prendre. Elle n'attend pas que le sergent vienne perquisitionner chez elle. M. Loyal trouve la maison vide ; il se rend alors chez l'abbé Garnier, propre cousin d'Honorade à qui elle demande parfois l'hospitalité. M. l'abbé répond qu'en effet il a hébergé quelques jours sa parente mais que, comme elle recevait beaucoup de personnages et des plus huppés, tel M. de Vence et sa suite, cela lui donna à penser que certains pourraient en concevoir de l'ombrage et qu'il la pria de retourner chez elle, ce qu'elle fit au cours de la semaine précédente.

On devine l'émotion que soulève cette affaire. Menacer une femme de la prison parce qu'elle réclame son mari. Quelle iniquité ! Comme la rusée commère a joué la justice, le ridicule se mêle à l'odieux pour déconsidérer les juges. On parle de coterie, d'intérêts de famille. On aperçoit, comme si on avait pu l'ignorer jusqu'alors,

que madame Serry est la cousine de M. Maliveryny, gendre du rapporteur ; qu'un autre conseiller, M. de Villeneuve, est également le cousin de cette dame. Qu'il n'y a pas dans tout le royaume une plus fieffée intrigante ; qu'elle a sollicité furieusement, en compagnie de madame de Puiloubier, une autre bonne âme qui poursuit une revanche personnelle contre certain avocat général qu'elle accuse de lui avoir fait perdre plusieurs procès. On dit que ces Egéries ont eu l'adresse de mêler les dévots à leur cause, si bien que, de bonne foi, les âmes pieuses se sont laissées prendre et que tous les tartufes d'Aix ont fait chorus, comptant que l'héritage de Gaille paierait les dettes du ciel.

Tout le monde savait à Aix et à Toulon que Serry avait engagé une partie de sa fortune en frais de procédure, et que s'il avait manifesté une telle hâte de marier sa fille, c'était pour recouvrer ses avances. L'affaire avait été menée si l'on peut dire à bride abattue ; à peine sorti de la Conciergerie, le héros de cette aventure avait été enfermé dans une autre prison plus douillette mais non moins bien verrouillée, dont il n'avait pu s'évader qu'après avoir signé un certain nombre d'actes préparés par son futur beau-père. Il avait reconnu à sa fiancée un douaire de quarante mille livres, plus une pension viagère annuelle de dix mille livres, il avait contracté une obligation de douze mille livres en faveur de son avocat, M^e Sylvain, et une autre

de quinze mille livres au profit du sergent Meyère qui avait délivré les citations à témoins. Passe encore pour l'avocat qui observe que depuis six ans qu'il s'est consacré à cette affaire les sommes qu'il a reçues et celles qu'on lui promet n'atteignent même pas le tarif de deux livres à l'heure qui est celui d'Aix ; alors que dans les autres Parlements les avocats ont droit à un écu. Mais le sergent ? Est-il dans les habitudes des plaideurs de couvrir d'or un vulgaire huissier, s'il s'est borné à délivrer des citations ?

On devine aisément que la bouche qui souffle ces insinuations, qui répand ces accusations, dont plusieurs ne sont pas dénuées de vraisemblance : c'est celle de Roland. L'astucieux conseiller, par-dessus la tête de son neveu, veut atteindre ce Parlement qui, contrairement à toutes les règles de la courtoisie, l'a fait condamner.

Ce magistrat exagère quand il dit que ce procès cause sa ruine, mais il est certain qu'il lui a coûté aussi cher que sa charge. Il a dû déboursier quarante mille livres de frais taxés. Il est condamné à rendre au querellé, qu'hier encore il dévouait au bourreau, tous les biens de Scipion détenus par la dame Le Gouche son épouse, les fruits et les dommages-intérêts. Il perd l'honneur de ses libéralités, puisque par effet de l'arrêt, la donation aux hospices de Manosque est considérée comme non avenue et par surcroît il est responsable des dégradations qu'il n'a pas commises.

Quant à Tardivy, il est traité plus durement encore. Les belles seigneuries de Caille et de Rougon, dont il était si fier, lui échappent ; sa contribution dans les frais du procès le ruine. Comment va-t-il élever avec sa modeste charge de conseiller une famille de huit enfants ? Voilà un réveil bien pénible pour ces deux magistrats qui le 14 juillet au matin auguraient de leurs bonnes relations avec messieurs du Parlement une sentence complaisante.

Quelle déception et aussi quelle rancune ? Roland prendrait peut-être son parti de sa défaite si elle ne se traduisait, pour lui comme pour Tardivy, que par le sacrifice de quelques louis ; mais sa charge est menacée. L'action prépondérante qu'il a assumée pendant tout le concours de l'instance rend son échec non seulement plus douloureux mais encore plus gros de conséquence. Toutes les irrégularités de la procédure, toutes les manœuvres plus ou moins sournoises qui tendaient à dénaturer les pièces, à influencer les témoins, à le débarrasser de son neveu par des procédés qui n'étaient pas empruntés à la grande ordonnance sur la procédure ; c'est lui qui doit en rendre compte au Parlement. Il est accusé d'avoir falsifié ou fait falsifier des actes publics, des registres d'enrôlement ; d'avoir fait établir par trois notaires des pièces fausses, d'avoir fait verser sur les sacs du Parlement qui contenaient les dossiers de son procès une eau corrosive destinée à faire disparaître des docu-

ments compromettants. Il est soupçonné d'avoir fait donner du poison à son neveu, d'avoir tenté de le faire assassiner. Enfin on lui attribue encore quelques peccadilles vénielles, telles que d'avoir corrompu des serviteurs, suborné des témoins et influencé des parents.

Ces divers griefs vont faire l'objet de questions indiscrettes dont il faudra qu'il réponde devant le Parlement, toutes chambres assemblées et s'il n'encourt pas une peine afflictive, la cour d'Aix lui ayant épargné cette menace, il est exposé à payer des dommages-intérêts qui aggraveront encore la note si lourde de ses frais et ensuite sa charge de Grenoble est menacée. Si la vénalité lui en confère la propriété au sens strict du mot, du moins n'a-t-il pas le *Jus abutendi*, le droit de la compromettre dans des négociations suspectes ou de la faire servir à d'autres fins qu'à celles pour lesquelles elle lui a été cédée : à savoir la défense du Trône et de l'Autel. Messieurs du Parlement pourraient bien l'inviter à leur désigner son successeur¹. Il sait

1. D'un renseignement dû à l'obligeance de M. Lelonnellier, archiviste départemental de l'Isère, il résulte que le successeur de Roland, Honoré de la Batie, a été nommé le 8 août 1731 ; mais le nom de son prédécesseur ne figure pas sur l'enregistrement des lettres de provision. Or, s'il n'a pas été possible de fixer la date du décès de Roland, nous savons qu'il était mort en 1727, puisque c'est à cette date que fut introduite contre la dame veuve Roland l'action de Jean Courpelin dont il sera parlé plus loin.

On peut donc supposer qu'avec l'assentiment tacite de ses collègues du Parlement, Roland n'exerça plus en fait les fonctions d'avocat général après l'arrêt d'Aix.

qu'une invitation de ce genre a toutes les rigueurs d'une sentence.

Quelle ressource reste-t-il à cet infortuné avocat général si sournoisement abandonné par ses pairs ? Ne serait-il pas avisé d'abandonner immédiatement sa charge et de se consacrer aux bonnes œuvres pour lesquelles la dame son épouse et lui-même témoignent tant de zèle ? Mais ce zèle est en proportion des dignités que les Roland exercent. Il y a des gens qui n'ont de l'esprit que quand ils sont en présence d'une société nombreuse et choisie. Roland n'est parfaitement catholique que sous la robe rouge. Ce magistrat dauphinois n'est point un de ces brillants méridionaux qui s'exaltent aux cliquetis des mots. Il est sournois, réfléchi, taciturne. Il a le tempérament volontaire et tenace de ces hommes qui vivant aux flancs des massifs ravinnés conquièrent le sol toise par toise contre la forêt, le torrent et parfois même l'avalanche. L'installation de ces familles sur les pentes des montagnes maintenant gazonnées représente une lutte silencieuse et héroïque qui s'est prolongée pendant les siècles. Ici la vie n'est point aimable et riieuse comme à Aix. Roland appartient à cette race que rien n'émeut et que rien ne décourage. Il est de ceux qui n'envisagent pas le résultat quand ils entreprennent et qui n'ont pas besoin de croire au succès pour persévérer.

Dans le triomphe d'Isaac son bon sens averti pressent les symptômes d'une ruine prochaine ;

dans le laborieux arrêt d'Aix son esprit de juriste subtil a découvert des fissures. Il sait comment il va saper cet édifice plus imposant que solide. Il a encore une chance, la dernière, il va la jouer avec la passion du désespoir.

CHAPITRE XII

LE CONSEIL DU ROI

Quand un plaideur irréconciliable a parcouru tous les degrés de juridiction ; quand il a épuisé tous les moyens que la procédure offre à un esprit retors pour compliquer la besogne des juges et envelopper la vérité dans le tissu d'une dialectique subtile ; quand la cour d'appel a enfin, après plusieurs années de conclusions et de plaidoiries assaisonnées d'abondantes provisions, rendu un arrêt qui mérite la qualification de définitif, il semble bien qu'il ne reste à la partie qui a succombé que la ressource de régler la note des frais et de maudire ses juges.

Ce n'est pas absolument exact, le plaideur recalcitrant a encore une ressource : le pourvoi en cassation. Ce recours exceptionnel existait sous l'ancienne monarchie¹. Le recours en cassation

1. Il dérivait de cette conception que toute justice émanant du Souverain, le roi doit contrôler les sentences des juges.

n'a pas pour destination d'offrir la ressource d'une revanche au plaideur indigné d'avoir son procès, mais de garder intacts sur toute l'étendue du royaume les principes de droit et le respect des formes qui sont comme les attributs de l'autorité et de la majesté royale.

Le conseiller Roland n'aurait pas été un juriste averti s'il n'avait réussi à découvrir quelques irrégularités dans un procès qui avait duré huit ans. Le lieutenant criminel à Toulon et le Parlement à Aix ont été saisis de requêtes auxquelles ils ont dû faire droit par voie de décrets ou d'ordonnances. Cette escrime a duré trop longtemps pour que des fautes n'aient pas été commises de part et d'autre ; pour que le zèle des avocats ne leur ait pas inspiré quelque imprudence...

Roland ne se repose pas sur la science de messieurs les avocats du Conseil. Il n'a pas besoin qu'on le défende. Il est homme à se défendre tout seul. Dès le mois d'août 1706 il vient s'installer à Paris. Il descend dans la proche banlieue, à l'Hôtel d'Enghien, rue Champfleury, dans le

Mais il avait subi avec le temps les corrections et les limitations que l'expérience avait montrées nécessaires.

Cette organisation, née du Droit Coutumier, fut codifiée par le chancelier d'Aguesseau dans l'Ordonnance de 1740. Elle a été reproduite dans ses grandes lignes par le Décret de 1790 qui régit encore le pourvoi en Cassation tel qu'il fonctionne de nos jours.

Ainsi la Révolution, chaque fois qu'elle a voulu faire œuvre constructive, a bien été obligée de reprendre la tradition de l'ancien régime.

faubourg Saint-Honoré. Par sa situation au Parlement de Grenoble, il est en relation avec tous les grands dignitaires de la Couronne ; par son amitié avec le cardinal Le Camus, par la protection du chancelier, il est assuré de rencontrer un accueil aussi avantageux au Palais, à la Cour que dans le monde. En outre, les rôles sont complètement retournés. A Aix il avait assumé la charge d'accusateur et peut-être s'est-il rendu compte que dans ce rôle il avait déployé une passion qui avait indisposé les juges. Ici il se défend, et il se défend contre des accusations qui sont trop grosses pour être vraisemblables. Enfin il n'est pas seul à maudire le Parlement d'Aix.

Il y a un grand personnage de la marine qui ne porte pas dans son cœur les magistrats d'Aix. C'est M. de Vauvray, intendant et homme de confiance du roi qui, autant que Catinat et autant que le marquis d'Estrées, a contribué au succès des opérations dans le Comté de Nice. Il a pris parti dès la scène de l'abjuration pour Roland contre son prétendu neveu, et il considère l'arrêt d'Aix comme un démenti donné à son opinion personnelle. Puis, il y a M. de Montfuron. M. de Montfuron est certainement le plus humilié des commandants de la marine depuis que l'arrêt d'Aix lui a décerné un brevet de négligence. On sait la rivalité qui existe entre officiers des galères et ceux de la flotte : on accuse les premiers de n'être jamais à leur bord, de préférer les salons à la manœuvre et de laisser leurs

sous-officiers commander leurs galères ; c'est ce qu'on a dit sans précautions oratoires à M. de Montfuron, quand il a juré en présence du prisonnier, qu'il reconnaissait parfaitement ce Pierre Mège qu'il avait fait mettre plusieurs fois au fer à cause de son indiscipline et de ses larcins. Et voilà que le Parlement de Provence a pour ainsi dire consacré les critiques dont l'avocat Sylvain s'était fait l'écho ! L'amour-propre, plus encore la réputation militaire de ce vaillant marin sont en jeu et l'on soupçonne avec quelle ardeur il va s'empresser de les défendre.

Enfin l'arrêt d'Aix a eu des répercussions au delà de la frontière et il a compromis les alliances séculaires du royaume. Les bourgeois de Lausanne et de Vevey se sont émus de ce qu'en refusant de retenir leurs déclarations comme un moyen de preuve, le Parlement de Provence a paru mettre en doute leur bonne foi et ils ont fait parvenir au roi une énergique protestation.

Dès le mois de septembre, Roland présente sa requête à M. Maboul, maître des Requêtes¹. Elle

1. La procédure du pourvoi était dans ses grandes lignes ce qu'elle est restée dans le droit moderne.

La requête en Cassation présentée au Conseil du Roi était tout d'abord soumise à l'examen du Bureau du Conseil Privé ou Conseil des partis. Le Bureau se réunissait chez le conseiller le plus ancien et, comme l'actuelle Chambre des Requêtes, filtrait les affaires, ne retenant que celles qui paraissaient fondées sur un grief sérieux. Si tous les conseillers étaient unanimes à déclarer le pourvoi mal fondé, il était rejeté, mais l'opposition d'un seul suffisait à le faire admettre.

contient dix-huit motifs de pourvoi. C'est beaucoup. C'est trop ! Comme dans la production des documents destinés à prouver la mort d'Isaac, Roland sacrifie la qualité à la quantité. Il a suffisamment vécu dans les cours pour savoir qu'un argument est une arme dont l'action dépend moins de sa valeur intrinsèque que de l'habileté des mains qui la manient. Il faudrait un volume pour examiner tous les motifs du pourvoi ; d'ailleurs au cours de la procédure, Roland changera plusieurs fois de tactique ; il renouvellera à plusieurs reprises ses moyens, abandonnant les uns, puis les reprenant, les joignant à d'autres.

Les motifs du pourvoi sont spécieux, mais il en est un dont on ne parle pas, et c'est le plus solide. La cour de Provence a commis une erreur dont la conséquence est de faire entrer un vagabond sans feu ni foi dans une famille noble. L'aristocratie est la charpente de la société monarchique ; l'arrêt d'Aix porte atteinte au prestige de la Couronne. S'il est confirmé, il ne manquera pas d'aventuriers qui, séduits par le mirage d'un précédent notoire, réclameront des biens dont la sagesse du roi a déjà disposé en faveur de ceux de ses sujets qui par leur obéis-

L'examen de l'affaire était alors renvoyé au Conseil Privé ; les plaidours étaient représentés par des avocats spéciaux et le Conseil se prononçait définitivement sur le rejet ou sur l'admission de la demande.

Quand la cassation était prononcée, le Conseil ne statuait pas sur le fond ; il renvoyait devant une juridiction de l'ordre de celle qui avait prononcé la sentence censurée.

sance ont marqué que pour eux la cause du souverain et celle de Dieu sont inséparables. De pareilles réclamations risquent de jeter le désordre dans l'État et le découragement dans le cœur des bons serviteurs de la monarchie. C'est cette préoccupation qui va l'emporter dans l'esprit des conseillers car la Chambre de Conseil est une pépinière d'hommes d'État. Ainsi, par un détour habile, le procès d'Aix est soumis tout entier à une véritable révision, et quoique le Conseil n'ait pas à examiner s'il a été bien ou mal jugé, en réalité, il ne fait pas autre chose.

Un allié, ou plutôt une alliée, est venue se joindre à Roland et à Tardivy : c'est la femme Venelle. Elle demande à être reçue intervenante au procès, elle veut faire casser le mariage de Toulon afin de reconquérir son mari ; à soixante ans sonnés, elle n'a sans doute plus l'espoir d'en trouver un autre. On soupçonne que cette démarche n'est pas née spontanément de son humeur jalouse. L'insinuant Roland a des moyens de persuasion irrésistibles et des alliés qu'il ne recrute pas dans la plèbe. L'abbé Garnier a mandé chez lui sa parente Honorade Venelle. On la chapitre, on l'endoctrine. M. l'évêque de Vence a fait dans ce dessein le voyage d'Aix. Comment résister à de si honorables sollicitations. La rondeuse du port de Marseille prend le coche pour Paris. Elle sollicite messieurs du Conseil, elle prend au sérieux son rôle d'épouse outragée et accuse Madeleine Serry de vivre en concubinage

avec son Pierre. Elle se jette aux pieds de M. de la Reynie¹. Cette basse aventurière, qui le long des rues qui avoisinent le port de Marseille changeait si souvent de mari, personnifie maintenant la Sainteté du Mariage Chrétien.

Or ce rôle d'épouse outragée, il n'est pas de ceux qu'on tient sans argent. Voyage, sollicitations, installation à Paris, toilettes, visites, démarches ; tout cela coûte fort cher. N'est-il pas surprenant que cette rôdeuse, qui n'a jamais connu que la misère, se retrouve soudainement jouant la femme du monde et parcourant Paris avec une bourse bien garnie ? L'aventurier à Aix a trouvé des bailleurs de fonds parce qu'il y avait gros à attendre de la réussite d'un pareil procès. Une affaire comme la sienne se montait comme un prêt à la grosse aventure, mais Venelle ne gagne rien à faire juger que l'intimé est son mari, puisqu'il va se trouver après l'arrêt aussi nu qu'il l'était à Marseille.

Il y a donc quelqu'un qui pourvoit à la dépense. Qui est-ce ? Voilà une question indiscrète que MM. d'Imbercourt et d'Aguesseau pourraient poser à ce témoin passionné, mais ils se garde-

1. La Reynie avait alors quatre-vingt-deux ans. Le Roi, en récompense de ses nombreux services, l'avait nommé conseiller d'État et commissaire pour l'exécution de l'Édit de Révocation. On lui a reproché la rigueur avec laquelle il s'acquitta de cette dernière fonction. Il est donc surprenant que ce soit à lui que s'adressa tout d'abord la femme Venelle qui avait été ramenée au catholicisme par une opération de police assez rude.

Il n'est pas douteux que sa démarche fut inspirée par Roland

ront de le faire parce qu'ils sont les amis du conseiller dauphinois.

Nul autre témoignage n'égale en importance celui de cette femme. Elle sait mieux que personne si l'homme dont elle a partagé l'existence incertaine est le même Pierre Mège qu'elle épousa aux Martignes, ou s'il a été remplacé à un moment donné par un autre vagabond. Mais quelle valeur peut avoir le témoignage d'une rôdeuse ? Aucune, a pensé la cour d'Aix. Pourquoi Venelle s'est-elle tue pendant les huit années qu'a duré le procès du Parlement de Provence ? Et, si M. Boyer d'Eguille n'a pas daigné l'interroger, pourquoi n'a-t-elle pas demandé à être entendue ? On dit qu'elle ne voulait pas avoir à se reprocher la condamnation de son mari. Hésite-t-elle aujourd'hui ?

Il est probable que ce Pierre Mège, dit Sans-Regret, qui vécut avec elle après 1692 et dont elle était si fière qu'elle le traînait dans tous les mauvais lieux du Port en l'appelant bien haut son mari, ce compagnon mystérieux de vingt ans plus jeune qu'elle, l'avait quittée sur une scène violente quand il vint s'installer à Toulon chez la Molard. Elle crut alors qu'elle ne le reverrait plus et se désintéressa de ses aventures. Peut-être l'avait-elle déjà remplacé ! Elle apprit sans émotion qu'il était devenu un riche et brillant gentilhomme. Comment l'eût-elle ignoré ? Tout le monde en parlait. Elle sut qu'il épousait une demoiselle de Toulon, jeune et bien

rentée, et ne fut point jalouse. Mais Roland a vu l'abbé Garnier ; ils ont compris tous deux le parti qu'on pourrait tirer d'une brusque intervention d'Honorade venant jouer dans le ménage du fils de Caille une des scènes les plus burlesques de M. de Pourceaugnac.

Voilà donc les divers personnages de cette tragi-comédie transportés sur la scène de Paris. Les époux Roland sont arrivés les premiers ; la femme Venelle n'a pas tardé à les rejoindre. Isaac et sa jeune femme ont bien été contraints de suivre le mouvement. M^e Sylvain a accompagné son client ; et, bien que devant le Conseil du roi il existe un ordre spécial d'avocats, le procès est si complexe, il a duré si longtemps, il y a tant de pièces et de documents à dépouiller que par une dérogation exceptionnelle on autorisera l'avocat provençal à se présenter à la Barre du Conseil.

Le rideau de ce nouveau drame, ou, si l'on veut, de la deuxième journée de cette trilogie, se lève dans le bureau de M. de La Reynie, par la confrontation de la femme Venelle et d'Isaac. Les anciens complices, maintenant ennemis, s'abordent avec des yeux étincelants de haine. Venelle reproche à son ci-devant mari de l'avoir abandonnée. Lui, l'accuse de jouer une abominable comédie et d'attendre de Roland le prix de la trahison. Qui dit vrai ? Est-ce la mégère délaissée ? Est-ce l'ancien soldat de galère ? Tous les deux peut-être.

Ah ! Si le procureur criminel pouvait appeler à son aide le bourreau, qu'une question bien administrée aurait vite fait de délier les langues ! Mais cette affaire est bien délicate. Le fond du litige est civil et l'on n'admet pas encore que la question puisse être donnée quand il s'agit de prononcer sur l'attribution d'un héritage¹. L'arrêt d'Aix est encore en vigueur. Il a reconnu que le prisonnier était Caille, et il restera Caille tant que par justice il n'en sera autrement ordonné. D'ailleurs, la rusée commère, habilement stylée par Roland, se garde bien de donner libre cours à sa rancune. Elle se pose en victime plutôt qu'en justicière ; elle rappelle à son ancien mari leur vie commune ; elle évoque des souvenirs, aimables ou touchants. Se peut-il qu'il les ait oubliés ! On a partagé le pain de la misère. On a connu des jours de famine, quand il partait avec le havresac sur les épaules pour aller proposer aux gens des bastides son onguent qui guérissait tous les maux, mais qui n'apaisait pas leur faim. Parfois il revenait de sa tournée découragé, accablé, la bourse aussi plate qu'à son départ. Mais ils ont connu aussi de bons moments : quand il trouva à remplacer

1. La Cour d'Aix aurait pu ordonner la question puisque l'affaire dont elle était saisie était criminelle dans sa nature ; mais le Parlement de Provence répugnait à employer ce moyen d'instruction et il y a fort peu d'exemples d'arrêts ordonnant la question.

Voir LOUIS WOLFF : *Le Parlement de Provence au XVIII^e siècle*, page 484.

ce soldat de la marine qui lui donna, outre deux louis d'or, une belle épée, un costume de drap fin brodé d'or et des bottes presque neuves. Alors on rattrapait le temps perdu, on courait les bouchons du quartier Saint-Jean, on vidait des pots de vin blanc, de cassis, en chantant des rondaux, car Pierre Mège eût usurpé sa réputation de parfait opérateur s'il n'avait été capable de chanter toute cette suite de rondes et de Noël dont les refrains repris en chœur contribuaient à l'allégresse des jours de noces et des nuits de Réveillon.

Après ces heures de grande liesse où Pierre Mège et son épouse un peu mûre et déjà marquée par l'âge se donnaient tant de preuves de leur mutuel attachement, arrivait, toujours trop tôt, hélas ! l'instant cruel de l'embarquement. Elles étaient là toutes les femmes de marins, à voir appareiller les galères, et toutes, émues jusqu'aux larmes, suivaient des yeux la silhouette des grands navires dont les deux rangs de rames battaient la mer blanche d'écume, comme des ailes. Venelle cachait sous son mouchoir non pas ses pleurs, mais un sourire, car elle savait que son chenapan de mari ne ferait pas longtemps campagne et qu'il ne tarderait pas à lui revenir. Il avait tant de tours dans son sac, cet adorable aventurier !

Elle lui rappelle qu'un jour, soit que sa ruse n'ait pas réussi, soit que l'ennemi ait fondu sur la frégate à l'improviste, ce fidèle serviteur du

roi, plutôt que de combattre, s'était allé cacher dans la marmite du vaisseau où on ne le trouva que le lendemain mourant d'épouvante. L'aventurier s'irrite. Son ancien ne épouse manque à la déférence due à un gentilhomme, mais surtout il s'inquiète car elle l'a entraîné sur un terrain glissant. A quel moment Isaac de Caille s'est-il substitué à Pierre Mège ? Il faut qu'il fasse très attention, s'il se coupe, il est confondu, aussi se lance-t-il dans un accès de colère furieuse, habilement préméditée... Il s'emporte, il déclare que Venelle n'est qu'une fille débauchée, plus que cela, une entremetteuse ; qu'elle est, qu'elle a toujours été prête à toutes les besognes les plus basses et les plus immondes ; qu'elle est vendue à son oncle et qu'un gentilhomme comme lui ne saurait se commettre à discuter avec une pareille « Cagole ».

Et de cette confrontation qui aurait pu être décisive il ne résulte rien, sinon qu'Isaac a donné encore une fois un témoignage de son incurable vulgarité et de sa faiblesse d'esprit, mais est-ce surprenant chez un être attardé qui ne put jamais apprendre à lire ?

Au Palais et à la Ville, l'ancien soldat de rames donne l'impression d'un soudard en délire. Il jure, il tempête, il injurie ; il s'exprime en un argot de corps de garde, qu'il assaisonne de mots du terroir. Peut-on reconnaître en lui un gentilhomme ? Il a beau montrer ses bras blancs, ses mains délicates et fines, demander

si ce sont là les mains et les bras d'un rameur de galère ; il a beau faire valoir la pâleur de son teint, la finesse de ses traits et protester qu'il n'a rien d'un paysan ou d'un cardeur de filosselle, la vulgarité de son verbe le trahit. Il s'exprime en un langage de portefaix ; au lieu de discuter, il invective. Il dédaigne les efforts de son avocat ; comme Roland, il prétend se défendre seul. Or voici un échantillon de son éloquence :

« Mon oncle Roland, la vache, je le veux faire pendre. Je lui pardonne devant Dieu et la Sainte Vierge, mais je ne lui pardonne pas devant la Justice de Dieu. Qu'on me juge ! Je n'ai pas besoin de factum. Je suis Caille. Je suis la Vérité. Je suis tout le procès. Qui aura peur qu'il tremble ! Mon oncle est un faussaire, ma tante une chienne. J'ai été en prison pendant huit ans. On m'a donné de la poison. J'ai demandé à M. le Chancelier qu'on nous mette corps à corps en prison, moi et mon oncle, la vache. Si ce que je dis n'est pas vrai, ma tête m'en répond. Mais aussi je demande la peine du talion ! »

Ces paroles sont accompagnées de gestes et de contorsions dignes d'un ancien marchand d'orviétan. Il y a des vérités que l'on peut dire, mais qu'on ne saurait entendre. Cette truculence dans le verbe n'empêche pas que le fier gentilhomme ne se dresse sur ses talons rouges. Il défend sa généalogie litigieuse ; il s'indigne que son avocat ait pu manquer au respect que l'on

doit à sa lignée d'ancêtres. Pour les besoins de la cause, M^e Sylvain a fait de Scipion de Caille un portrait où il y a plus d'un trait de Sganarelle ; il l'a dépeint taciturne et brutal. Il a montré son fils Isaac sous les apparences d'un jeune butor ignorant, querelleur et vicieux. Maintenant qu'il signe de Caille, qu'il porte perruque et qu'il parade dans ces salons comme il y en a tant à Paris — où l'on est moins rigoureux sur les quartiers de noblesse que sur le poids d'une bourse, — ce nobliau incertain n'admet pas qu'on le défende avec des arguments bons pour le temps où il végétait dans la prison d'Aix. Aussi fait-il choix d'un avocat, M^e Terrasson, qui sait ce qu'on doit à un client titré.

M^e Terrasson a du monde et sait prendre ses précautions pour ne blesser personne. Mais ce n'est là qu'un intermède, l'avocat au Conseil du roi s'aperçoit vite que dans une affaire aussi compliquée, il ne saurait se passer du concours de son confrère de province et c'est encore M^e Sylvain qui assume la direction de la défense. La controverse reprend avec une ardeur non moins vive. Les avocats manquent souvent de sang-froid et de retenue. M^e La Blinière, qui plaide pour Roland, accuse son adversaire de faillir aux devoirs de la profession ; l'autre riposte par le mot de « suborneur ». Les épithètes de « menteur » et de « calomniateur » claquent comme des coups de feu. L'avocat d'Isaac ne se sent plus comme à Aix porté par

l'opinion. Partout il se heurte à un accueil glacé ou nettement hostile. On affecte de voir en lui un complice plutôt qu'un défenseur. Au Palais, on feint de l'ignorer ; à la Cour, où il a demandé une audience, il est cruellement éconduit. A Paris, comme à Aix, l'opinion suit avec une attention passionnée cet étrange procès. Comme dans la vieille cité provençale, elle est partagée en deux camps : l'un s'incline respectueusement devant la chose jugée. — Le Parlement de Provence quoi qu'on en dise n'est pas composé de sots. Les conseillers ont tenu pendant huit ans le querellé sur la sellette. Au cours de ces interminables interrogatoires, de ces incessantes confrontations, un imposteur aurait fini par se trahir ; les juges auraient percé l'envers de l'intrigue. C'est l'évidence même. Ceux qui prétendent le contraire sont des sophistes ivres de dialectique ; il y a dans leurs arguments une sorte de dévergondage philosophique ; ils rappellent ces rhéteurs alambiqués qui niaient le mouvement, et que Diogène rabroua de si plaisante manière. L'autre camp, au contraire, estime que l'autorité de la chose jugée n'est pas un dogme invariable, que les juges étant hommes, ont le droit de se tromper ; qu'il leur arrive même, ce qui est pire, de persévérer.

L'adroit Roland rallie à sa cause les gens du monde, les beaux esprits, et même les magistrats de Paris qu'une sorte de prévention orgueilleuse rend déshants à l'égard de leurs collègues de pro-

vince. D'abord, il n'est plus comme à Aix accusateur, et peut-être a-t-il compris que la faveur de l'opinion va à celui qui se défend plutôt qu'à celui qui accuse. En outre, il a d'assez bonnes cautions pour n'être point, comme à Aix, suspect de jouer le fidei commis de la gent huguenote. A la Cour et au Palais, on le tient pour un bon chrétien ; on lui sait gré de sa conversion récente. Enfin, — et ceci a son importance, — il n'a point l'accent provençal de M^e Sylvain et le langage truculent de son prétendu neveu. Il a surtout l'habileté de créer et de propager une opinion de cour qui n'attend pas les débuts du procès pour prendre position. A Paris, comme à Versailles, il est de bon ton de railler tout ce qui vient de la province et surtout de dauber sur l'imagination et la faconde méridionale. C'est une preuve de bonne éducation et de savoir-vivre que de se poser en adversaire du prétendu de Caille, car cet aventurier a fait illusion à une aristocratie provençale qui est de robe plus que d'épée ; il ne saurait en imposer aux Parisiens qui vont prendre le bel air à Versailles.

Roland entend avec une satisfaction non dissimulée cette rumeur qui monte, il souffle sur le feu. Dans les salons, dans les antichambres, dans la salle des Pas-Perdus, il multiplie les propos qui tendent à mettre en fâcheuse posture sinon le Parlement d'Aix, du moins quelques-uns de ces messieurs. Afin de ne pas englober le corps tout entier dans la même critique, il observe que

l'arrêt n'a pas été rendu à l'unanimité ; que sur vingt conseillers, douze se sont prononcés en faveur de l'accusé, mais que cinq opinèrent pour la continuation de l'enquête, et trois demandaient la condamnation. M. le Premier Président Le Bret n'avait pas siégé ; c'est M. de Coriolis qui l'avait remplacé, et l'on sait que M. de Maliverny et M. de Coriolis sont deux têtes sous un même mortier. Ce n'est pas la cour qui s'est abusée, elle a été abusée. Le complice de cette inqualifiable supercherie, c'est M. le rapporteur du procès, M. d'Eguille. M. d'Eguille est le beau-père de M. de Maliverny qui est lui-même le cousin de madame Serry. Le mariage du prétendu fils de Caille et de la demoiselle Serry était une chose depuis longtemps décidée dans la famille. C'est pour faciliter cette union que le rapporteur a donné à son enquête cette allure romanesque qui a pu faire illusion à plus d'un conseiller.

Pour fortifier son accusation, Roland donne un argument qui a bientôt fait le tour des salons. Pendant que le procès de Caille se poursuivait à Aix, une autre affaire non moins mystérieuse passionnait l'opinion en Provence. Un gentilhomme de la campagne d'Apt, M. de Saint-Antonin, s'était pris de querelle avec les deux frères de Cormis. La discussion, née d'un motif assez futile, s'était envenimée ; de part et d'autre on avait prononcé ces paroles de menace qui dans le Midi n'ont le plus souvent que la valeur d'une manifestation oratoire ; mais à la suite de

cet incident, M. de Saint-Antonin cessa brusquement de paraître au village : le bruit courut qu'il était mort de malemort. Il se trouva même des témoins qui avaient assisté au meurtre. Un berger raconta qu'il avait rencontré deux chasseurs dont le signalement correspondait de tous points à celui des deux frères. Il ajoutait qu'un homme fuyait devant eux. Un coup de feu éclate, l'homme tombe. Ce drame n'a duré que quelques instants. On recherche le corps. On ne trouve rien ; mais le Luberon n'est pas loin ; il est si facile de faire disparaître un cadavre dans les abîmes de la montagne ! Les frères de Cormis furent décrétés d'ajournement personnel. Or, une instruction était ouverte contre eux, quand un voyageur provençal qui revenait de la Suisse déclara qu'il avait rencontré M. de Saint-Antonin à Bâle, que ce gentilhomme se portait fort bien et même qu'il avait pris du service dans les armées de l'empereur. Cette révélation fut diversement accueillie : les uns la prenant pour l'expression très exacte de la vérité, les autres, au contraire, n'y voyant qu'une manœuvre destinée à tirer d'embarras les MM. de Cormis.

La cour d'Aix, afin d'éclaircir ce mystère, nomma deux commissaires *in partibus*, avec la mission d'aller à Bâle et de s'assurer de l'existence de M. de Saint-Antonin. Elle délégua à cet effet les sieurs Carnot et Gassendy, hommes de réputation éprouvée. Roland profita de cette occasion pour demander par requête que les deux

commissaires fussent également chargés de s'arrêter à Lausanne, et de s'enquérir de la mort d'Isaac, et de s'assurer de la régularité des pièces qui avaient été produites.

L'accusé et son défenseur s'opposèrent avec énergie à l'admission de cette requête, sans doute pleine de péril pour eux, et M. Boyer la fit mettre au sac, en sorte que MM. Carnot et Gassendi revinrent de Bâle, où ils avaient trouvé M. de Saint-Antonin plein de vie, avant que le Parlement eût statué sur la demande de Roland. C'est ce qui avait fait dire à Aix que M. Boyer cherchait très scrupuleusement la vérité partout où il était sûr de ne pas la rencontrer.

Aux amis du conseiller qui observaient combien une telle accusation était téméraire s'adressant à un magistrat que sa carrière, son caractère et sa fortune plaçaient au-dessus du soupçon, on répondait que M. d'Eguille était sans doute de bonne foi, mais qu'il s'en était laissé imposer. Ce délicat amateur qui réunissait dans son cabinet les plus beaux morceaux de peinture qui eussent jamais paru en Provence et qui les reproduisait au burin avec une habileté capable de rendre jaloux les meilleurs graveurs de la capitale, s'était laissé égarer par son imagination d'artiste au récit d'une aventure qui aurait pu servir de thème à un joli conte accompagné d'agréables estampes. Or, rien n'est plus périlleux chez un juge que cette tendance à décider d'une affaire par ses côtés romanesques, M. de

Boyer d'Eguille avait été influencé plus qu'il ne le supposait peut-être par les manifestations populaires, par les cris de la foule, les imprécations des témoins, et cette bonhomie gouailleuse de l'accusé qu'il avait pu confondre avec la calme assurance d'une âme dépourvue de remords.

A Paris, l'atmosphère n'est pas celle d'Aix. On ne vit pas le drame; les faits sont lointains et anciens. L'esprit critique domine les sentiments. Ce n'est pas au grand air, en présence d'une foule accourue qui scandale les dépositions de ses acclamations ou de ses murmures, que le procès va se dérouler, mais dans le bureau d'un juge, parmi les dossiers et les pièces. La vérité n'est pas dans la mise en scène un peu théâtrale telle qu'elle plaisait à M. Boyer d'Eguille. Là-bas, les magistrats allaient dans la poussière que soulève le mistral vers des villages qui avaient mis leur parure des jours de fête. Ils étaient accueillis au son du tambourin et du galoubet par les acclamations du populaire que ponctuaient les éclatements des tromblons. Comment la Raison, dans ce décor fiévreux et passionné, n'aurait-elle pas été la dupe de l'Imagination?

Ici, au contraire, la vérité est dans les sacs, et les hauts magistrats qui sont chargés de l'en faire sortir ne sont point de ceux que la folle du logis égare ou même distrait. Aussi bien le dénouement n'est pas douteux. Avant même qu'elle soit rendue, la sentence des juges su-

prêmes est déjà dans l'air de Paris. L'avocat de l'imposeur ne se sent plus porté, comme à Aix, par la faveur populaire. Il se meut dans une atmosphère hostile qui, pis, est méprisante. Il va tenter une dernière manœuvre. A Aix, avec l'appui de madame de Puiloubier, il avait pu entraîner dans son parti les dévots, il va essayer à Paris une manœuvre de la même nature. Il adresse aux desservants des paroisses une sorte de lettre-circulaire dans l'intention de les intéresser au sort de son client :

« Monsieur, vous êtes supplié de faire prier Dieu dans votre église pour M. de Caille, gentilhomme provençal désavoué par son père pour avoir embrassé la religion catholique. Après avoir été reconnu par dix mille témoins oculaires et non suspects dans le lieu de sa naissance¹, il a été déclaré le véritable fils de M. de Caille par arrêt du Parlement d'Aix du 14 juillet dernier, M. Roland, sa partie, s'est pourvu au Conseil

Les résultats étaient moins impressionnants que ne voulait le faire croire l'avocat.

A Manosque, 45 témoins avaient reconnu Isaac dans le prisonnier ; 86 ne s'étaient pas prononcés et 2 avaient déclaré qu'ils le tenaient pour un imposteur.

A Rougon, 135 personnes s'étaient déclarées en sa faveur et 35 avaient refusé de prendre parti.

A Caille, on avait rencontré 4 témoins favorables et 10 indécis.

M^e Sylvain fait état des manifestations populaires. Mais quelle valeur probante peut-on accorder aux cris d'une foule, quand il s'agit de dégager la vérité d'un ensemble de faits aussi complexes ? En outre, serait-il possible de faire tenir 10.000 personnes dans les rues étroites de Manosque ? A Rougon et à Caille, la question ne se pose même pas.

contre cet arrêt. Ses moyens de cassation sont si frivoles que quelques-uns des principaux juges l'ont avoué. Cependant les huguenots font une brigue si terrible, — M. Roland a de si puissants protecteurs, il a tellement prévenu les esprits, — que l'innocent qui n'a pour lui que son bon droit doit tout craindre.

« Ayez donc la bonté, s'il vous plaît, monsieur, de faire prier Dieu qu'Il éclaire les juges ; qu'Il empêche que cette injuste prévention ne passe dans leurs esprits, et qu'il fasse connaître et soutenir la Vérité. On espère que vous ferez d'autant plus volontiers cette grâce à ce gentilhomme, que c'est ici une affaire de religion et la cause de Dieu même. »

En Provence, cette épître fut lue au prône dans toutes les paroisses où les prieurs avaient pris le parti d'Isaac. On ne s'étonna pas que dix mille témoins eussent pu se rencontrer dans une ville qui ne comptait pas beaucoup plus d'habitants. On ne fut pas davantage surpris de voir l'ardent défenseur d'Isaac, tel un Croisé de la parole, déclarer que sa cause est la cause de Dieu ; mais à Paris où l'on appréciait les choses plus froidement, on pensa que l'orateur provençal avait une fâcheuse tendance à abuser de l'hyperbole.

Après quarante jours de délibérations, après la lecture du rapport qui n'a pas rempli moins de cinq séances, une décision de la Chambre du Conseil, en date du 21 janvier 1707, reçoit le pourvoi. C'est un succès pour Roland, succès

d'autant plus encourageant que l'habile procureur ne s'est jamais fait d'illusion sur la valeur de son recours. Seules les considérations qui tiennent au fond de l'affaire ont entraîné la décision du juge. L'arrêt d'Aix est fortement entamé, il ne tardera pas à être ruiné.

Par une sentence du 12 juillet de la même année signée par le roi à Fontainebleau, le Conseil casse l'arrêt d'Aix et renvoie le procès devant le Parlement de Paris. Il joint à l'instance toutes les poursuites qui avaient été décidées par la cour d'Aix contre Roland et ses partisans. L'avocat général du Parlement du Dauphiné triomphe. La désignation du Parlement de Paris comme juge du fond de l'affaire est une marque de bienveillance que lui ont témoignée ces messieurs du Conseil. A Paris, l'opinion est parfaitement édifiée, la religion des magistrats complètement éclairée, et l'on n'a pas à craindre le renouvellement d'une surprise comparable à celle d'Aix.

Cependant l'éloquence de M^e Sylvain n'a pas été complètement vaine. Elle a gardé son client de la potence. Le Conseil a jugé qu'un accusé qui avait risqué sa vie sur une première procédure ne pouvait pas encourir une seconde fois la peine capitale. Il a retenu la maxime : « *Non bis in idem.* » Le Parlement de Paris jugera sur des fins exclusivement civiles. Le bénéfice de l'acquiescement profitait à l'accusé, mais il ne privait pas les conseillers du moyen de revoir sur quels motifs s'étaient fondés les premiers

juges pour attribuer au soldat de galère le nom et les biens de la famille de Caille.

Adieu seigneuries ! Adieu chasses, chevaux et châteaux ! L'éphémère Seigneur de Caille retombe dans la plus vile roture. Adieu salons d'Aix, madrigaux, jeune épouse ! Toute cette fortune, ce bonheur, ce roman, ce mystère se sont évanouis. De cette prodigieuse aventure, il ne restera plus à celui qui en fut le héros qu'un souvenir imprécis et fugitif comme un rêve. Le rêve d'une nuit captive qui laisse l'âme plus désolée, le corps plus meurtri, et dont le dormeur qui s'éveille sur son grabat ne saurait dire s'il a duré cinq ans ou cinq minutes.

L'affaire est maintenant devant le Parlement de Paris. M. Le Nain est chargé du rapport. Le procureur général qui va requérir au nom de la Couronne, c'est M. d'Aguesseau, le futur chancelier. Ces deux magistrats, cela va sans dire, sont acquis d'avance à la thèse de Roland. Dans la circonstance, le principal intimé ce n'est pas le soldat de galère, c'est le Parlement d'Aix. C'est autour de l'arrêt du Parlement de Provence, sur la valeur des arguments qui ont pu déterminer les premiers juges que l'on va batailler. Pour un magistrat parisien il s'en faut que l'arrêt d'Aix soit de ceux qui s'imposent à l'esprit avec la rigueur d'une démonstration mathématique. La thèse qui a prévalu devant le Parlement de Provence repose sur un certain nombre de postulats que la froide raison des conseillers

de Paris, ne saurait retenir. Est-il admissible qu'un jeune gentilhomme qui a eu plusieurs précepteurs ne soit pas capable de tracer une signature ? Peut-on croire que Scipion de Caille et que sa mère, madame de Caille, qui sont tous deux des fanatiques, cela n'est pas contestable, mais qui ont été cependant élevés dans les traditions de loyauté qui sont celles de la noblesse française, mentent avec impudeur quand l'un et l'autre proclament qu'Isaac est bien mort à Vevey ?

On a dit que Scipion ne pouvait supporter la pensée qu'un jour l'héritier de son nom et de ses biens irait à la messe. Mais le conseiller et la dame Roland n'avaient-ils pas au contraire toutes sortes de bonnes raisons pour favoriser et faciliter cette conversion ? Quel triomphe pour eux s'ils avaient pu montrer à Grenoble un neveu ramené par leurs soins dans le saint giron de l'Église, s'ils avaient pu dire : « Voici le fils de Scipion, l'irréconciliable huguenot. Nous en avons fait un bon catholique ! »

Qu'auraient pesé les trois mille livres que rapportaient les biens d'Anne Le Gouche en comparaison des témoignages de la faveur royale que leur aurait valus une action aussi méritoire ?

Le récit de l'évasion du prétendu fils de Caille, de sa fuite en Italie, de son retour en Provence, de sa substitution au fils de galérien Pierre Mège, est un tissu d'imposture.

Ces barreaux de bois peint qu'une scie prêtée

par une servante permet d'abattre ; cette porte de la chambre paternelle ouverte comme à dessein et où le jeune homme découvre avec ses hardes quarante louis d'or qui traînaient dans un haut-de-chausse, autant de détails absurdes, qui comme dans les mauvais drames ne se justifient que parce qu'ils servent à préparer la suite des événements.

Voici notre héros sur les routes. Suivons-le ! Il arrive à Turin. Il y rencontre un Provençal qui, quoique la Savoie et le Royaume soient en guerre, circule librement chez l'ennemi. Il fait à cet homme, qu'il ne connaît pas, la confidence de son passé. Or au moment où l'aventurier se déclarera fils de Caille à Toulon, ce personnage mystérieux, qui disparaît et reparait comme un fantôme, surgira à point nommé pour dire : Oui, ce soldat est bien Isaac ; il m'en a fait la confidence autrefois à Turin quand il venait de quitter son père. Est-ce que tout cela n'est point composé comme une scène de théâtre ?

Le chapitre suivant n'est pas moins admirable. Nous avons vu qu'à peine enrôlé et non encore instruit le jeune soldat avait été dirigé sur le Pragelas, où l'on se battait ; qu'il avait été fait prisonnier et conduit devant le lieutenant-général Catinat à Montmélian. La rencontre du général français et du jeune gentilhomme est l'une des scènes les plus touchantes de cette longue série d'aventures. Elle ne manque ni d'imprévu ni même de nouveauté. Elle est de celles

dont un habile conteur peut tirer le sujet d'un émouvant dialogue. Il est impossible que les officiers qui y ont assisté n'en aient pas gardé le souvenir. Or, chose extraordinaire, on n'en retrouve pas un seul. Le maréchal Catinat, ce guerrier plein de sagesse que ses soldats appellent « Le Père la Pensée » ne dément pas, mais il ne confirme pas non plus. Il répond à M^e Sylvain qu'il ne se rappelle rien. Dans la forme prudente où le vaillant soldat enveloppe sa réponse, on ne saurait voir autre chose que l'habile retraite d'un chef prudent qui refuse de prendre position.

Il est possible qu'un commandant d'armée n'ait pas attaché à un court dialogue avec un simple soldat une grande importance et n'en ait point chargé sa mémoire ; mais il y a une circonstance autrement fâcheuse pour l'impos- teur. Au moment où il place cette entrevue, M. de Catinat n'était pas dans le Dauphiné. Il était en Provence occupé à diriger les opérations du siège de Nice, la ville de Montmélian était encore au pouvoir des troupes de Savoie ; elle ne fut prise par l'armée française qu'au mois de décembre 1691¹.

1. Cet argument sur lequel ont insisté avec ardeur les avocats de Roland est complètement dénué de valeur. La ville de Montmélian a été prise dans les premiers jours de l'année de 1691. Seule la citadelle résista encore une année. D'autre part, il est inexact que Catinat fut occupé au siège de Nice au commencement de 1691. C'est M. de Vauvré, à qui le roi avait confié la haute main sur les opérations dans le comté de Nice, qui préparait tout à Antibes dans le plus grand secret. Catinat

Le soldat, si l'on en croit ses explications, se rendit alors à Nice et il y arriva quelques jours après que la place venait de se rendre, c'est-à-dire au mois d'avril.

C'est dans le courant de ce même mois qu'il aurait découvert sur le plat d'argent que portait un domestique les armes de sa famille et qu'il se serait fait connaître. Touchante aventure et qui a dû séduire M. d'Eguilles, car elle serait bien digne de tenter le burin d'un graveur.

Le malheur est que la scène encore une fois ne peut être confirmée par aucun témoignage. M. de La Fare est mort. Son maître d'hôtel ne se souvient de rien. Il y a bien un ancien valet de chambre, un nommé Casal, qui prétend avoir assisté à l'entrevue du soldat et du gouverneur, mais par une fâcheuse coïncidence, cet honnête serviteur vient de quitter ses derniers maîtres non sans s'être au préalable approprié quelques bibelots et plusieurs pièces d'argenterie ; aussi a-t-il négligé de donner sa nouvelle adresse.

L'avocat du soldat s'efforce de faire cautionner cette aventure par une fort grande dame, la comtesse Galéan. Madame Galéan appartient à la riche et puissante famille de Lascaris qui possède le seul palais digne de ce nom que l'on rencontre dans la ville de Nice¹.

était encore dans le Dauphiné et le 24 février, M. de Vauvré, qui tenait à le mettre au courant des dispositions prises, lui donnait rendez-vous à Digne.

1. Les Lascaris descendaient des comtes de Vintimille. Les Galéan avaient des origines plus humbles ; leurs ancêtres

Mais la comtesse Galéan ne sait pas grand' chose et elle ne rapporte que ce qu'elle a ouï-dire, encore ne peut-elle préciser ni les faits ni les dates.

Comment s'expliquera-t-on que M. de La Fare, puisqu'il s'intéressait au sort de ce malheureux soldat, ne l'ait pas mis en mesure de recouvrer son nom et ses biens ? Le soldat ignorait, nous dit-on, les ordonnances, mais le gouverneur, lui, ne les ignorait pas. Que penser enfin de ce huguenot repentant qui a quitté sa famille par l'effet d'une vocation irrésistible vers la religion apostolique et romaine, et qui maintenant qu'il est au royaume de France où toutes les églises, toutes chapelles sont prêtes à entonner le hosannah en l'honneur de sa conversion, ne dit pas un mot, et demeure enraciné dans son hérésie ?

Tous les jours M. de La Fare reçoit des dépêches de Paris. On lui recommande de favoriser et d'encourager les abjurations, de les provoquer au besoin. Dans ce Comté de Nice récemment conquis, il faut que nul n'ignore qu'on ne peut être bon serviteur du roi si l'on n'est en même temps soumis à l'Église.

s'étaient enrichis dans le négoce ; l'un tenait boutique d'épicerie ; l'autre ban de boucherie sur le marché ; un troisième devint tabellion et fut même accusé d'avoir commis un faux en écritures.

Voir CAIS DE PIERLAS : *La Ville de Nice pendant la domination des Ducs de Savoie.*

Comme on peut en juger, ce n'est pas d'hier qu'une fortune plus ou moins honnêtement acquise donne accès aux honneurs.

Or M. de La Fare, que le hasard vient de mettre en face de ce jeune nobliau dont la conversion serait plus impressionnante que celle de cent roturiers, se contente de lui faire donner quelques reliefs par son cuisinier comme s'il s'agissait d'un bon chrétien.

Il est une autre considération qui fait s'évanouir cette fiction devant l'analyse des faits comme s'effondre un château de cartes sur lequel on souffle. Le soldat prétend qu'il s'est engagé dans la milice de Provence peu de jours après la reddition de Nice, soit en avril 1691 ; or il résulte de l'examen des comptes de l'Extraordinaire que la milice n'a été appelée à Nice qu'en 1694¹. L'imposteur prétend que son colonel était M. de Janet ; cet officier n'a été nanti de son commandement qu'en 1693. Tous ceux qui sont un peu au courant des choses de l'armée savent qu'une milice n'est pas recrutée : on la lève. Chaque communauté fournit le nombre d'hommes qui lui est assigné et, quand elle est ainsi levée, la milice se rend sur le théâtre des opérations avec des effectifs qui ne sont plus complétés². Il existe bien un enrôlement dans la milice

1. Il n'est pas inutile d'observer que ces recherches ont été faites par l'avocat de Roland ; au surplus, le résultat n'est pas absolument concluant parce que l'entretien des milices incombait aux Finances des Provinces. Il est possible qu'un détachement de la milice de Provence ait été expédié à Nice en 1691 sans qu'il en soit resté aucune trace sur les comptes de l'extraordinaire.

2. C'est certain, mais comme les communautés étaient parfois fort embarrassées de recruter des miliciens, elles avaient

au nom de Pierre Mège. Celui-ci a été substitué à Bernard Rimbergue qui a pris son congé. L'accusation fournit le registre d'une délibération par laquelle les marguilliers de Camoin ont autorisé ce remplacement, mais cet enrôlement est de 1694. M^e Sylvain une fois encore argue la pièce de faux. Il ne peut empêcher cependant que des témoins n'aient vu ce Pierre Mège à Nice pendant l'année 1694. Ils ajoutent même qu'il cardait de la filoseille et qu'il fabriquait un onguent qu'il vendait aux gens de la ville. « Faux témoins », déclare encore M^e Sylvain. Mais n'est-ce pas un moyen vraiment trop commode d'écartier les témoins indiscrets que de dire qu'ils ont été subornés, et les pièces gênantes que de les dire fabriquées pour les besoins de la cause ?

Il y a encore l'exécution impressionnante des huguenots à laquelle le soldat aurait assisté à son retour et qui eut lieu non à la date qu'il indique mais trois ans plus tard. Il y a mille invraisemblances dans le récit qu'il fait de la suite de ses aventures : il y a sa substitution impudente au vrai Pierre Mège ; il y a l'existence qu'il a menée à Marseille si conforme à celle de l'homme dont il prétend avoir pris la place, qu'on ne sait distinguer ce qui aurait appartenu à l'un de ce qui aurait appartenu à l'autre. Il y a les mêmes enrôlements sur la même galère.

volontiers recours, comme dans les corps de troupes, à l'institution des passe-volants

Il y a son aspect physique, sa vulgarité, son langage de corps de garde, sa truculence si peu compatibles avec l'éducation d'un gentilhomme, quelque négligée qu'elle ait pu être. Il y a les nombreuses preuves de la mort d'Isaac s'opposant au fait qu'il n'existe au contraire aucune preuve que Pierre Mège soit mort ou qu'il ait disparu, et, il y a enfin et surtout l'extraordinaire conjuration des nourrices dont le Parlement de Paris va percer le mensonge, mais pour expliquer clairement comment fut déjoué leur ruse il faut reprendre les choses d'un peu loin.

On n'a pas oublié que le querellé n'a jamais pu indiquer avec certitude la date de sa naissance. Il n'y a pas de question sur laquelle il ait autant varié que sur celles qui lui ont été posées au sujet de son âge. A Aix, pendant le procès, quand, pressé par les besoins de la discussion, M^e Sylvain a dû donner quelques précisions, il a écrit dans ses mémoires qu'Isaac devait avoir dans les trente-cinq ans, ce qui aurait fait remonter sa naissance vers autour de l'année 1675. Or le véritable Isaac est né en 1664. L'extrait de son baptistère n'a pu être produit, les registres ayant disparu après le départ du pasteur Bernard en exil, mais il y a des papiers de famille qui confirment cette date.

Il y a d'abord le livre de Raison du sieur Bourdin. Cet oncle de Scipion, nous le savons, se trouvait être en même temps le grand-père de la dame Judith Le Gouche, et il avait donné à

sa petite-fille, par contrat de mariage, sa maison de Manosque. C'était un homme bon, simple, aimant, dont la vieillesse solitaire se réchauffa au contact de cette jeunesse austère mais aimable. Il prit au sérieux son rôle de chef de famille, il notait tous les jours avec une application orgueilleuse les menus faits dont se compose la vie d'un jeune ménage. La naissance de l'enfant, sa première dent, le nom de sa nouvelle nourrice. Il consignait dans son livre de dépenses à leur date ces graves événements, seule histoire d'une famille heureuse qui n'en eût jamais connu d'autre si, un jour, le souverain ne s'était aperçu que les intrigues des huguenots menaçaient la paix du royaume.

Dans le livre de Raison du sieur Bourdin, on lit à la date du 19 novembre 1664 : « Aujourd'hui à neuf heures du matin un fils est né à mon neveu de Rougon. » Et en marge¹ « naissance du petit Isaac. »

Le 3 décembre, il écrivait à M. d'Esparon : « Dieu nous a donné un beau fils au jugement de tout le monde, et qui témoigne de grande vigueur. Je le prie que ce soit pour sa gloire et pour le service de ses parents et amis d'entre lesquels je vous mets des plus considérables. La mère a eu l'accouchement fort heureux. »

Il y a encore d'autres indications précieuses

¹ Pourquoi en marge et non point dans le contexte ? Il y a dans cette mystérieuse affaire des lézardes qui font douter de la solidité des arguments en apparence les mieux assis.

dans ce livre de comptes. On y lit le détail des sommes payées à Maurin, l'apothicaire, pour médicaments fournis au nouveau-né et des honoraires réglés au chirurgien pour les soins donnés à l'enfant et à la mère.

L'avocat Sylvain conteste la valeur de ces preuves, mais il y a un argument contre lequel ni sa science du droit, ni sa subtilité ne sauraient prévaloir. Le Grande Ordonnance de 1667 a organisé le dépôt aux greffes des baillages de tous les registres des baptistères¹. Ce dépôt a été régulièrement exécuté au greffe de Forcalquier dès 1667 et l'on a pu retrouver les extraits de baptême de tous les enfants du seigneur de Caille, à l'exception de celui d'Isaac. Donc Isaac était déjà né en 1667. Il était plus âgé que ne voudrait le faire croire le défenseur du soldat. Pourquoi cette obstination à rajeunir le fils de Scipion ?

Il y a deux raisons : la première c'est que tous les témoins qui ont assisté au départ de la famille en 1681 disent que le fils était plus petit que le père dont la taille était cependant médiocre. Si Isaac n'avait encore que quatorze ans, comme le soutient la défense, il a pu grandir ; si au con-

¹ Ordonnance d'avril 1667, titre XX :

Art. VIII. — Seront faits par chacun en deux registres pour écrire les baptêmes et mariages, sépultures, en chaque paroisse ; l'un desquels sera porté au Greffe du Juge Royal pour servir de Grosse...

Art. IX. — Dans l'article des baptêmes sera fait mention du jour de la naissance et seront nommés l'enfant, le père et la mère, etc.

traire il avait déjà vingt et un ans, sa taille était formée et il ne peut être confondu avec le soldat de marine qui mesure six pieds cinq pouces.

Il y a une autre considération non moins grave.

La pierre angulaire de l'édifice élevé par le Parlement d'Aix c'est la reconnaissance des nourrices.

Cette scène de la confrontation au cours de laquelle on a vu les bonnes âmes serrer sur leur cœur ce grand diable, qu'elles disaient avoir tenu enfant sur leurs genoux a ému les spectateurs à les faire pleurer.

Dans cette Provence éprise de spectacles au grand air, ce coup de théâtre habilement amené a conquis l'opinion, séduit les juges et confondu les adversaires. Le Parlement tout entier a subi l'influence de l'émotion qui ce jour-là s'empara de la ville de Manosque et déborda jusqu'aux confins les plus reculés de la Provence.

Or si, comme l'établit abondamment le livre de Raison de l'oncle Bourdin et comme le confirme au surplus le silence des registres du baptistère, Isaac est né en 1664, le jour de sa naissance les prétendues nourrices avaient respectivement neuf et douze ans.

Quel thème propre à exciter la verve des avocats de Paris qui se plaisent à dauber sur la faconde méridionale.

Ce n'est pas tout, MM. d'Aguesseau et Le Nain vont faire une découverte autrement troublante.

A l'instigation sans doute de Roland et sur des indications si précises qu'elles n'ont pu être fournies que par Venelle, on fait examiner le mystérieux personnage par trois chirurgiens. Les praticiens Vernage, Bessier et Arnaud se réunirent le 26 février 1712, au greffe de la Grande Chambre, et ils examinèrent le prétendu seigneur de Caille des pieds à la tête. Or ils firent une constatation bien inattendue : ce don Juan du port de Marseille, ce beau ténébreux de la prison d'Aix n'avait de masculin que le costume ; car s'il faut en croire les basochiens qui ne redoutent pas une plaisanterie un peu gaillarde quand elle est exprimée en latin : « Testiculus unus testiculus nullus. » Ce qui est d'ailleurs en parfait accord en l'espèce avec les conclusions des hommes de l'art. Ainsi se justifie, dans une certaine mesure, la voix aiguë du personnage, ses gestes efféminés, la pâleur de son épiderme et, sans doute, sa faconde et la fertilité de son imagination.

Or, aucune des deux nourrices si ardentes à décrire le moindre des signes auxquels elles prétendaient reconnaître le nourrisson dans l'homme, n'avait fait une allusion même discrète à une difformité physique cependant bien caractéristique.

Après une démonstration aussi évidente d'imposture, toute la thèse de la défense s'effondre. Isaac n'était point l'enfant chétif et vicieux couvert d'écrouelles qu'on a voulu nous représenter,

mais un beau jeune homme pensif et réfléchi comme son père ; comme son père fidèlement attaché aux convictions de sa famille. Roman aussi, et roman né d'une imagination dépravée que l'histoire des soupçons que Scipion aurait conçus sur la fidélité de sa femme. La confiance et l'affection réciproques étaient la règle des relations du ménage. Scipion avait dans le caractère et dans l'esprit de la dame Le Gouche, son épouse, une telle confiance, que non seulement il l'avait instituée légataire universelle, mais encore il lui avait confié par mandat général l'administration de tous ses biens.

Les accusations injurieuses portées contre Roland par l'imposteur et son avocat ne résistent pas à l'examen de M. Le Nain qui apprécie hautement le caractère de l'avocat général de Grenoble. Il ne croit point à la fable de la conspiration huguenote. Roland, quoique venu un peu tard à la foi orthodoxe, n'a écouté que sa raison et n'a suivi que l'inspiration de sa conscience, qui est celle d'un fidèle serviteur du roi. Il n'a jamais fait la Cène à Genève. A la date de cette prétendue cérémonie, il a pu établir qu'il prenait la parole devant le Parlement du Dauphiné ; au surplus l'imposteur, quand on lui demande des détails un peu précis sur la célébration du culte, est incapable de les fournir, et il est obligé d'avouer qu'il n'a jamais mis les pieds au Temple.

Le désintéressement de Roland dans cette af-

faire n'est pas moins évident : les terres héritées par son épouse étaient de peu d'importance, difficilement négociables, et, au surplus, elle en a donné aux pauvres la plus grande partie. Roland a du bien ; il a payé de ses deniers sa charge au Parlement. Au contraire, combien l'accusation est solidement assise quand elle dit que Pierre Mège n'a jamais quitté Honorade Venelle, qu'il a joué avec Pierre Amphoux la fable de la substitution ; qu'il n'est ni mort ni disparu. Aussi bien dans l'esprit des magistrats de Paris il ne reste rien de l'aventure touchante du fils de Caille persécuté par ses parents. C'est une toute autre interprétation qu'on va nous proposer. Comme un critique qui après avoir condamné un roman le refait, le Parlement de Paris reprend le sujet à son compte et va nous donner une nouvelle version. Rien n'est changé dans le décor et dans les événements et cependant tout est nouveau dans la peinture des mœurs et des caractères. Dans cette nouvelle aventure nous verrons non seulement s'agiter une bande d'aventuriers mais nous assisterons encore à la malencontreuse méprise d'un grand Parlement qui en la circonstance jouera un peu le rôle de Sganarelle dans certaines pièces de Molière.

C'est une bien autre histoire et c'est celle que nous allons maintenant raconter.



DEUXIÈME PARTIE

LE ROMAN DU PARLEMENT DE PARIS

... de la famille Mège, le père, François Mège, cardeur de filoseille et cabaretier, a été condamné par arrêt du Parlement de Grenoble, en 1672, aux galères perpétuelles pour émission de fausse monnaie. Il a ramé sur les bancs de la *Fidèle*, la frégate de M. Bruno de Valbelle, chevalier de Montfuron. Sa femme, Marie Cardiolle, pour se rapprocher de lui, est venue s'installer à Marseille avec ses sept enfants ; mais les enfants dorment souvent sur l'entrepont de la galère et François Mège, en dépit de la chaîne à laquelle il est rivé, jouit d'une certaine liberté puisqu'il a pu installer à bord une manière de taverne ; il donne à boire aux soldats et aux forçats le beau vin de Joucas que sa femme lui apporte dans une dame-jeanne.

CHAPITRE PREMIER

UN FILS DE GALÉRIEN

Les Mège sont des aventuriers. Le père, François Mège, cardeur de filoseille et cabaretier, a été condamné par arrêt du Parlement de Grenoble, en 1672, aux galères perpétuelles pour émission de fausse monnaie. Il a ramé sur les bancs de la *Fidèle*, la frégate de M. Bruno de Valbelle, chevalier de Montfuron. Sa femme, Marie Cardiolle, pour se rapprocher de lui, est venue s'installer à Marseille avec ses sept enfants ; mais les enfants dorment souvent sur l'entrepont de la galère et François Mège, en dépit de la chaîne à laquelle il est rivé, jouit d'une certaine liberté puisqu'il a pu installer à bord une manière de taverne ; il donne à boire aux soldats et aux forçats le beau vin de Joucas que sa femme lui apporte dans une dame-jeanne.

François Mège avait trois fils. L'aîné mourut, le second fut tué dans un cabaret à Avignon par

un mari à qui il avait enlevé sa femme, le troisième, Pierre, apprit le métier de cardeur de filoselle ; mais il avait peu de goût pour les occupations sédentaires et il préférait les aventures à la condition qu'elles fussent sans péril. A seize ans il s'enrôla sur cette même *Fidèle* que l'on armait pour le siège de Messine. Au retour il est mis en congé, et le 23 mars 1680, devant le Père Rossignol, prêtre des missions, il abjure la religion de Calvin qui est celle de sa famille. Cette apostasie profitable lui vaut quelques pistoles qu'il dissipe rapidement dans les cabarets et les tavernes accueillantes qui encadrent le port de Marseille. Aussi s'embarque-t-il encore une fois sur la *Fidèle*. Cet intrépide marin s'accommode mal des longues traversées, et ce guerrier affectionne le métier de soldat en temps de paix ; aussitôt que le navire prend la mer il devient sujet à un mal terrible, le mal caduc, et il est mis en réforme.

Il change alors de métier et renonce à la gloire des armes. Il n'était point disposé à reprendre son état de cardeur : la monotonie de la tâche et la vulgarité de l'emploi le rebutaient : il rêvait d'une carrière plus active et qui lui permit de faire étalage de sa faconde abondante et variée. Il se procura la recette d'un onguent dont la vertu souveraine guérissait tous les maux ; c'était à la vérité un simple mélange de cire et d'huile aromatisé avec quelques brins de lavande et de thym, mais dans la circonstance la

marchandise ne vaut que par l'habileté de celui qui la présente. Ce qu'on appelle aujourd'hui la publicité n'existait pas encore, mais la crédulité populaire est vieille comme le monde. Pierre Mège fut dans son genre un précurseur ; il devança ces éminents marchands d'eau claire qui lancent une spécialité à grand renfort de réclame tapageuse. Son champ d'action n'était pas étendu, mais il était admirablement bien placé : sur les quais du Port où, comme on disait du Pont-Neuf à Paris, passait la fleur des badauds, ce Cicéron de la Pommade vantait son onguent miton-mitalne, et si persuasive était son éloquence qu'il en vendait tous les jours quelques pots, et s'empressait, aussitôt son gain réalisé, d'aller en vider d'autres.

Il remarqua un jour dans ce public qui, s'il n'achetait pas son onguent, goûtait du moins sa verve imagée, une femme qui semblait boire ses paroles. Il comprit qu'elle avait du goût pour l'art oratoire. L'idylle commencée dans une taverne s'acheva au domicile de la dame. Elle était veuve d'un sieur Fabre qui lui avait laissé quelque bien. Honorade Venelle — c'était son nom — parlait d'une rente que lui servait un notaire du Martigues ; d'une maison qu'elle avait au pays, et de quelques terres qu'avaient accaparées des parents indéliçats, mais qu'elle se proposait de leur faire rendre quand elle retournerait au village. La seule énumération de ces richesses parut une fortune à l'aventurier ébloui. Ce jour-

là, le fils du galérien pensa bien qu'il allait terminer sa carrière de marin et son négoce d'opérateur sur un mariage qui ferait de lui un de ces riches bourgeois que l'on voit flânant sur le port de Marseille, et qui n'ont pas d'autre tâche que de s'intéresser à celle des autres.

Les amants ne se quittèrent plus. Marie Gardiolle, quand elle sut son fils bien établi, vint le rejoindre ; elle fut bientôt suivie par une de ses filles et tout ce monde vécut en bonne humeur, tant la verve du marchand d'orviétan était réjouissante. Hélas ! la rente Honorade n'était que de dix livres et quelques sols ; la maison de Joucas était occupée par un oncle qui la gardait en gage des avances qu'il avait consenties autrefois à la famille, et la terre était détenue par le propre prieur de Joucas qui prétendait en avoir régulièrement acquis la propriété. Au surplus, Honorade Venelle était si fière de son jeune amant qu'elle affectait de jouer le rôle d'une Agnès, ce qui faisait rire les voisins. La dame Olive, propriétaire de la maison où habitait la dame Venelle, trouva que le ménage ne montrait pas cet air d'honnêteté et bienséance auquel on reconnaît les gens mariés. Pour faire cesser le scandale, elle mit tout ce monde à la porte, non sans avoir recommandé à Honorade de régulariser son union.

Sans doute le conseil parut bon à Venelle. Le 6 avril 1686, elle contracta mariage devant le notaire Coulet du Martigues qui dressa le contrat.

On serait tenté de croire que le souci de mettre plus de dignité dans leur vie avait inspiré les deux conjoints. Les faits semblent malheureusement fortifier une opinion contraire. Ce n'est point avec sa rente de dix livres et avec ses biens fonds (que d'autres occupaient) que pouvait vivre Honorade. En réalité elle tirait ses principales ressources des libéralités plus ou moins avouables accordées par les clients des tavernes qu'elle honorait de sa présence et qu'elle charmait pendant la nuit. Or, quand le lieutenant de police effectuait une ronde, il n'était pas rare que Venelle et ses compagnes fussent jetées en prison. Dans ce cas l'ordonnance de 1687 permettait au mari de venir réclamer sa femme, et celle-ci devait être immédiatement mise en liberté. Voilà la raison pour laquelle Honorade Venelle avait convolé en justes noces et s'il s'y mêlait une autre intention, c'était l'espoir qu'un lien plus fort retiendrait ce jeune mari dont elle avait déjà constaté l'humeur volage.

En dépit des multiples ressources de Pierre Mège et des belles relations d'Honorade, le ménage ne tarda pas à tomber dans la plus sombre misère. Sans doute l'onguent n'avait guéri personne, et la faconde de l'opérateur n'amusa plus. Quant à Venelle elle commençait à porter les marques de l'âge, et bien qu'elle eût la précaution de se faire escorter par des novices moins expertes mais plus fraîches de teint, il faut croire que cette collaboration ne donna pas les résultats

espérés, car le ménage des Mège se trouva réduit à la famine.

Pierre Mège résolut alors d'étendre son champ d'action. « *Il prit l'avresac* », se couvrit la poitrine d'une croix de Malte et dans ce bizarre accoutrement parcourut les bastides des environs de Marseille, prônant son onguent ; quand on refusait de rien lui acheter, mendiant un morceau de pain et un verre de vin. C'est un emploi fort précaire que celui d'opérateur dans les campagnes ; on ne peut l'exercer que dans la belle saison, encore ne faut-il pas arriver à l'heure où les gens sont aux champs car ils ne souffriraient pas qu'on les dérange dans leur travail. Il faut veiller aussi à n'avoir pas été précédé par le collecteur de taille, car là où le fisc a passé il ne laisse rien à glaner. Le meilleur moment est celui où toute la famille est attablée devant le repas du matin. Alors les esprits et le corps sont dispos, et si l'opérateur a comme Pierre Mège la langue bien pendue, s'il est adroit et enjoué, il aura la chance de vendre quelques pots d'onguent, et les convives ne refuseront pas de se serrer un peu pour lui faire une place à la table commune.

Mais c'est la carrière de la cigale que cette vie errante ; si elle procure quelque succès d'amour-propre, elle ne permet pas de recueillir assez de grain pour subsister quand vient la hse. Aussi Pierre Mège changea-t-il encore plusieurs fois de profession. Quand la misère était trop

pressante, il se rappelait le temps où il naviguait, sans quitter le port de Marseille, et il contractait un engagement sur les galères du roi. C'était le pain assuré pendant quelques jours, peut-être même quelques mois. Mais aussitôt que le navire prenait le large, le vaillant marin se sentait repris par les atteintes du terrible « mal caduc ». Il se faisait mettre en congé, et flânait sur le port jusqu'à ce qu'il eût trouvé un emploi. C'est ainsi qu'il entra chez le confiseur Charbonier et y resta près de neuf ans ; il pelait les oranges et charriait les baquets d'eau. Il s'associa avec un beau-frère de sa femme, Dumehy, pour vendre des chasubles et des corporaux dont les deux larrons auraient été bien embarrassés d'indiquer la provenance. Mais la mine des deux gaillards ne prévenait pas en leur faveur. Personne ne voulut leur acheter ce que l'on supposait être le produit d'un vol sacrilège.

L'association ne fut pas de longue durée : à bout de ressources et d'expédients, Pierre Mège s'enrôla comme recors chez un receveur de taille, Il y resta le temps de faire campagne autour des bastides de Marseille, dans cette banlieue qu'il connaissait si bien pour y avoir prôné sa pommade. La levée de l'impôt faite, on le congédiait. C'est alors qu'il se sentit pris d'une vocation soudaine pour la vie religieuse. Était-ce le remords d'avoir tenté de vendre quelques ornements d'églises probablement mal acquis ? Cette aventure fut-elle pour lui l'occasion de pieuses

méditations ? Comme ces gens qui ont vécu longtemps dans le péché se sentent tout à coup touchés par la grâce, il éprouva d'abord le besoin de se convertir car Pierre Mège était protestant : mais une conversion, ce n'était pas assez, il lui en fallait au moins deux. Après avoir reçu l'enseignement de la vraie foi à Marseille, il recommença la même cérémonie à Apt. D'aucuns disaient que ces abjurations opportunes étaient pour le néophyte l'occasion de recevoir quelques subsides bientôt dissipés en beuveries avec d'autres dévots de sa trempe.

C'était sans doute pour donner un démenti éclatant à cette indigne médisance que Pierre Mège entra dans les ordres. Il fut admis comme frère mineur au couvent de la Sainte-Lumière. Il avait découvert et il suivait le chemin qui mène directement au ciel quand il fut malheureusement repris par son terrible mal. On confondait alors volontiers dans l'opinion courante « épilepsie » et « possession démoniaque ». Les moines avertis peut-être des antécédents équivoques du futur saint pensèrent que ni Satan ni l'hérésie ne l'avaient complètement abandonné et le mirent à la porte.

Il se retrouva sur le pavé de Marseille ayant dit adieu à son rêve de béatitude céleste comme il avait renoncé à ses ambitions guerrières. Il était de nouveau sollicité par la misère, cette pourvoyeuse des prisons et des bagnes. Cependant il ne se décourageait pas, il gardait au fond

de son âme une espérance secrète, une raison mystérieuse et presque instinctive de croire à un avenir meilleur. Cet homme vivait dans un mensonge perpétuel, et comme la plupart des menteurs, il était ingénu et sincère. Il s'était fait de sa chimère une seconde nature ; elle l'enveloppait, le fortifiait, le nourrissait pour ainsi dire comme une foi qui dédaigne les obstacles et fait fi des réalités. Par une sorte de prodige de volonté il avait dès sa plus tendre enfance enfoncé dans son esprit cette idée qu'il avait du sang bleu dans les veines.

Ce fils de galérien n'avait rien d'un paysan. Il était de complexion plutôt fluette, pâle de teint, délicat d'épiderme, avec quelque chose de féminin dans la voix, dans le geste et dans l'allure. Sa mère, quand il le prenait de haut avec elle, répétait volontiers plus conquise qu'irritée :

— Entendez-moi cet enfant de marquis ?

Elle avait servi dans sa jeunesse la famille de Caille ; on disait que le seigneur, qui était veuf, se consolait avec ses soubrettes. La demoiselle Gardiolle avait-elle parfois accepté un rendez-vous sous les ormes ? La chose ne s'est pas vue seulement au théâtre. Le soldat était assez disposé à le croire, il en tirait une certaine vanité et on pourrait même dire, — tant la nature humaine est faite de contradictions, — une sorte de dignité morale qui le préserva peut-être de s'engager dans de plus basses aventures. Il se plut à penser qu'il était le fils d'un grand sei-

gneur, tout au moins d'un marquis, et il ne doutait pas que le gentilhomme sur le déclin de sa vie, n'ayant pas d'héritier légitime, se souviendrait de cet enfant de l'office et qu'il lui léguerait ses titres et ses biens.

Dans les moments où comme Panurge il rêvait aux différents procédés de s'approprier le bien d'autrui, cette pensée le retenait sur la pente des crimes, et quand il errait sans ressources et sans emploi, elle lui donnait le cœur de remonter le cours de ses épreuves ; car il est vrai que les hommes les plus forts ne sont peut-être pas ceux qui ont le sens des réalités.

Il faisait partager cette consolante illusion à ses compagnons d'infortune, il leur disait : « Je serai riche un jour, je roulerai carrosse, j'aurai l'épée au côté et l'escarcelle bien garnie de pistoles. Je vous jure que je ne vous oublierai pas. » Ils écoutaient ravis, et ils contemplaient avec une admiration béate ce tire-laine couvert de haillons qui jurait par sa foi de gentilhomme, sous la livrée de la misère, se donnant des airs de grand seigneur et affichant les sentiments d'un personnage de tragédie. Quel héros de Corneille, quel saint de la légende dorée pouvait à leurs yeux offrir un plus digne sujet d'admiration que ce frère de misère demeuré fidèle à ses amitiés malgré sa grandeur nouvelle. Les uns et les autres avaient une telle confiance dans sa parole que lorsqu'ils s'entraînaient de l'héritage de Caille, ils en parlaient comme d'un événement

déjà accompli. Nulle leçon morale n'était plus digne que celle-là de les émouvoir et de soulever leur enthousiasme. Aussi tous d'une seule voix criaient : « Vive notre marquis ! » Et ils réunissaient les quelques liards qu'ils pouvaient encore dénicher au fond de leurs escarcelles afin de lui offrir à boire.

Cependant ce père mystérieux et opulent tardait à se faire connaître, et son fils infortuné semblait dans la plus farouche des détresses. Un soir qu'il errait sur le port, peut-être à la recherche d'une victime, il rencontre un brillant guerrier dont il admire le pourpoint, les chausses, une longue épée portée sous le bras. C'est un soldat de marine qui s'appelle Jean Ribe et qui est embarqué sur la *Belle* ; mais il a le mal du pays. Peut-être aussi a-t-il entendu parler d'une expédition qu'on prépare : il voudrait bien céder la place à un autre. La faim ne discute pas. Pierre Mège prend l'épée, le justaucorps, des bottes presque neuves, les munitions ; il empoche en outre deux louis, prix du remplacement. M. de Breuil, capitaine de la galère, accepte la substitution, et voilà Pierre Mège à l'abri de la misère. L'opulence renaît dans le ménage ; l'acariâtre Honorade retrouve des trésors de tendresse et de docilité ; la famille tout entière reprend pour quelque temps l'habitude des repas réguliers.

1. Les marins ne portèrent l'uniforme qu'à partir de 1786.

On dit qu'une volonté tenace est plus forte que la réalité, qu'elle domine et subjugué. Peut-être la vérité n'est-elle le plus souvent qu'une illusion qui a su durer. Un jour que Pierre Mège rentrait chez lui après avoir touché sa solde, il trouve au logis Honorade en compagnie d'une voisine ; les deux commères continuent une conversation commencée au lavoir. L'amie d'Honorade est originaire de Manosque où elle a d'ailleurs encore de la famille. Elle vante l'agrément de la petite ville, la douceur du climat, la courtoisie de la population qui se compose en majeure partie de bonne bourgeoisie mêlée à la fine fleur de la noblesse. Elle-même a beaucoup connu la famille du seigneur de Caille, un gentilhomme bon et généreux quoique huguenot, et dont tout le monde a regretté le départ tant il était bienfaisant.

Au mot de Caille, Pierre Mège, qui écoutait d'une oreille distraite, se mêle à la conversation ; elle a pris un tour trop intéressant pour qu'il la laisse languir.

La commère ne se fait pas prier ; sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres elle est intarissable. Elle a bien connu toute la famille ; elle avait ses entrées dans la maison : sa sœur a même nourri l'un des enfants Isaac, non comme nourrice attirée, mais par occasion, quand il fallait remplacer la vraie nourrice absente. Elle raconte tout ce qu'elle sait de l'enfance d'Isaac, de ses extravagances, de ses maraudes, de son

aversion pour l'étude. Elle dit qu'il brûlait ses livres ; qu'il jetait ses cahiers par la fenêtre et que parfois, pour lui faire honte, son père appelait un domestique et lui faisait lire une page que l'enfant n'était même pas capable d'épeler. Elle ajoute que par esprit de contradiction sans doute ce fils d'hérétiques ne cachait pas son goût pour la religion catholique et qu'il déclarait à tout venant qu'il se convertirait quand il pourrait échapper à la domination paternelle ; mais le vieux huguenot écumait à la pensée que l'héritier de son nom irait un jour à la messe et en attendant, pour le maintenir dans la religion de ses pères, il lui administrait de sérieuses volées chaque fois que le gamin s'était permis d'entrer dans une église.

Ensuite elle décrit le départ pour l'exil ; les mulets chargés d'un bagage dans lequel on distingue même des meubles sortant au petit jour par la porte Saunerie et prenant le chemin de Riez. Scipion, pour expliquer ce départ, a dit qu'il allait passer quelques jours dans ses châteaux de Rougon et de Caille ; mais les commères qui ont vu dans le brouillard du matin la longue caravane traverser la Durance ont bien compris que la famille partait pour ne plus revenir. On apprit plus tard par les muletiers que Scipion avait pris le chemin du Piémont, puis on sut par les lettres qu'il écrivait à ses parents demeurés au royaume qu'il était installé à Lausanne. On fut informé par les mêmes personnes de la

mort de Suzette et de celle de madame de Caille, la mère. Plus récemment la famille fit également part du décès d'Isaac ; mais cette dernière nouvelle laissa bien des esprits dans l'incertitude. Des gens d'ordinaire fort renseignés laissaient entendre qu'Isaac n'était point mort et qu'il s'était sauvé pour se dérober aux mauvais traitements de son père.

Pierre Mège écoute cette longue histoire ; elle le plonge dans un abîme de réflexions. Il ne l'entend pas, il la vit. Isaac c'est lui ; il se découvre l'âme du persécuté. Comme par une sorte de phénomène de dédoublement, c'est le souvenir d'une vie déjà vécue et oubliée qui se lève dans les coins obscurs de son âme tourmentée où le rêve et la réalité se livrent un éternel combat. Il n'est plus Pierre Mège ; il dépouille un vêtement dans lequel il étouffe. Un homme qui a son teint délicat, sa peau si douce et ses goûts si distingués ne peut être le fils d'un manant. Le rêve qui hantait ses nuits sans gîte et ses journées sans pain va-t-il enfin se réaliser ?

Sa première conception de l'imposture a été sans doute purement romanesque. Il n'a vu dans le récit de la commère qu'un moyen de fortifier la fable de son illustre origine, de se donner du ton dans les cabarets et du crédit un peu partout. Il n'a pas encore de dessein arrêté ; il laisse entendre que la famille de Caille ne lui est pas indifférente, que sa mère en fut autrefois la protégée ; que lui-même étant enfant a connu

Isaac ; qu'il a été son compagnon de jeu ; qu'il serait heureux de revoir un pays où il a passé son enfance. Peut-être la vision des choses éveillera-t-elle dans son esprit une foule de souvenirs que le temps a enveloppés dans l'oubli.

Les deux femmes ne se connaissent pas depuis assez longtemps pour pouvoir se refuser quelque chose. La commère ne demande pas mieux que d'obliger sa voisine. Elle a au pays une sœur qu'on appelle la Gaugnonne ; celle-là même qui a nourri Isaac. Elle lui fera un mot de billet. Pierre Mège n'aura qu'à se présenter, il sera reçu comme s'il était de la maison. Honorade Venelle n'éprouve nulle surprise de cette curiosité soudaine ; elle est tellement habituée à voir son Pierre bondir sur la première occasion qui s'offre de désertir le logis ; elle le sait à la fois si ingénieux, si versatile ; si fertile en ressources. Comme tous les méridionaux, il est selon l'heure obstinément fermé ou terriblement bavard. Elle attendra un jour où il sera en verve ; il lui dévoilera ses projets sans qu'elle ait eu la peine de l'en prier.

Pierre Mège n'a pas de plan, mais il est soutenu par cette intuition qu'il accomplit une démarche décisive. Il part. Il se fait escorter par Dominique Fournier, un soldat qui joue auprès de lui le rôle gratuit d'un valet de comédie, à la fois confident et complice, préparant l'opinion comme à la venue d'un grand personnage et recueillant les bruits qui courent afin d'en infor-

mer le principal intéressé. Chez la Gaugnonne, l'aventurier est reçu comme s'il était de la famille ; il y reste trois jours, il couche avec le fils de l'hôtesse. On sait qu'au grand siècle un lit était un objet de luxe pour les pauvres gens et qu'il était occupé par plusieurs locataires. Comment le nouveau venu a-t-il justifié son voyage ? Il est probable qu'il n'en a point révélé les intentions secrètes. Il a laissé entendre que de graves intérêts l'appelaient dans le pays et il s'est retranché dans une attitude pleine de mystère. On en impose toujours davantage dans une négociation quand on prend la précaution de n'en pas divulguer le véritable objet. Il a dit à son compagnon de route qu'il méditait une affaire importante de laquelle il attendait gloire et richesse, mais sans rien découvrir de ses desseins. A la Gaugnonne, il a posé quelques questions sur la famille de Caille, mais d'un air détaché en témoignant seulement de cet intérêt que l'on porte à toutes ces familles illustres dont l'histoire est un peu celle de la cité.

La légende de l'évasion s'était déjà répandue dans Manosque. On ne sait jamais quand et comment naissent ces rumeurs dans une petite ville. Elles apparaissent d'abord sous une forme dubitative, elles sont accompagnées de toutes sortes de réserves ou de prétéritions.

« Vous savez qu'on a dit que le fils de Caille était mort, mais s'il faut en croire certains, il y aurait bien du mystère dans ce décès. »

Ou bien encore :

« Je n'irai pas jusqu'à dire que le fils de Caille s'est sauvé, et cependant bien des circonstances pourraient le faire croire. »

Insensiblement, ce qui n'était au début qu'une timide hypothèse devient une certitude. Un soir, à la veillée, un voisin du château a émis l'opinion que le fils de Caille a bien pu, si grande était sa vocation pour la foi catholique, s'affranchir de la tutelle de ses parents qui entendaient s'opposer à sa conversion. Quelques jours plus tard on exprime la même opinion devant un roulier qui précisément arrive de Bâle. L'homme, pour paraître bien renseigné, raconte qu'en effet à son passage à Lausanne, il s'est informé du seigneur de Caille. On lui a dit que ce gentilhomme n'avait pas changé de résidence mais que depuis trois ans on n'avait plus rencontré son fils Isaac. La conception du roman est née, il ne s'agit plus que d'en poursuivre le développement. L'imagination populaire y pourvoira.

Pierre Mège a recueilli le propos comme un loup écoute le cri des cerfs dans la nuit. Il tient sa piste, il ne la lâchera pas. Pendant trois jours il rôde autour du château abandonné ; il n'ose demander l'autorisation d'y entrer ; il faudrait donner un prétexte à sa curiosité et il n'est pas encore très sûr de lui, mais il examine avec attention les dispositions extérieures de l'édifice afin de pouvoir se les rappeler au besoin. Au hasard des propos qu'il surprend, il recueille

un renseignement précieux. On lui dit qu'un ancien serviteur des Caille est maintenant établi menuisier à Toulon. C'est Pierre Amphoux qu'on appelait dans son service par le surnom de la Violette.

La Violette a vécu pendant huit ans dans l'intimité de la famille. On sait qu'il n'y a pas de secret qui échappe au regard pénétrant d'un serviteur. Ce la Violette doit en savoir long sur le compte de ses maîtres. Décidément Pierre Mège n'a pas perdu son temps ; cette seule découverte méritait le voyage, il a hâte de rentrer à Marseille et de se mettre en campagne.

Il quitte Manosque méditant son affaire. Évidemment ce Pierre Amphoux lui serait d'un grand secours, mais quelle sorte d'homme est-ce ? Peut-on compter sur lui ? Acceptera-t-il de s'associer à une entreprise qui peut évidemment rapporter beaucoup, mais qui si elle échoue conduit directement au gibet ? Peut-être Pierre Amphoux est-il un timoré ? Peut-être hésitera-t-il devant le risque de l'aventure ? Il s'agit de ne point compromettre le succès de la manœuvre par un départ inconsidéré. Il faut aborder ce Pierre Amphoux avant de rien entreprendre, le tâter, savoir ce que l'on peut attendre de lui.

Pierre Mège hésite sur le parti à prendre. Au surplus, pour monter une intrigue de cette importance, il faudrait disposer de quelque argent et les deux louis de Jean Ribe n'ont pas duré longtemps. D'ailleurs le roi se charge de

donner au soldat de marine d'autres occupations. La galère la *Belle* appareille pour Barcelone où elle va participer au siège de la place. Il faut embarquer.

Notre héros aime la gloire, mais il a peur des coups. Il est de ces marins qui ont le mal de mer. Chaque fois que le navire sur lequel il est enrôlé prend le large, il retombe dans son mal terrible. On le débarque aux îles ; il est mis en réforme et le voici errant de nouveau sur le port de Marseille et plus désargenté que jamais¹.

C'est à ce moment que la fiction et la réalité commencent à s'opposer. Si l'on en croit l'imposteur, le véritable Pierre Mège aurait disparu et il aurait été remplacé par Isaac. Mais cette explication est contredite par le fait que l'engagement sur la *Belle* est daté de 1691. Cet engagement à coup sûr émane du véritable Pierre Mège. L'aventurier en convient. Or, d'après ses explications, c'est vers la fin de 1692 qu'il aurait fait la connaissance de Venelle qui croyait son mari disparu ; il n'y avait donc pas si longtemps que l'authentique mari de cette femme avait pris la mer et rien ne permettait de supposer qu'il ne reviendrait pas un jour à l'improviste. Vraiment cette Honorade mettait bien de l'empressement à accueillir l'idée du veuvage.

1. Ceci a été contesté par la défense. D'après M^e Sylvain, le soldat qui s'était engagé sous le nom de Pierre Mège aurait été compris dans une réforme et il aurait figuré sur une revue à Marseille, après le retour de la *Fidelle*.

Il est vraisemblable qu'à son retour des îles, Pierre Mège n'avait pas encore adopté la fiction de la substitution ; ce n'est que beaucoup plus tard, quand il eut connu Pierre Amphoux qu'il conçut le roman de ses aventures imaginaires. Encore la construction du plan de l'ouvrage précéda-t-elle de beaucoup la rédaction des chapitres ; ce n'est qu'au fur et à mesure des conversations qu'il entendait, des interrogatoires qu'il subissait et de la documentation que lui apportaient ses complices qu'il put composer dans le détail cette abondante biographie ! Pour le moment il est encore trop mal instruit des circonstances de la vie et de la mort d'Isaac pour qu'il lui soit possible de se déclarer ou même d'envisager les termes de cette déclaration. Il n'a encore qu'une préoccupation : joindre Pierre Amphoux et se concerter avec lui sur les grandes lignes de l'audacieuse comédie qu'on va présenter au public.

Il est de ces hommes qui caressent longtemps un projet avant de rien entreprendre ; peut-être même se serait-il contenté de cette affirmation platonique, qu'il était fils d'un marquis si l'excès de sa misère, en aggravant tous les jours son indigence, ne l'eût précipité par amour-propre peut-être, autant que par nécessité, dans la voie du mensonge. La misère l'oblige une fois encore à recourir à sa suprême ressource : un engagement dans la marine ; mais à Marseille il est démonétisé par ses réformes successives. Il

vient donc à Toulon où l'on est moins regardant. La guerre fait une grande consommation d'hommes et l'on prend un peu ce que l'on trouve. On lui fit bien observer qu'il avait été plusieurs fois mis en congé comme atteint du mal caduc ; mais il répondit qu'il avait suivi un traitement admirable qui l'avait complètement affranchi de cette infirmité et qu'il se sentait fort dispos pour entrer en campagne. On le crut sur parole. Il fut engagé dans la compagnie de M. de Ligondès et selon la coutume logé chez l'habitant en attendant son embarquement.

Un hasard complice voulut qu'il fût dirigé chez la Molard, une gaillarde que la fréquentation de la soldatesque avait depuis longtemps guérie de toute timidité et dépourvue de tout scrupule. Elle s'intéressa à ce soldat qui l'amusaient par son humeur gouailleuse, ses réparties inattendues et toujours malicieuses. Ajoutez qu'à défaut de beauté il avait une certaine délicatesse de traits et d'épiderme qui le distinguaient du commun des soudards. Il commença par insinuer qu'il n'était pas enrôlé sous son nom véritable ; qu'il y avait du mystère dans sa naissance mais que c'était un secret qui ne lui appartenait pas. Un secret n'est pas facile à garder quand on a affaire à une rusée commère comme la Molard. Il finit par avouer qu'il était fils d'un grand seigneur qui avait quitté le royaume à cause des Édits, laissant derrière lui des biens considérables que des parents peu scrupuleux s'étaient appropriés ;

mais il espérait bien reprendre un jour son patrimoine et jouir de son vrai nom qui était un des plus illustres de Provence. Alors il n'oublierait pas les amis qui avaient secouru son infortune et il les comblerait de ses largesses.

Cette formule qu'il avait adoptée un peu par forfanterie de marchand d'orviétan soucieux de soigner sa popularité, il s'aperçut avec étonnement qu'elle lui valait des avantages matériels comparables à la fortune. On lui faisait crédit dans les bouchons ; les filles s'intéressaient à son sort, et ses compagnons d'armes l'examinaient avec une estime particulière, comme s'il y avait eu en lui de la graine d'officier. La faveur qui l'entourait s'étendait peu à peu au monde des marchands et des bourgeois qui, sur le bruit public de son proche avènement à un marquisat, lui faisaient toutes sortes d'avances et lui consentaient même du crédit. On s'intéressait à ce jeune gentilhomme dont les sentiments étaient si délicats ; on espérait bien recueillir une bonne part de ses largesses ; on était tout disposé à le croire sur parole : il n'est rien qui rende aussi crédule que l'appât d'un gain à réaliser. En cette matière l'imposteur fut peut-être sans y penser le précurseur d'une méthode qui devait donner de si merveilleux résultats quand, au lieu d'être livrée à l'initiative individuelle, elle fut exploitée par la finance dans les siècles qui suivirent.

La Molard, la première, se laissa piper ; elle

ouvrait des yeux éblouis. C'était la Sainte Vierge qui lui avait adressé cet hôte illustre. Elle se voyait déjà installée dans un beau château assis sur les bords de la Durance ou accroché aux pentes du Luberon. Son mari arborant un uniforme d'intendant plus doré que celui de ces messieurs de la marine, et bien logé, grassement payé, il s'occupait tout le jour à ne rien faire. Quelle belle vie ne mènerait-on pas avec un seigneur bon garçon qui considérait la vie par son meilleur côté et dont la défiance n'était jamais en éveil !

L'astucieux aventurier jugeant que son récit avait éveillé la convoitise de son hôtesse, joua la carte qu'il tenait en réserve. « On lui avait dit qu'il y avait à Toulon un homme qui l'avait servi dans son enfance, c'était un menuisier nommé Pierre Amphoux ; ce nom ne prouvait pas grand'chose, car chez lui on donnait aux serviteurs des noms de convention. Mais, si Dieu voulait que ce Pierre Amphoux fût la Violette !... La Violette, en voilà un qui l'avait choyé et dorloté dans son enfance et qui le reconnaîtrait certainement. Seulement n'était-il pas téméraire d'augurer que ce Pierre Amphoux était bien la Violette. La Molard tressaillit de joie. Pierre Amphoux ! Mais il était de leurs amis. Molard et lui se rencontraient le dimanche au cabaret. Rien n'était plus facile que de l'interroger. Pierre Mège sourit. Il savait d'avance quelle serait la réponse. Au seul nom de la Violette,

Pierre Amphoux allait pousser une exclamation d'allégresse.

Les choses se passèrent ainsi que l'avait prévu l'astucieux soldat de marine. Les deux hommes tombèrent dans les bras l'un de l'autre. L'ancien serviteur avait reconnu son maître à la cicatrice que celui-ci portait au front. Des témoins adroitement choisis assistèrent à la reconnaissance. Ils en pleuraient, tant l'aventure était attendrissante.

L'opinion était préparée à la résurrection du fils de Caille. On peut même affirmer qu'elle l'attendait. Quant à Pierre Amphoux, il avait joué pour ainsi dire un rôle messianique. Depuis longtemps il avait pris l'habitude de répéter : « Je vous dis, moi, que cet enfant n'est point mort et que nous le verrons reparaitre. Il se convertira. C'a toujours été son idée. On lui rendra son nom et ses biens. » Pierre Amphoux et Pierre Mège s'entendirent si bien que celui-ci quitta la Molard pour suivre le menuisier. La Molard n'en conçut aucune espèce de jalousie car elle s'attendait à des bienfaits autrement considérables.

Entre les deux hommes, il est possible qu'il n'y ait jamais eu un plan concerté. Pierre Amphoux cherchait le fils de Caille, Pierre Mège cherchait la Violette. Le hasard en apparence les avait fait se rencontrer. En cette matière, il est imprudent de parler de bonne ou de mauvaise foi, l'imagination est une seconde conscience.

La fiction a ceci d'admirable qu'elle séduit ceux-là même qui l'ont conçue.

On connaît, quoique à la vérité on la connaisse assez mal comme toutes les histoires qui ont été trop souvent racontées, la fabuleuse aventure de la sardine qui boucha le port de Marseille. Elle fournit une thèse inépuisable à la verve des habitués du Café du Commerce et elle entretient l'opinion dans cette pensée rassurante que le seul souci de la vérité inspire les hommes politiques, les commis-voyageurs et les journalistes d'une bonne moitié de la France. Il en est de cette anecdote comme des pièces de monnaie qui ont trop circulé ; elle a perdu sa fleur ; la voici à peu près telle qu'on la retrouve dans un petit livre qui a été imprimé à Marseille il y a un peu plus d'un siècle, car il est piquant d'observer que cette histoire qui est restée au compte des Marseillais fut inventée par eux pour dauber les gens du Martigues. Le Martiguais est pour le Marseillais ce que le Marseillais est pour le Parisien : l'occasion de plaisanteries dépourvues d'indulgence quoique plus souvent renouvelées.

On sait que le Martigues est à cheval sur le canal qui fait communiquer le golfe de Fos avec l'étang de Berre. Chaque année, au moment du frai, les poissons guidés par un admirable instinct quittent les eaux mouvantes de la Méditerranée pour rejoindre les fonds plus calmes de l'étang. Or un jour, un citoyen du Martigues,

plus astucieux que ses voisins, s'avisa pour se jouer de leur crédulité d'annoncer que les poissons avaient envahi en telle abondance le canal qu'il n'y restait plus une seule goutte d'eau. La nouvelle parut si extraordinaire que ceux-là même qui en doutaient accoururent afin d'en avoir le cœur net ; mais ils ne pouvaient se résoudre à avouer qu'ils avaient été dupés et ils furent les plus acharnés à proclamer qu'ils n'avaient jamais rien vu d'aussi curieux. Le bruit se répandit par delà les collines jusqu'à Berre et à Istres. La fable en se développant prenait de l'ampleur si bien que vers le soir, ce n'était plus un banc de poissons, mais une baleine grosse comme celle qui avala Jonas qui fermait l'entrée de l'étang. De tous côtés dévalaient les gens de la campagne venus pour contempler ce phénomène ; les uns à cheval, d'autres dans leurs carrioles, le plus grand nombre à pied. Alors, il arriva ceci que l'auteur de la mystification ne reconnut plus le son de sa voix dans la rumeur qui circulait en ville, et quand à son tour il en perçut les échos, il réfléchit qu'après tout la chose n'avait rien d'impossible et pour ne pas manquer la vue d'un spectacle aussi remarquable, il prit, lui aussi, le chemin du canal.

Au début les deux compères n'avaient sans doute pas mesuré jusqu'où l'aventure les conduirait. Pierre Mège, quand il se disait fils d'un marquis n'avait pas d'autre but que de se don-

ner un air de supériorité sur ses compagnons d'infortune et aussi de se faire offrir quelques cruches de vin. A Toulon, il se serait sans doute satisfait de la considération que lui méritait son illustre naissance et des politesses qu'elle lui valait dans les tavernes chez ses logeurs. Une sœur de Pierre Mège établie fripière à Marseille dira plus tard que le malheureux s'était laissé entraîner sottement dans une affaire dont lui-même n'avait jamais envisagé les suites¹. Le mensonge dépasse toujours les prévisions de l'imagination qui l'a conçu. Pierre Mège n'avait pas considéré qu'il lui faudrait entrer en lutte avec la famille de Caille. Mais la fable était née ; elle allait se développer logiquement, normalement, fatalement pourrait-on dire. Le mensonge a ceci de commun avec la vérité que lorsqu'il est en marche, rien ne peut l'arrêter.

A Toulon, l'étrange aventure du soldat avait fait bien du bruit, et la nouvelle ne tarda pas à déborder de la ville et à se répandre en Provence. Un cousin de Scipion, M. Brun de Mu-

1. C'est du moins ce qu'elle aurait déclaré à M. Guibon, avocat à Aix. M. Boyer d'Éguille n'entendit pas cette sœur et il en fut aigrement orillé par l'avocat de Roland. M^{re} La Billière ne manqua pas d'ajouter que c'était par ce qu'il y avait une ressemblance si frappante entre le frère et la sœur que les juges eussent été immédiatement édifiés. Mais alors pourquoi n'a-t-il pas cité lui-même un témoin si précieux au lieu de faire entendre M^{re} Guibon qui n'a gué que donner une opinion personnelle ? Les arguments des adversaires dans cette affaire font penser à ce casque de Don Quichotte que l'ingénieux hidalgo avait réparé avec du carton, mais dont il ne tenait pas à éprouver trop rudement la solidité.

jouls, avait espéré recueillir les biens de son parent après le départ de ce dernier pour l'exil et il avait invoqué un prétendu *fidei commis* qui, dans sa pensée, devait l'investir des beaux domaines convoités. Mais le Parlement d'Aix avait jugé qu'il ne pouvait y avoir de *fidei commis* là où la main souveraine s'était posée, et il débouta M. de Mujouls qui dut, en outre, payer 800 livres de frais. Quand il entendit le récit que l'on faisait du retour d'Isaac, M. de Mujouls pensa bien que la destinée lui offrait une revanche. Il vint voir le soldat, l'appela son neveu et l'assura de son dévouement le plus entier. On devine l'impression que produisit cette reconnaissance. Comment douter encore quand un parent aussi rapproché s'était prononcé ?

Elle fut suivie bientôt par d'autres manifestations non moins convaincantes. La dame de Saint-Clément qui habitait Hyères et qui avait fréquenté chez les de Caille fut aussi catégorique. Les officiers de marine se montraient pour la plupart favorables au soldat. Madame d'Infréville proclamait à tout venant qu'elle le tenait pour le vrai fils de Caille. M. de Vauvré était hésitant, comme il convient à un éminent fonctionnaire, qui en se prononçant trop ouvertement risquerait d'engager la Couronne, mais les catholiques endoctrinés par l'abbé Renoux qui s'était fait le champion du soldat voyaient en lui une victime de la rancune huguenote.

Pierre Mège et Pierre Amphoux se félicitaient

de la tournure prise par les événements. Entre eux c'était, on peut le dire, à la vie et à la mort ; pour resserrer encore les liens d'une amitié si touchante, on résolut d'unir les deux familles. Pierre Amphoux avait une belle-sœur dont il vantait les vertus solides et les attraits les moins visibles ; si l'on croyait les mauvaises langues, sur le second chapitre tout au moins, il était fort bien renseigné ; cet ingénieux menuisier pratiquait la bigamie à la manière des Orientaux. La chose n'a rien d'in vraisemblable. Dans ce Midi où les Maures ont si longtemps rapiné, il n'est pas impossible qu'après avoir influencé le type ils aient aussi changé les mœurs. Madeleine Dommargue habitait Bargemont, un joli village agréablement situé entre monts et coteaux ; c'est là que furent publiés ses bans avec André d'Entrevergue, fils de Scipion de Caille. Tout semblait favoriser les projets des deux complices, quand se produisit l'incident de l'abjuration.

Ce fut une première déconvenue, mais en fin de compte on n'eut pas de peine à expliquer la chose. L'éducation d'Isaac avait été négligée ; sa mauvaise vue, un penchant naturel à la paresse et au vagabondage l'avaient éloigné des études. Pierre Amphoux donnait des détails qui ne permettaient aucun doute sur les instincts de cet écolier récalcitrant, et comme il y avait à Toulon de très grands personnages, les messieurs de Grasse par exemple, qui ne savaient pas lire, l'explication finit par paraître suffisante. Mais

on se trouva bientôt en présence de difficultés qu'on n'avait pas prévues, ou dont ces esprits légers, séduits par leur rêve de fortune, n'avaient pas mesuré l'étendue.

Les poursuites criminelles commencées à l'instigation de Roland, l'interrogatoire par le lieutenant criminel, les réponses lamentables du prisonnier ; l'imprécision de ses souvenirs quand il s'agissait de détails aussi simples que la couleur des cheveux de ses sœurs et le nom de la rue où habitait sa grand'mère ; sa bévue quand on lui demanda de décrire le temple et qu'il parla de tableaux où il y avait Calvin représenté avec des monarques, alors que tout le monde sait que les hérétiques proscrirent les images des lieux où ils célèbrent leur culte ; tant de maladresses au début d'une affaire qui demandait à être montée avec un soin intelligent, manquèrent de la faire échouer pitoyablement.

C'est alors qu'intervint fort opportunément le trio Cléron, Carbonel et Silvy. Que ces trois hommes formassent un brelan de fripons c'est ce dont personne ne doutait à Aix et personne n'en doutera à Paris.

Nous avons vu dans la première partie de cette étude que les trois compères avaient financé l'astucieuse entreprise qui devait leur permettre de s'approprier entièrement les héritages qu'ils revendiquaient au nom d'Isaac. A Paris les magistrats donneront à cette remarquable équipe une importance plus considérable encore. Ils

feront à ces trois hommes l'honneur de les considérer comme les véritables metteurs en scène de la remarquable friponnerie que des esprits incultes comme Pierre Mège et Pierre Amphoux avaient à peine entrevue.

Carbonel en procédurier avisé régla la suite des interrogatoires ; il les voulut aussi lents et aussi vagues que Roland les désirait rapides et précis. L'imposteur s'était jeté dans cette aventure tête baissée, sans la méditer et sans la préparer. C'est une imprudence qu'on ne lui laissera plus commettre. On va multiplier les incidents de manière à gagner du temps. On étudiera cette affaire comme on étudie le dossier d'un procès. On recueillera sur la famille de Caille assez de renseignements pour endoctriner le soldat, pour lui faire une autre âme et le mettre en quelque sorte dans la peau du personnage dont il doit jouer le rôle.

Il est rare qu'un inventeur fasse fortune et qu'une spéculation enrichisse ceux qui l'ont conçue. L'admirable trio Carbonel, Cléron et Silvy l'apprit à ses dépens. Par l'arrêt qui évoque l'affaire devant le Parlement d'Aix la scène sera transportée désormais dans la capitale du roi René. Un nouveau personnel, de nouveaux défenseurs, de nouveaux prêteurs vont surgir, de nouveaux protecteurs vont s'agiter en faveur de l'imposteur. Le personnel toulonnais devant ces nouveaux associés va faire figure de parent pauvre et sera complètement éliminé de la scène ;

c'est tout juste si le frère de Pierre Amphoux obtiendra une place de valet chez une grande dame qui s'est entichée du soldat de galère ; quant à Cléron, Carbonel et Silvy il n'en sera plus question.

Nous savons que le prisonnier, pour justifier cette volte-face, accusa ses anciens complices de l'avoir trahi et même *de lui avoir donné de la poison*. Tout n'était peut-être pas gratuit dans cette interprétation ainsi que nous le savons et la belle Du Coq aurait pu sur ce chapitre faire bien des confidences si sa discrétion n'avait été aussi farouche que sa vertu était facile.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop admirer le génie de ces hommes, qui sans y penser découvrirent un système d'exploitation de la confiance humaine que M. Law quelques années plus tard devait porter à un degré de perfection qui, depuis, n'a jamais été dépassé, mais qui était déjà contenu tout entier dans la remarquable mystification conçue et mise en œuvre par nos trois compères.

CHAPITRE II

L'ESCROQUERIE

Voilà donc le drame transporté sur la scène d'Aix. De puissants protecteurs sont maintenant acquis au prisonnier. C'est d'abord Garnier, juge à Toulon. Il avait signé la sentence du 8 mai 1700¹. Il est possible qu'il ait joué au cours de cette audience un rôle prépondérant et qu'il l'ait emporté sur les hésitations du lieutenant criminel partagé entre son désir de plaire à Roland et son appréhension de mécontenter l'opinion générale.

Garnier avait une fille ; cette jeune personne romanesque comme on l'est à son âge s'était engouée pour le prisonnier. Quel beau rôle à jouer si celui-ci était vraiment un gentilhomme persécuté par sa famille ; et comment un héros bien né pourrait-il au dénouement de cette aventure mieux récompenser son bienfaiteur qu'en

1. Celle qui renvoyait la querelle devant le Parlement.

lui demandant la main de sa fille ! L'adhésion de Garnier à la thèse de la survivance était un encouragement exceptionnel pour les partisans du soldat. Cet homme, ce magistrat avait lu toutes les pièces du dossier. Il avait étudié tous les interrogatoires, il s'était fait une conviction en connaissance de cause. Pourrait-on dire maintenant comme l'affirmaient autrefois les amis de Roland que chacune des réponses de l'accusé était un aveu d'imposture ?

Garnier se fit donc le défenseur du querellé et il composa en collaboration avec l'abbé Lardeirat d'Aix un volumineux mémoire que l'on fit signer à l'avocat Fouque. On démontrait dans ce factum qu'une sombre conjuration huguenote était à la base de cette affaire, qu'une sorte de congrégation hérétique avait été formée pour prendre une revanche des Édits et qu'elle distribuait à pleine main l'or de l'étranger, afin de auborner les témoins, de corrompre les scribes et de gagner à cette cause injuste des partisans même chez les serviteurs de la Couronne. Or, il advint de Garnier et de Lardeirat ce qu'il était advenu de Cléron et Carbonel, le prisonnier les désavoua dès qu'il eut acquis à sa cause des alliés plus puissants ; encore eut-il la générosité de ne pas les accuser de trahison comme il l'avait fait avec le trio toulonnais.

Garnier se retira dans une dédaigneuse neutralité, il ne prit pas parti contre le prisonnier ayant été invité à ne plus lui manifester sa

sympathie, mais sa romanesque fille Marguerite fut plus longue à revenir de ses illusions ; elle continua à fleurir le cachot du ténébreux héros, et surtout à subventionner avec ses économies son trésor de guerre. Le rusé fils de galérien comprenant quel exemple et quel stimulant un tel dévouement apportait à ses autres adoratrices n'avait eu garde d'éconduire cette trop constante ingénue.

Les événements humains sont tissés d'une trame si serrée, ils dépendent si étroitement les uns des autres qu'on peut leur appliquer le raisonnement que Pascal dans un ordre d'idées plus élevées faisait au sujet de Cléopâtre et de son nez, de Cromwell et de son grain de sable. Si la demoiselle de Villeneuve ne s'était point mésalliée en épousant un médecin de la marine qui s'appelait tout bourgeoisement Serry, sans adjonction de particule, peut-être le soldat qui se disait de Caille eût-il été proprement et rapidement mené à la potence. Madame Serry est une de ces dames de province qui ne peuvent souffrir de n'être pas la première partout où elles paraissent ; la première dans un salon ; la première à l'autel, la première au Paradis sans doute, quand son tour viendra d'y entrer. Par son mariage avec un médecin de marine, elle s'est vue fermer le monde dans lequel elle a grandi. Elle est née Villeneuve.

Être une Villeneuve en Provence, cela équivaut à être Montmorency à Paris. Aucune

famille ne peut se vanter d'avoir des origines aussi illustres, sauf peut-être celle des Castellane. Par l'effet de cette mésalliance, elle a perdu le droit de se dire une noble dame ; elle est descendue un échelon dans la société et quel échelon, celui qui sépare les gens bien nés des autres. Elle a éprouvé une humiliation dont son cœur saigne encore : on ne l'a pas admise au chapitre des dames de la paroisse. Aussi, comme toutes les âmes ulcérées, la bonne dame s'est-elle réfugiée dans l'intrigue et dans la religion.

Elle a pour fidèle amie, on serait tenté de dire pour complice, madame de Puiloubier qui lui pardonne sa roture en raison de sa parenté avec le monde judiciaire. Madame de Puiloubier ne peut pas souffrir le procureur général Roland ; elle a contre lui la rancune d'une plaideuse qui a perdu son procès et madame de Puiloubier perd tous ses procès. Il n'est pas possible qu'elle ait toujours tort. Il faut donc qu'une influence hostile la poursuive à Grenoble comme à Aix. A Grenoble, elle sait bien à qui elle doit s'en prendre. C'est à l'avocat général qui a conclu contre elle au nom de l'Église et du Roi ; comme si elle n'était pas la fidèle servante de l'une et de l'autre. Cette persécution s'étend à toute sa famille, à sa nièce, madame de Saint-Juers, qui appartient à la famille de Castellane et qui s'est vue condamner également à Grenoble à la suite, pense-t-elle, de la même intervention.

Aussitôt qu'elle entend parler du retour d'Isaac, madame de Puiloubier accepte avec complaisance une solution qui est de nature à lui donner dans ses déboires judiciaires une satisfaction modeste à la vérité, mais le plaideur endurci est habitué à se contenter de peu. Disons-nous, comme l'en accuse Roland, qu'elle est de mauvaise foi ? Non ! ce serait exagérer. Une conversation dans un salon a en soi fort peu d'importance et l'on n'y prête sur le moment qu'une attention distraite. Il s'agit d'un fait qui tout d'abord avait paru sans conséquence et autour duquel maintenant tout un monde discute. Isaac s'est-il sauvé ? Madame de Puiloubier a entendu parler de quelque chose d'analogue chez son excellente amie madame Roland car les deux bonnes âmes se détestent trop pour ne pas se voir souvent. Peut-être a-t-on parlé de quelque-une de ces incartades auxquelles sont sujets les jeunes gens ? Peut-être un jour Isaac s'était-il permis une fugue innocente dont la famille s'est exagérée l'intention ? L'imagination en la circonstance vient au secours de la mémoire. Pour madame de Puiloubier, c'est une fuite véritable et définitive, Isaac a quitté la maison de ses parents pour n'y plus revenir.

Madame de Puiloubier a raconté à son amie madame Serry toute cette aventure. Elle ajoute que personne n'est mieux placée qu'elle pour savoir les détails de la fuite d'Isaac. Elle rapporte la conversation telle qu'elle l'a entendue ou plus

exactement qu'elle croit l'avoir entendue, dans le salon de madame Roland à Grenoble. Madame Serry sait trop ce que l'on doit à une illustre naissance pour mettre en doute la parole d'une Puiloubier. Le soir, à table, après le dîner, elle raconte l'extraordinaire roman du fils de Caille qui s'est évadé parce qu'il ne voulait pas vivre dans l'hérésie, qui a été soldat de marine, rebouteux, et qui, maintenant, porte un panache à son bonnet. Madeleine Serry, les larmes aux yeux, a écouté ce récit passionnant. Le médecin de marine qui en a vu bien d'autres est cependant tout ému, car ses émotions sont comme ses opinions, le reflet de celles que professe la noble dame, son épouse. Voilà tout la famille engagée dans le parti du prisonnier. Madame Serry, madame de Puiloubier et madame de Saint-Juers forment un trio admirable. Elles s'entendent fort bien ; elles ont les mêmes ambitions ; elles appartiennent au même monde. La première est apparentée à la Robe, les deux dernières consacrent la majeure partie de leur temps à solliciter et le plus clair de leurs revenus, à payer des épices. Quel secours inespéré apportait au fils du galérien embarqué dans cette extraordinaire aventure la conjonction inattendue des Serry, des Saint-Juers, et Puiloubier.

Quand madame Serry avait décidé quelque chose, son chirurgien de mari ne se serait point avisé d'avoir une opinion contraire, car au cours

d'une discussion, cette altière épouse avait un argument qui répondait à tout : « Je ne suis pas une Serry, moi, je suis une demoiselle de Villeneuve. »

La famille Serry fait mieux que de s'engager dans l'affaire du prisonnier ; elle en fait son affaire personnelle. Désormais ce n'est plus le prisonnier qui plaide, ce n'est plus lui qui sollicite, c'est madame Serry, escortée de ses amies fidèles, les dames Saint-Juers et Puiloubier.

A partir de ce jour, madame Serry est l'ennemie non seulement de quiconque conteste l'origine illustre du querellé, mais encore de quiconque oserait s'arroger le droit de le défendre. Elle a, comme on dit dans le droit féodal, un droit de regard sur l'héritage de Scipion de Caille. Madame Serry ne poursuit pas dans cette affaire une satisfaction de cupidité, elle a une ambition plus haute. Que les humiliations qu'elle a connues depuis son mariage soient au moins épargnées à sa fille ; mais quel nobliau épouserait la fille d'un chirurgien de la marine si ce n'était un jeune homme infortuné abandonné et renié par sa famille ? Et comme cela ferait bien dans les salons d'Aix : « La noble dame de Brun de Castollane-Rougou-Caille ! » Quelle revanche du destin dans l'accomplissement d'une bonne œuvre ! On commence d'abord par éloigner tous les partisans du querellé qui se sont mêlés de le défendre sans autorisation. Pour Cléron, Carbonel et Silvy cela ne fait pas de

difficulté. Avec Garnier, c'est plus délicat ; c'est un conseiller et il a une fille qui a rêvé aussi de s'appeler la dame de Caille. Mais Garnier n'est juge qu'au baillage et l'affaire est maintenant devant la cour. On fait signifier par le querellé une défense à Lardeirat et Fouque de s'occuper de cette affaire ; on fait déclarer à la cour que le prisonnier ne reconnaît comme constituant sa défense que les conclusions et les mémoires qui portent la signature de M^e Sylvain.

Les positions sont donc bien marquées. Pour mener à bien une affaire aussi compliquée et aussi délicate, il fallait un avocat d'une science et d'un caractère éprouvé ; il fallait un rude lutteur pour se mesurer avec l'adversaire puissant et perfide qu'était Roland. Serry avait eu la bonne fortune de trouver en M^e Sylvain l'homme qui paraissait de toute éternité destiné à ce rôle.

A un ardent tempérament de dialecticien, M^e Sylvain joignait une érudition telle que dans une affaire de passage ou de mur mitoyen, il lui arrivait de glisser des arguments tirés de l'Écriture Sainte ou de la mythologie. L'esprit d'intrigue de madame Serry et l'éloquence combative de l'avocat n'auraient pas suffi à sortir cette affaire de la médiocrité sans la collaboration d'un homme, qui, dans la circonstance fit preuve d'un véritable génie. C'est encore dans l'honorable corporation des huissiers qu'on l'avait découvert. C'était un autre Carbonel, mais un Carbonel qui joignait à l'astuce procédurière du

premier la subtilité d'un Silvy et l'entregent d'un Cléron.

Rien n'avait destiné le sergent Méyère aux affaires. Il eût fait un cénobite plutôt qu'un porteur de contraintes. Animé d'une pieuse horreur du monde, il avait dans sa jeunesse fui la ville pour aller vivre au pied d'une de ces petites chapelles flanquées de deux cyprès comme on en rencontre dans la campagne provençale, jalonnant les collines plantées d'oliviers. La Providence pourvut à sa subsistance. Quelques aumônes données par d'humbles pèlerins ; des dons en nature apportés par les paysans des plus voisines bastides. Il faut si peu de chose à un saint pour subsister ! Mais une femme passa et dès lors, l'ermite devint le plus vagabond et le plus aventureux des hommes. Il fut d'abord soldat ; mais cette vocation, pas plus que la précédente, n'était durable. Il se maria et avec l'argent de la dot acheta une charge d'huissier au baillage de Forcalquier. Il végétait, quand le procès du soldat de galère passa du siège de Toulon à la Cour. Serry avait recommandé M^e Sylvain au querellé, Sylvain recommanda Méyère à Serry. Désormais le sergent n'eut pas d'autre client, il se voua entièrement à cette affaire. Les Serry le nourrissaient et lui donnaient un fixe en même temps ils lui avaient promis une gratification splendide sur l'héritage de Caille quand on aurait gagné le procès. Il n'est rien qui stimule autant l'ardeur des hommes et particulièrement

celle des hommes de loi que la perspective de contribuer au triomphe de la justice tout en réalisant un gain considérable.

Méyère fut investi de la délicate mission de découvrir des témoins et de s'assurer de leur docilité. C'est dans l'accomplissement de cette tâche qu'il rencontra enfin sur le tard sa véritable vocation. Il leva une armée de témoins, mais il ne suffisait pas de la recruter ; il fallait l'instruire. C'est dans ce rôle qu'éclata son génie. Il ne se contentait pas de griffonner *un parlant* à... et de laisser sa copie. Il faisait un bout de conversation. Le Provençal est volontiers hospitalier. On vide une cruche de vin nouveau, on parle de cette affaire. On en parle beaucoup en Provence.

— Ainsi vous avez bien connu la famille de Caille ?

— Je l'ai servie pendant cinq ans à Manosque avant son départ pour la Suisse.

— Et vous reconnaîtriez Isaac ?

— Si je le reconnaîtrais ; je l'ai conduit par la main quand il était enfant.

— On dit qu'il était d'humeur folâtre.

Jeanne Bœuf saisit la balle au bond :

— Ah ! ne m'en parlez pas ; c'était de la graine de chenapan ; ça ne rêvait que mauvais tours à vous jouer pour en rire. Quand je dévidais le fil au rouet, il prenait la bobine et s'enfuyait avec. Tout mon ouvrage était gâché.

Melchione Tapis, une autre femme de ser-

vice, raconte une plaisanterie plus indiscrette.

— Croiriez-vous que cet être malfaisant avait tant de vice qu'il sema des pois-chiches sur le perron afin de me voir tomber le derrière en l'air ; ce qui ne manqua pas d'arriver ; et il en témoigna la plus grande joie.

Muni de ces renseignements le sergent Méyère accourt à la prison, rapporte au prisonnier l'entretien et c'est ici qu'éclate l'ingéniosité de la combinaison. Grâce à la complaisance des geôliers et peut-être aussi par l'effet d'une protection plus haute, il n'est pas un seul témoin qui, avant d'être interrogé par M. Boyet d'Eguilles ne fasse une station dans la prison en face du querellé. « Melchione, m'avez-vous pardonné l'histoire des pois-chiches ? Ah ! vous fîtes une belle culbute. Je ris encore en y pensant. » La commère examine le prisonnier ; elle ne l'avait pas reconnu tout d'abord ; mais le souvenir évoqué est si précis. Elle murmure. C'est sans doute lui, ce ne peut être que lui. Si ce n'était lui, ce serait le diable ! A une autre il décrit les représentations qu'un valet de son père lui donnait sur un théâtre de marionnettes ou bien, il rappelle ce détail si particulier du cheval qui heurtait de son sabot la porte de l'écurie pour la faire ouvrir. Ces deux femmes impressionnées font un signe de croix pour s'assurer qu'il n'est point sorcier, et comme il n'a pas bronché, elles s'en vont convaincues qu'elles ont vraiment affaire au fils de Caille.

Quand les témoins ne répondent pas d'une manière satisfaisante, on les conduit ensuite chez les Bernard. L'abbé Bernard qui est de Rougon se livre à une petite manœuvre qui n'est pas précisément de la subornation, elle est infiniment plus habile. On ne fait pas pression sur le témoin pour le contraindre à dire ceci ou à ne pas dire cela ; on l'impressionne. On lui représente seulement combien serait grave son cas s'il se trompait et par ainsi on l'oblige à réfléchir. On avait fait mieux encore ; on avait donné au prisonnier un camarade de pistole, un nommé Lait qui connaissait admirablement les gens et les êtres de Manosque. Lait était poursuivi pour rapt. Il passait son temps à dormir : que faire en une prison ? Quand le prétendu Isaac recevait une visite, s'il arrivait qu'on lui posât une question embarrassante, il s'approchait de Lait qui poussait des ronflements impressionnants, ce qui ne l'empêchait pas de dicter la réponse.

Ainsi une dame de Manosque demande au querellé s'il a connu la dame d'Eymini, sa cousine, qui passait une bonne partie de l'été au château de Caille ; l'autre n'a garde de la démentir. Le témoin demande alors comment était faite madame d'Eymini. Le prisonnier feint une vive émotion, il s'approche de Lait comme pour cacher ses larmes et il revient avec une moue qui semble trahir une vieille rancune et répond :

— Elle était toute blanche et me faisait battre par mon père.

Nouvelle question du témoin.

— Quelle était la couleur des cheveux de mademoiselle de Saint-Étienne, votre tante ?

Sans doute Lait n'a-t-il pas connu la noble dame car aucun murmure n'interrompu son ronflement. Alors, le prétendu Isaac impatienté ne peut plus supporter cet interrogatoire. C'est pour lui une véritable torture. Il ne répondra plus jamais rien à personne.

Il lui arrive parfois de parler à la légère et de commettre de lourdes confusions, soit qu'il ait mal entendu, ou qu'il se soit mal rappelé. Ainsi on lui demande combien d'enfants avait le ménage des Loth qui étaient proches voisins des Caille. Il répond qu'il y avait trois filles, qu'il était amoureux de l'une d'elles et que son père lui avait défendu de la voir. Coïncidence fâcheuse : Loth n'avait pas de fille ; il n'avait qu'un garçon.

Ce qui trahissait cette ingénieuse combinaison c'est que l'imposteur si prolix de détails quand on parlait de Manosque, se montrait assez embarrassé aussitôt qu'il était question de Laussonne. Il ne put décrire la maison qu'habitait Scipion ; ni dire s'il y avait d'autres locataires ; ni nommer les personnes qui venaient visiter son père. A chacune de ces questions il se dérobait feignant un violent accès de colère.

— Je vous vois venir, vous êtes un Calvin...

Je ne répondrai pas à un ennemi de ma religion.

Ces défaillances et ces erreurs au fond n'avaient pas grande importance ; le gros du public les ignorait et en ces sortes d'affaire il en va un peu comme des prédictions des sibylles ; on ne retient que celles que l'événement a vérifiées. La reconnaissance d'un témoin par le prétendu Isaac avait une portée considérable, on en parlait pendant plusieurs jours, tandis qu'on parlait beaucoup moins de ses erreurs ; le récit ne s'en faisait que dans un monde déjà acquies à la thèse de Roland et au surplus, l'esprit lunatique qu'on attribuait au fils de Scipion expliquait tout...

Le temps est déjà loin où, dans sa prison, le soldat de marine méditait sur son aventureuse équipée, n'ayant d'autre allié que le menuisier Pierre Amphoux ! Ces deux hommes ne se distinguaient alors que par leur audace et l'assurance désespérée avec laquelle ils juraient que le fils de Caille n'était point mort, et, il y avait vraiment dans la conception de ces deux imposteurs une telle force de séduction, qu'elle devait finir par s'imposer à l'esprit du public avec une facilité que ne rencontre pas toujours la vérité. Maintenant, des agents dévoués agissent dans les fiefs de Caille de Rougon ainsi qu'à Manosque et même à Toulon. Ils stimulent le zèle des témoins et endoctrinent l'opinion.

Par un de ces retours des choses familiers à la vie et que la fiction des auteurs n'ose pas tou-

jours concevoir, les plus acharnés à démentir Scipion quand il affirme que son fils est mort, sont ceux qui vantent avec le plus d'ardeur la bonté de son cœur et la générosité de son caractère ; et ces partisans empressés sont, n'en déplaise au roi et au Père La Chaise, les desservants des paroisses de Caille de Rougon. Conséquence bien inattendue de l'Édit de Révocation. Intransigeant huguenot, Scipion n'avait jamais voulu rien recevoir de sa vieille ennemie l'Église apostolique et romaine. Il abandonnait donc aux desservants, le prieur Imbert et son neveu Isolle à Caille, et le prieur Taxil à Rougon, les redevances seigneuriales qu'il eût été en droit de percevoir sur les biens et les revenus du clergé. Tardivi qui n'avait jamais cessé d'être bon chrétien pensa que sa fermeté dans la foi de ses pères méritait un autre traitement : il mit en demeure les prieurs intéressés d'avoir à lui payer ses droits féodaux. Les prieurs résistèrent, et il y eut un procès qui fut poussé jusqu'au Parlement. Tardivi gagna. Le Père Isolle fut condamné et dut payer en outre 900 livres de frais ; ce dont il fut fort marri. Il engagea alors avec son seigneur une petite guerre civile. Les paroissiens bien stylés détruisaient les haies, saccageaient les récoltes ; il y eut même des invasions de paysans armés de bâtons sur la terre du seigneur, un petit 93 avant la lettre. Ainsi la Révocation de l'Édit de Nantes avait-elle eu pour effet d'ameuter contre un seigneur catholique et

romain le clergé et les bons catholiques de l'endroit. A Rougon la résistance du prieur avait été moins énergique, mais son mécontentement n'était pas moindre.

On devine avec quel empressement les desservants des deux paroisses accueillirent la nouvelle du retour d'Isaac et quand ils furent chargés de lire en chaire leur monitoire, ils n'hésitèrent pas à poser la question sur un terrain très limité et très précis. Le prieur déclare que le prisonnier est Isaac le fils de Scipion, un bon seigneur quoique hérétique, que les biens de la seigneurie ont été accaparés par des ambitieux qui n'y avaient aucun droit : Roland et Tardivy ; qu'au surplus ces usurpateurs pressurent le pauvre monde. Ils sont durs avec leurs sujets, exigeants envers leurs fermiers et les pieux desservants de la paroisse. Il est donc de l'intérêt commun qu'Isaac, bon et généreux comme l'était son père, soit remis en possession du fief. Pour cela il est nécessaire qu'un grand nombre de témoins le reconnaissent. Et l'on termine par des prières publiques.

Il importait peu à ces âmes naïves que ce même seigneur, dont on louait la bonté et la générosité, eût déclaré que celui qui se disait son fils n'était qu'un imposteur. La foi, comme le cœur, a ses raisons.

A Rougon, le desservant n'était pas moins empressé à prendre le parti du prisonnier. Il avait si bien convaincu ses paroissiens que lorsque le prétendu Isaac leur fut amené par M. Boyer

d'Eguille avant même de l'avoir vu, ils criaient tous d'une seule voix : « C'est bien lui ! C'est le fils du seigneur ! » Et le soir, un grand feu de joie fut allumé devant le château et des cris hostiles étaient poussés sous la fenêtre de la chambre où dormait Roland.

Le procureur Roland se vengea à sa manière, c'est-à-dire sans élégance. Le prieur était, disait-on, dans les meilleurs termes avec la femme de Perier qui tenait le moulin. Un jour, le meunier, comme dans une certaine chanson, surprit les coupables. Il ne dramatisa pas les choses ; il les envisagea froidement, et en homme d'affaires il évalua le préjudice qui lui avait été causé et le chiffra à trois cents livres. Sous la menace d'un pistolet braqué, ou peut-être de quelque représaille plus cruelle encore si c'est possible, comme il est raconté avec maints détails dans les Cent Nouvelles du roi Louis XI, l'abbé Taxil consentit à signer le billet qui reconnaissait en même temps que sa dette l'injure faite à son paroissien.

Perier, qui décidément en affaires joignait l'ordre à la méthode, fit enregistrer cette singulière reconnaissance de dette au greffe de Castellane. Roland parvint à se la procurer. Ce fut pour lui l'occasion d'une double vengeance car Perier, cette affaire réglée, n'en avait gardé nulle rancune au prieur et les deux hommes étaient les meilleurs amis du monde ; aussi avaient-ils pris l'un et l'autre le parti du prisonnier et tandis que Taxil répétait qu'il reconnaissait parfaite-

ment Isaac, le meunier ne manquait pas d'informer les gens que venaient au moulin que le fils de Caille n'était point mort, qu'il avait pris du service et qu'un nommé Moulet dit la Déroute l'avait rencontré au Pragelas. Cependant l'histoire du flagrant délit et de la transaction amiable qui en avait été la suite avait quelque peu déconsidéré le desservant de Rougon ; aussi alla-t-il porter la bonne parole à Manosque en compagnie du prieur Isolle de Caille tandis que le curé Bernard de la Palun le remplaçait à Rougon.

Taxil et Isolle ne se contentaient pas de haranguer la foule ; ils collaient des affiches dans les carrefours et à la porte des Églises afin d'annoncer aux fidèles que la cause du fils de Caille était la cause de Dieu. Cette ardente prédication entraîna la foule. Quand M. Boyer d'Eguilles arriva à Manosque pour y faire son enquête, la passion du peuple était tellement déchaînée que le conseiller dut faire protéger le magistrat dauphinois par un archer et un huissier. On ne prêche pas seulement le peuple, on répand dans le public des historiettes qui volent de bouche en bouche et qui font l'objet des conversations le soir sur le mail dans les tavernes comme dans les salons. Chacune de ces anecdotes a la verve d'une scène de Molière et la vigueur de trait d'un portrait de La Bruyère. L'important avocat général et sa cauteleuse épouse y jouent à l'ordinaire le rôle d'un couple fourbe et menteur à

qui tout procédé paraît bon s'il permet de satisfaire une immense ambition.

Il y a par exemple la mascarade de Joucas ; l'huissier déguisé avec les oripeaux du prisonnier feint une évasion ; Roland naïvement prend la chose au sérieux et empêche l'archer de poursuivre le fuyard, preuve évidente de sa mauvaise foi. Or cette aventure dont on a fait tant de bruit n'est qu'un conte imaginé par l'accusé et son défenseur.

Il y a une autre anecdote dont on a parlé dans toute la Provence. Elle constituait en quelque sorte la preuve matérielle de la mauvaise foi des époux Roland. Isaac demandait depuis longtemps à être confronté avec sa tante, mais celle-ci se dérobait toujours. Or un jour le hasard les met en présence, il ne va pas laisser échapper une aussi belle occasion de la confondre. Résolument il l'aborde.

— Ma tante, vous rappelez-vous ce porcelet que vous faisiez cuire et que vous cachâtes parce que mon père n'en pouvait souffrir l'odeur ?

— Monsieur, vous êtes un imposteur, ce n'était point un porcelet mais un agneau !

Quel aveu !

L'avocat répète à qui veut l'entendre cette anecdote ; il la reproduit dans son mémoire imprimé en lui donnant le caractère de certitude d'un fait avéré. Or, si l'on va au fond des choses, on constate que cette scène n'a pas eu de témoin. Elle a été rapportée par une dame Ursule

Ponce qui, elle-même, la tenait d'une autre com-mère. Au surplus, elle est pétrie d'invéraisemblance. Qu'aurait été faire madame Roland dans la prison et comment son neveu l'aurait-il recon-nue puisqu'il ne l'avait jamais vue ?

Ces quelques exemples permettent de toucher pour ainsi dire du doigt le procédé qui a permis de créer la légende. Il consiste à faire répéter par un pourvoyeur de fausses nouvelles, comme il en existe dans Aix et dans Manosque, un conte audacieusement inventé. Les gens qui aiment à passer pour bien informés s'en emparent ; ils le colportent dans la ville, et, de la ville, il se trouve des messagers zélés pour le répandre dans la campagne. On feint ensuite de croire que la personne de qui on tient le renseignement a tout vu, tout entendu, et quand on arrive devant le Parlement et qu'il faut préciser les sources, on se rattrape sur la quantité ; on dit que la chose était notoire, que tout le monde en parlait.

Cependant les années passent, les enquêtes se succèdent, les sacs se remplissent. Ils sont plusieurs centaines suspendus à une poutre dans les combles du Palais de Justice gonflés des documents du procès de Caille. Peut-être au fond de son âme le prisonnier fait-il des vœux pour que cette étrange captivité dure longtemps encore, car au bout du procès, si ce n'est pas le triomphe, c'est la potence qui l'attend.

Des filles à la vertu facile viennent le visiter et le distraire dans sa captivité. Elles tirent

grand orgueil d'avoir mérité ses faveurs, car il est le personnage à la mode, l'homme dont on parle. Il y a dans sa vie ce je ne sais quoi de fatal et de mystérieux qui plaît aux femmes et dans son esprit cet enjouement qui les amuse. On dit qu'il a dans le monde de hauts protec-teurs et que la fortune que le Parlement va lui rendre est considérable. On rit ; on boit du vin muscat, on fait grande liesse et le matin quand les visiteurs accourent pour saluer M. le cheva-liier à son lever, comme le roi à Versailles, le geôlier répond : « Que M. le marquis ayant fait la débauche, il ne convient pas de l'éveiller encore. » Décidément le métier de prisonnier a du bon et, à tout prendre, vaut mieux que celui de soldat de rames.

CHAPITRE III

LA BIGAMIE EST UN CAS PENDABLE...

Cette curieuse entreprise qui tenait à la fois du roman et de la filouterie exploitait les sentiments les plus nobles de l'âme humaine : la foi religieuse et la charité chrétienne.

Elle n'avait plus en réalité d'autre bénéficiaire que la dame Serry. Depuis qu'on avait satisfait le menuisier Pierre Amphoux en lui accordant quelques libéralités accompagnées de promesses considérables, depuis qu'on s'était débarrassé du trio Carbonel, Cléron et Silvy en arguant contre lui d'une accusation de trahison et depuis qu'on avait fait comprendre au juge Gérard de Toulon que l'affaire n'était plus de sa juridiction, madame Serry se considérait comme investie d'un droit de suzeraineté sur les fiefs de Rougon et de Caille et elle tenait le querellé pour son homme-lige. Avec l'aide de sa bonne amie madame de Puiloubier à laquelle s'était jointe sa

tante madame de Saint-Juers, elle balançait par son influence l'autorité teintée de despotisme du procureur Roland.

La conjonction de ces trois ambitieuses péronnelles avait été un coup de fortune pour l'imposteur. Madame de Puiloubier entraînait les dévots et madame de Saint-Juers ralliait à la cause de l'imposteur les familles apparentées au Castellane et qui avaient eu l'occasion de perdre un procès devant le Parlement du Dauphiné. On disait que madame Serry avait le bras long à Toulon et à Aix. Elle avait deux cousins au Parlement, M. Maliverni et M. de Villeneuve d'Auzous ; enfin elle était la parente du vicaire Renous qui à Toulon avait organisé avec la pompe que l'on sait l'abjuration du prétendu Isaac. Cet ecclésiastique avait entraîné tous les dévots dans le parti du querellé. Le bas peuple, par haine des grands et parce qu'on lui disait que le prisonnier était une victime des huguenots, suivait. Madame Serry cabalait à Toulon et sollicitait à Aix. Elle avait contribué à répandre cette opinion que Roland était un Tartufe, qu'il se servait de la religion pour avancer ses affaires, qu'il n'était avant l'héritage de Scipion qu'un petit avocat sans causes et que son abjuration jointe aux biens qu'avait recueillis opportunément la dame Le Gouche, lui avaient permis d'acquérir une charge d'avocat du Roi. Elle disait qu'il n'avait renoncé à sa foi que des lèvres, et qu'il continuait à servir les huguenots ; qu'il communiait avec ostenta-

tion à Grenoble, mais qu'il faisait la Cène à Genève.

Ces propos colportés de salon en salon n'avaient sans doute pas été sans influencer la décision des juges. Au surplus, Roland se défendait mal : comme tous ses pareils, il manquait de mesure. Les hommes qui à un moment donné ont renié leurs convictions pour mériter les faveurs des puissants ou les suffrages de la foule n'ont pas de plus vive préoccupation que de paraître convaincus. Afin de déguiser leur apostasie, ils se donnent des airs d'apôtres. Ils veulent faire croire qu'une lumière subite les a illuminés et ils exagèrent. C'était bien le cas du conseiller dauphinois et c'est probablement avec son acharnement à forger des preuves de l'imposture alors qu'il suffisait d'en apporter une seule : celle de la mort d'Isaac, l'une des causes principales qui lui fit perdre son procès.

Madame Serry et madame de Puiloubier n'ont pas de ces attitudes proconsulaires. Elles sont simples et modestes. Elles ne disent que ce que leur cœur et la foi leur inspirent. Comment ne serait-on pas ému jusqu'aux larmes quand on leur entend raconter, avec des inflexions attendries, tous les mauvais traitements que le fils de Caille dut subir avant de s'évader de chez son père, toutes les misères qu'il a endurées au cours de sa vie fugitive ! Comment ne s'indignerait-on pas contre Scipion, le huguenot fanatique, quand on leur entend dire ce qu'était la

vie de cette infortunée Judith Le Gouche, ce que la malheureuse a souffert de ce mari autoritaire, injuste et follement soupçonneux, qui, parce que son fils était mal venu physiquement et moralement, doutait de la fidélité de son épouse, et l'accusait d'avoir eu des relations coupables avec un capucin ! Certes, personne n'aurait jamais soupçonné la vertu de cette digne femme, de cette excellente mère, personne sauf son mari ; mais ne sait-on pas ce que peut un soupçon sur l'esprit d'un homme aigri par les événements et enfoncé dans l'erreur !

Ainsi, la légende allait se précisant, se développant mais le monde ne suffisait pas ; il fallait aussi gagner la plèbe ; car c'est au sein du peuple qu'on crée les mouvements d'opinion irrésistibles. A Manosque on avait la Gaugnonne, cette prétendue nourrice. Madame de Puiloubier, pour être sûre de son dévouement avait pris son frère comme valet de chambre. Chez madame de Puiloubier se tient une officine de racolage, tandis que l'avocat du prisonnier déclare subornés tous les témoins de Roland, madame de Puiloubier en recrute pour le compte de l'imposteur avec une élégante désinvolture. Ce brelan d'intrigantes manœuvrait avec d'autant plus de liberté qu'on ne voyait pas encore percer le mobile intéressé qui l'animait. Trois nobles dames, pieuses, fortunées, charitables font campagne pour un malheureux qui languit dans son cachot ; quel beau thème pour un prédicateur et

quel objet d'édification pour les fidèles. Ce n'est que plus tard, quand on vit les Serry enlever le prisonnier et après avoir pris à peine le temps de le débarbouiller et de l'habiller de neuf le marier à leur fille, que l'on comprit.

Le débonnaire médecin de marine ne savait pas résister aux desseins de sa femme ; mais s'il respectait le prestige de la noblesse, il savait aussi mesurer la valeur des écus. Or, cette affaire avait été montée par Carbonel et Silvy comme un prêt à la grosse aventure. Ils avaient débuté fort médiocrement, mais ils avaient su intéresser à leur cause un certain nombre de bailleurs de fonds qui n'ignoraient pas que le seul moyen d'être remboursés de leurs avances et payés de leurs intérêts, c'était de faire reconnaître le prisonnier pour le véritable fils de Caille. Serry, pour se débarrasser de Carbonel et de Silvy, dut racheter une partie du papier et il eut bien d'autres frais sans compter les honoraires de M^r Sylvain, les avances à Méyère et les épices aux magistrats.

La réussite de cette téméraire spéculation était fort douteuse, elle dépendait de l'arrêt qu'allait prononcer le Parlement de Provence, et nul prophète ne peut dire quand il s'agit du temps et de la sentence des juges ce que demain apportera. Serry était réaliste, il n'aimait pas à risquer un enjeu important sur une carte aussi chancelante ; il eut une idée d'homme d'affaires. Si l'on pouvait s'entendre avec Scipion. Scipion était sans doute gêné ; l'exil l'avait appauvri. En lui

offrant une partie des revenus de Caille et de Rougon, peut-être pourrait-on obtenir de lui la déclaration qu'Isaac n'était point mort. Un émissaire lui fut dépêché. Il était chargé de dire que le Parlement avait reconnu le prisonnier pour le véritable fils de Caille, que toute dénégation était donc désormais superflue, et que d'ailleurs ce fils, qui savait ses devoirs, était tout prêt à servir une pension à son père.

Ce ne fut pas le vieil Huguenot qui reçut le message mais sa fille Margoton ; elle avait de qui tenir. Aux premiers mots que prononça l'insolent, elle l'arrêta.

— « Mon frère est mort. Personne n'en doute. Celui qui veut prendre sa place n'est qu'un imposteur. J'ai la confiance la plus entière dans la sagesse du Parlement de Provence pour faire bonne justice de son crime et j'espère apprendre bientôt qu'il a été pendu ». Il n'y avait donc plus de ressources que dans l'arrêt du Parlement. Serry s'employa avec autant d'ardeur que son épouse, quoique avec moins d'éclat, à recruter des témoins favorables à sa cause. Il y réussit. Il avait beaucoup de relations dans les arsenaux et dans la marine. Il soignait et purgeait le haut personnel. On savait que le meilleur moyen d'y obtenir une bonne place c'était de reconnaître le fils de Caille dans la personne du prisonnier. Enfin les adversaires avaient fait récuser quelques témoins d'allures suspectes et dont les ressources paraissaient problématiques. Serry les fit

casier, et quand Roland produisit un certificat du baillage qui attestait leur indigence, Serry au moyen d'un autre démontrait que le prétendu indigent gagnait un écu par jour. L'arrêt du 14 juillet récompensa cette persévérance, mais Serry qui savait comment son futur gendre avait traité ses premiers collaborateurs prit ses précautions sinon pour assurer le bonheur de sa fille, du moins pour garantir sa dot. Et il s'empressa de faire signer à l'aventurier un certain nombre d'obligations et de reconnaissances notariées sans parler du contrat de mariage qui avait été dressé avec un soin particulier. Après le mariage, quand l'éphémère sieur de Caille se livra à toutes les prodigalités d'un soudard ivre qui pille les trésors d'une ville conquise, on insinua à Toulon que l'astucieux Serry était le plus empressé à encourager ces dilapidations. Ainsi, disait-on, il s'assure contre l'arrêt de la Chambre du Conseil en faisant passer dans sa cassette les biens des Caille. Cette perfide accusation n'était probablement pas dénuée de vraisemblance et plus tard, quand l'arrêt d'Aix fut cassé, Serry fit présenter requête devant le Parlement de Paris, pour faire nommer un séquestre aux biens qui faisaient l'objet du litige. Il espérait pouvoir faire désigner un personnage à sa dévotion et continuer sa singulière administration, mais le Parlement de Paris jugea que la Chambre du Conseil avait remis les choses dans l'état où elles se trouvaient avant le 14 juillet 1706 et que par

conséquent les biens contestés revenaient tout naturellement dans le patrimoine de Tardivy et la dame Roland.

Toute cette tragi-comédie judiciaire qui pendant huit ans avait amusé, passionné tour à tour et diverti ou angoissé la Provence, avait été montée comme une comédie de Molière et un mariage en avait fait le dénouement, mais les magistrats parisiens ne sont pas de ceux qui sacrifient la logique des faits à l'agrément du parterre, et ils ne se soucient point de conserver à la fille du médecin de marine l'époux qu'elle s'est donné pour satisfaire un rêve romanesque.

Une autre épouse, la femme Venelle, la rôdeuse du port de Marseille est là qui réclame son mari, et comme le dit son avocat, « elle est d'humble condition, mais elle est sujette du roi et à ce titre elle mérite la même justice que le plus grand personnage du royaume ». La mégère qui a vécu dans les bouges du port de Marseille est maintenant une respectable dame qui réclame son mari ; depuis trois ans elle habite Paris où elle mène une existence exemplaire : Elle, que M. Boyer d'Eguille n'avait pas daigné entendre, elle dont le Parlement d'Aix avait ordonné l'arrestation après sa démarche de janvier 1703, elle dont la Chambre du Conseil avait rejeté la première requête va prononcer maintenant les mots qui emporteront la décision des magistrats. Et Scipion qui va mourir, Scipion qui ne saura pas le dénouement de cette interminable affaire, lance

de Lausanne un dernier appel. Il déclare solennellement que son fils Isaac est enseveli à Vevey et que celui qui va comparaître devant le Parlement de Paris est un imposteur.

Comment l'habileté d'un avocat eût-elle pu prévaloir contre tant de préventions contraires ? Le Parlement de Paris, par arrêt du 17 mars 1712, jugea que le soldat de marine n'était pas Isaac et qu'il était, qu'il avait toujours été Pierre Mège.

Et alors de cette décision découla une conséquence que le malheureux n'avait pas prévue. Sous le nom d'Isaac de Caille il avait épousé Madeleine Serry ; mais en tant que Pierre Mège il était encore le mari d'Honorade Venelle. Le voilà convaincu de bigamie et l'on sait que la bigamie « est un cas... est un cas pendable ». Il ne lui servira de rien que la Chambre du Conseil ait déclaré son acquittement définitif ; le voici exposé à de nouvelles poursuites, tellement inopinées qu'il n'a pas pris la précaution de fuir. Il est jeté à la Conciergerie et soumis à une troisième instruction.

Tout le monde l'abandonne sauf Madeleine Serry. Il n'est plus son mari : le Parlement a cassé le mariage, mais son rêve a été trop beau pour qu'elle y renonce. Cette jeune femme qui n'a connu qu'une sorte de parodie du mariage ; cette épouse digne encore de son voile blanc demeure fidèle à l'homme qui l'a si indignement abusée. Elle continue à le visiter dans sa prison.

Elle affirme qu'elle n'a jamais douté de son origine, que plus que jamais elle le croit fils de Caille. Elle fait opposition à l'arrêt de Paris. Peut-être ainsi le prisonnier pourra-t-il rapporter la preuve qu'il n'est pas plus Pierre Mège qu'il n'était Isaac de Caille et échapper une fois encore à la potence.

Un nouveau procès commence, un beau procès qui promet encore de belles joutes entre les avocats et des incidents passionnants. Il ne s'agit plus évidemment cette fois d'une importante fortune. Roland et Tardivy ont repris les biens des Brun et des Le Gouche, et aucune puissance ne saurait les leur ravir ; mais la vie d'un homme est en jeu et avec elle l'honneur d'une jeune femme. C'est une grande maladresse pour un auteur de faire mourir son héros au cinquième acte, uniquement pour avoir prétexte à laisser tomber le rideau. C'est cependant sur ce dénouement maladroit et banal que se clôt cette étrange aventure. La destinée qui paraissait avoir pris plaisir à mêler les événements, à opposer des mensonges véridiques et vérités mensongères, à embrouiller l'écheveau d'une indiscernable intrigue, à déchaîner les passions et les convoitises et à obscurcir le jugement de la plupart des hommes qui voulaient exprimer une opinion sur cette affaire s'arrêta tout à coup comme un coureur haletant qui manque de souffle. Peut-être préparait-elle déjà d'autres événements plus graves et dont les conséquences devaient être au-

trement importantes pour les destinées du monde !

Epuisé par huit années de prison et les cinq années de liesse et de prodigalités, le malheureux qui pour les uns était un aventurier, et pour d'autres faisait figure d'une illustre victime, ce personnage ambigu, mystérieux, mourut à la prison et il emporta avec lui, dans ce cimetière des Innocents où il fut inhumé, le mystère de son origine¹.

Maintenant les années ont passé. Des événements autrement importants ont bousculé le monde. L'affaire de Caille est oubliée. Elle est comme tant d'autres procès fameux qui soulevèrent les âmes, ensevelie dans ces recueils que seuls quelques chercheurs curieux de passé osent interroger. Nous nous penchons sur ces vieux papiers, sur ces parchemins pour leur demander de nous livrer leur secret. Qui était le héros de cette ténébreuse aventure ? Était-ce ce Pierre Mège ? ainsi qu'en a décidé le Parlement de Paris ? Était-ce le fils de Caille ainsi qu'il était apparu aux magistrats de Provence ? Aucune de ces deux hypothèses ne satisfait entièrement notre curiosité et notre soif de certitude.

Le récit du soldat : Son évasion, sa capture,

1. Cette mort est enveloppée d'obscurité. Aux causes que nous venons d'indiquer on peut ajouter l'insalubrité des prisons. Il y avait à la Conciergerie des cachots souterrains aussi discrets et aussi redoutables que des oubliettes. Ils ne furent supprimés qu'en 1791... mais alors s'annonçait déjà le règne glorieux de la guillotine.

son arrivée à Marseille, sa substitution à Pierre Mège, ses enrôlements, son existence aventureuse sous le nom du fils de galérien, ressemble à un roman héroïque. Mais la vie n'est-elle pas faite de ces romans mal bâtis, mal composés ? « Le vrai est si rarement vraisemblable. »

Dans une affaire jugée quelques années auparavant, le Parlement d'Aix se déflant des apparences avait rejeté pour inexacts des récits qui lui avaient paru mensongers parce qu'ils n'étaient point bâtis sur le modèle des existences familières. Il avait envoyé au gibet un innocent : Esprit Adaoust. Il s'agissait aussi d'un disparu que l'on croyait mort, ou que l'on avait fait passer pour tel, et qu'on retrouva un jour soldat dans les troupes de Vendôme. Des parents le reconnurent, mais d'autres, que son retour dérangeait dans leurs intérêts et dans leurs habitudes, le désavouèrent, et il fut bel et bien pendu¹.

La décision du Parlement de Paris se ramène à deux ordres de dispositions : dans le premier l'arrêt affirme avec autorité que le querellé n'est

1. L'affaire Adaoust a tant d'aspects communs avec l'affaire de Caille, qu'il n'est pas possible qu'en jugeant la seconde les magistrats n'aient pas été influencés par le souvenir de la première. Angélique Ardouin avait épousé, en février 1629, Esprit Adaoust. Cette union ne fut pas heureuse ; les deux époux se séparèrent. L'année suivante, Angélique Ardouin annonça que son mari était mort ; elle prit le deuil des veuves et peu de temps après se remaria avec le notaire Pina, d'Aix. En 1663, Françoise d'Adaoust, cousine du disparu, rencontre près de Sisteron un soldat de Vendôme qui ressemble étrangement au parent qu'elle croit mort. Elle prévient le père. Sauveur Adaoust, qui accourt, reconnaît son fils, mais le

point Isaac de Caille et dans le second il proclame avec non moins de certitude qu'il est Pierre Mège : une objection se présente immédiatement à l'esprit, avec une force telle, qu'aucune conclusion définitive ne pourra jamais être tirée de cette affaire.

Les conseillers d'Aix, pendant huit ans, ont eu le loisir d'examiner le querellé, de l'interroger, d'assister aux interrogatoires des témoins qui le reconnaissaient ou le désavouaient. Est-il admissible qu'ils se soient laissés duper par un imposteur de bas étage, qu'ils n'aient pas percé à jour ses mensonges et que non contents de prononcer l'acquittement, ils aient encore déclaré en termes exprès que le soldat était Isaac de Caille, fils de Scipion ?

Roland a compris combien son postulat était téméraire. Aussi, s'est-il empressé de le justifier par une explication sournoise bien digne de son naturel perfide. « Le Parlement ne s'est pas trompé. Il a été trompé par son rapporteur qui a volontairement imprimé à l'enquête une orientation favorable au querellé. Cette indéniable forfaiture s'explique par le désir qu'avait M. Boyer d'Eguille de faciliter l'établissement de sa parente Madeleine Serry, dont le mariage

frère, qui aurait eu des comptes à rendre, la femme qui craint de passer pour bigame le traitent d'imposteur. Le malheureux fut pendu le 22 avril 1664. Cependant dans la famille on disait qu'il avait été victime des intrigues du notaire Pina, qui comme Roland dans l'affaire de Caille, s'était érigé en accusateur public.

avec le prisonnier était depuis longtemps projeté par la famille. »

Nous voici placés devant une question qui n'est pas moins angoissante que celle des véritables origines de l'accusé. Le procès n'est plus seulement celui de Pierre Mège, c'est aussi celui de M. le conseiller Boyer d'Eguille. Ce magistrat a-t-il forfait à son devoir ? Et dans ce cas à quelles considérations d'intérêt ou de sentiment a-t-il cédé en concluant en faveur d'un aventurier ?

A Aix, chacun sait les traditions d'honneur et de fidélité dans lesquelles vivent depuis plus d'un siècle les Boyer, qu'ils soient d'Eguille ou de Bandol. On n'a pas osé prononcer ce gros mot de forfaiture, mais à Paris, où tout ce qui vient de province a un air d'infériorité, Roland s'en priva d'autant moins que la victime de ses calomnieuses imputations n'était plus là pour se défendre. M. Boyer d'Eguille mourut en 1709. Cependant la réputation d'un tel magistrat dépasse les limites d'une province. Roland le sait, aussi croit-il habile de faire dire par le truchement de son avocat : « On affirme que toute la carrière de M. d'Eguille est sans reproche ; il est possible qu'elle l'ait été, mais elle a cessé de l'être le jour où il s'est occupé de cette affaire. »

Nous connaissons Roland. Nous l'avons vu à l'œuvre. Il occupe une très haute charge, mais il la doit à une capitulation de conscience.

Voyons maintenant l'accusé. Par une rencontre singulière, l'homme auquel on s'attaque est le magistrat accompli dans l'expression la plus haute et la plus noble du terme. Il appartient à une famille dont les traditions d'humanisme remontent à deux siècles. Dans son arbre généalogique, la robe alterne avec l'épée, mais la prédominance est la robe. Il a de qui tenir. Son père Jean-Baptiste, le beau-frère, l'ami et l'héritier du poète Malherbe, était déjà un très grand magistrat. Sa mère, Madeleine de Forbin d'Oppède, une des femmes les plus éclairées et les plus instruites de son siècle. Il est fort riche, lettré, savant artiste. Il a le goût des belles peintures. Son hôtel construit sur les plans de Pierre-Louis Puget est comme ces palais italiens qui tiennent si profondément à l'histoire de leur pays : une merveille ou plutôt une collection de merveilles et les voyageurs de passage en Provence sollicitent l'autorisation de le visiter. Il ne se contente pas d'aimer les arts, il les protège, il joue au Mécène et soutient une véritable école de jeunes artistes qu'il aide de ses deniers et qu'il dirige de ses conseils. Il met lui-même la main au burin et au pinceau; peint et grave avec un talent que pourraient lui envier les artistes qu'il protège. Au surplus, le gentilhomme de grande allure ne serait pas déplacé à la Cour. Sa science de juriste et son expérience des affaires ne sont pas moins accomplies; il n'est pas de ces magistrats qui négligent les devoirs de leur charge

pour se consacrer à la traduction d'Horace. On apprécie son jugement à tel point qu'on l'a surnommé l'oracle du Parlement. Il est à Aix ce qu'est M. d'Aguesseau à Paris avec peut-être plus de raffinement dans la pensée et le goût. Voilà donc l'homme qu'on accuse d'avoir failli aux devoirs de sa fonction, non par intérêt personnel, mais pour faciliter l'établissement d'une parente.

Or, cette parente n'était qu'une alliée assez éloignée ; elle était la cousine de son gendre, M. Maliverny. Comme l'a observé l'avocat du querellé, mademoiselle Serry riche, jeune, accomplie, aurait pu sans peine trouver un autre parti. On ne peut donc pas dire qu'il y a eu dans cette affaire un intérêt si puissant qu'un magistrat se soit trouvé devant un de ces cas de conscience qui peuvent à un moment donné le faire balancer entre son devoir et ses affections les plus chères.

Il est un autre argument qui paraît décisif, si M. d'Eguille était uniquement préoccupé de marier la cousine de son gendre, il se serait bien gardé de conclure aux poursuites contre Roland, car ainsi il remettrait fatalement en question le fond du procès. Ajoutons que M. Boyer d'Eguille avait deux gros procès devant le Parlement du Dauphiné où Roland était tout-puissant et que le conseiller d'Aix sacrifiait en réalité ses intérêts personnels en prenant le parti du querellé, et là peut-être, touchons-nous un ordre de faits plus psychologiques que juridiques qui a bien pu

échapper aux magistrats parisiens. Entre les deux conseillers, il y avait opposition de caractère, de goût et pourrait-on dire en prenant le mot dans son sens le plus large : d'éducation. Leurs tempéraments étaient aussi tranchés que l'aspect des provinces dans lesquelles ils étaient grandi. Roland, ambitieux et réaliste ramenait tout aux considérations d'intérêt immédiat. M. Boyer, fort satisfait de sa charge de conseiller et de la réputation qu'il s'était acquise dans le monde des arts et des lettres, avait sans doute une tendance à examiner les événements moins dans leur rapport avec l'enquête que dans leur pittoresque et dans leur nouveauté en tant qu'épisode de cet extraordinaire roman judiciaire. Il avait étudié cette affaire en dilettante, en esprit curieux de découvrir les réalités sous les apparences, et, peut-être son imagination se laissa-t-elle séduire par le cadre plus encore que par les faits et les documents. Manosque, Rougon, Castellane. Cette nature tourmentée ou sereine avait vu des scènes sanglantes et horribles au cours des combats que se livraient ligueurs rasats, hérétiques et catholiques. Il crut à la fable de la conjuration huguenote qui cadrerait si bien avec les récits que l'on faisait le soir dans ces villages bastionnés et crénelés encore tout frémissants d'un souvenir des épopées récentes. Toute cette enquête avait trop d'analogie avec un roman à la fois dramatique et comique pour n'avoir pas impressionné l'âme d'un magistrat artiste.

En présence des raisonnements serrés de Roland, de son acharnement à trouver des preuves, des documents et des témoins, les petites anecdotes dont étaient faites les dépositions des partisans du soldat l'enchanlaient. Il aimait à les raconter avec ce souci du détail qui trahissait l'artiste et le graveur. Il répétait à ses collègues du Parlement l'histoire de la mascarade de Joucas, l'incident de l'agneau. Il n'est pas douteux que sa sympathie allait moins au magistrat compassé et retors et un peu pédant, qu'à l'ineffable vagabond qui au lieu d'arguments trouvait pour sa défense des mots, des grimaces, des boutades, et il n'est pas moins certain que le sentiment de M. Boyer d'Eguille influença non seulement les conseillers qui lui étaient dévoués mais encore ceux qui étaient acquis à Roland.

Il semble bien que la maladroite de Roland, sa passion, son zèle exagéré aient été dans cette affaire le plus fort atout de l'accusé.

Ce qui paraît le démontrer c'est que le trop subtil avocat général lassa la complaisance de ses meilleurs alliés. On n'a pas oublié avec quelle ardeur M. de Vergons, procureur général au Parlement de Provence, poursuivait la condamnation immédiate du querellé et réclamait contre lui la peine capitale. Eh bien, à l'audience de juillet 1709, quand M. Boyer d'Eguille a lu son rapport, ce même procureur général ne réclame plus le châtement suprême, il demande une prolongation d'enquête, il insiste au-

près de la cour pour qu'elle envoie à Lausanne et à Vevey, comme on l'avait fait dans l'affaire Saint-Antonin, des commissaires *in partibus* afin de s'assurer qu'Isaac est réellement mort. Ce magistrat n'est donc plus aussi sûr de son fait qu'il l'était quelques années auparavant. On pourra objecter qu'il sentait dans l'esprit de la plupart des conseillers une résistance manifeste à la thèse de l'accusation. Mais n'est-ce pas là encore la marque de l'impression qui s'était lentement dégagée de l'enquête et dira-t-on que le seul bon plaisir de M. d'Eguille en était la cause ?

L'opinion qui a prévalu à Paris sur la légèreté avec laquelle les juges du Midi ont accueilli les témoignages suspects des gens sans aveu et sans vergogne n'est pas exempte elle-même de parti pris. Et si la cour d'Aix a pu manquer de sens de critique en jugeant que l'accusé avait fait la preuve qu'il était le fils de Caille, l'arrêt de Paris qui l'a déclaré Pierre Mège n'est peut-être pas moins téméraire car dans cet étrange procès tout n'est que conjecture.

MM. d'Aguesseau et Le Nain ont écarté les témoignages des nourrices, mais ils ont retenu celui d'Honorade Venelle qui n'est pas moins suspect. Roland a reproché à M. Boyer de n'avoir pas entendu cette femme : il a même fait dire par son avocat, car Roland est comme les souffleurs du théâtre qui font parler un acteur tout

en restant eux-mêmes hors de la vue du public, il a fait dire que cette omission coupable était une véritable prévarication. Mais lui, pourquoi ne l'a-t-il pas appelée ? S'il était assuré de sa sincérité et de son désintéressement, pourquoi ne l'a-t-il pas fait citer comme témoin ?

A l'hypothèse qui admet que le prisonnier était ce même Pierre Mège qui pendant plus de dix ans avait vécu avec la femme Venelle on peut faire aussi un certain nombre d'objections qui ne manquent pas d'être embarrassantes. Il y a d'abord l'âge. L'accusé disait qu'il était né en 1670 afin de faire cadrer son âge avec celui des nourrices. Au contraire, Pierre Mège s'était enrôlé pour la première fois en 1676, et il avait alors au moins seize ans, ce qui place sa naissance autour de 1660. Comment les conseillers d'Aix n'ont-ils pas observé que le querellé était plus âgé qu'il ne voulait l'avouer ? Comment n'ont-ils pas flairé la supercherie, d'autant qu'un homme qui a mené la rude vie de soldat de rames doit porter plus profondément qu'un autre la marque des années. Il y a aussi le mal caduc, ce mal terrible dont le premier mari de Venelle subissait les attaques fréquentes et dont le second, celui qui au dire de la défense l'aurait remplacé, n'a jamais subi l'atteinte. On a dit d'abord qu'il avait été guéri par une drogue merveilleuse que lui avait fournie un apothicaire ; mais cela a paru suspect, car il n'y a pas d'exemple de guérison du haut-mal. On a alors

expliqué que ces crises opportunes se produisaient chaque fois que le navire sur lequel était enrôlé le héros devait prendre la mer ; mais des témoins ont décrit les scènes impressionnantes auxquelles ils ont assisté alors que nul embarquement n'étant prévu, la simulation n'eût pas eu de cause et en outre, Pierre Mège, lors de son apostolat religieux, fut congédié par les frères de Sainte-Lumière, parce qu'il fut pris d'une crise si violente que les bons pères crurent y reconnaître l'intervention du démon. A ce moment, le malheureux était dans la plus noire misère. C'est bien à regret qu'il sortit d'une maison où il avait trouvé le vivre et le couvert.

On n'a pas pu démontrer d'une manière indiscutable que celui qu'on traite d'imposteur ressemblât d'une manière frappante au véritable Pierre Mège. Au contraire, plusieurs témoins, dont quelques-uns étaient de la famille, ne l'ont pas reconnu. Ils ont décrit l'ancien soldat de galère comme étant plus fort et plus droit que le querrellé. Ils ont dit qu'il avait les cheveux châtain et bouclés, l'autre les avait plats et noirs. On n'a pas relevé sur ses mains les stigmates des rameurs. Il était plus fin d'épiderme, plus délicat de constitution que n'aurait pu l'être un fils de paysan et de galérien.

Si la femme Venelle n'a pas changé de mari avant l'année 1691, pourquoi la femme Olive qui logeait alors le ménage le mit-elle à la porte

sous prétexte qu'il ne vivait pas avec la décence et l'honnêteté du mariage ? Pourquoi a-t-elle vivement conseillé à Honorade de réparer son honneur, cette dernière n'avait nul besoin de régulariser, puisque le notaire Coulet du Martigues avait dressé son acte de mariage avec Pierre Mège douze ans auparavant. Et cependant la femme légitime de Pierre Mège n'a rien répondu ; elle a déménagé sans protester. Que signifie ce silence ?

Les conseillers d'Aix ont préféré les témoins de Manosque et de Rougon à ceux de Marseille et de Joucas. Les messieurs de Paris ont fait un choix contraire ; qui peut dire lesquels ont été mieux inspirés ? Le Parlement de Paris a estimé que madame Serry était une fiessée intrigante, qu'elle avait monté cette affaire comme un prêt de la grosse aventure. Les conseillers d'Aix qui la connaissaient ont cru à sa bonne foi. On a répondu qu'ils la connaissaient trop, que certains étaient ses parents. Est-ce une preuve de leur complaisance ? On sait qu'en Provence les relations de parenté ne sont pas toujours un titre à la bienveillance.

Les conseillers de Paris qui ont jugé froidement ont marqué dans leur décision qu'ils avaient plus de sens logique que d'esprit de finesse ; peut-être ont-ils commis cette erreur où tombent aisément les diplomates et les magistrats de rapporter les affaires dont ils ont la direction au tempérament et aux mœurs des

hommes au milieu desquels ils vivent. Pour M. Le Nain, pour M. d'Aguesseau, les Serry sont de ces intrigants comme on en rencontre tant à Paris ; des gens qui ne se contentent ni de leur sort, ni de leur condition, ni de leur fortune, et qui sont toujours prêts à trafiquer de leur influence afin d'augmenter leur train ou simplement de le rétablir. Cette conception est peut-être vraie à Paris, où tant de grands seigneurs se ruinent pour tenir un rang à la Cour et où d'ailleurs, des aventuriers qui n'ont ni sou ni maille, ni naissance, parviennent à se faufiler à la faveur du désordre qui règne à Versailles jusqu'à la table du roi. Elle n'est pas vraie à Aix où chacun vit selon ses moyens, et où l'on se connaît trop bien pour pouvoir s'en imposer les uns aux autres. Une femme qui ne pouvait se consoler d'avoir pour mari un médecin aurait-elle donné de gâté de cœur sa fille au fils d'un galérien ? Et Madeleine Serry, la jeune fille romanesque qui vendait ses bijoux pour aider de sa bourse cet infortuné dont elle ne pouvait savoir que la cause triompherait un jour au Parlement, se serait-elle entichée de lui si elle ne l'avait vraiment cru fils de Caille ?

Plus tard, quand le malheureux fut abandonné de tous, quand son nom et son bien lui furent retirés, avec quelle admirable constance ne l'a-t-elle pas soutenu, défendu, réclamé jusqu'au jour où il rendit le dernier soupir !

★★

Ainsi cette affaire, qu'on l'examine sous l'angle d'Aix ou sous celui de Paris, garde son mystère.

Il semble bien que la conception de l'imposture, si on l'admet, ait suivi au lieu de le précéder le récit de l'évasion. On se représente difficilement des esprits incultes tels que le menuisier Pierre Amphoux, Pierre Mège le soldat de marine, la Gaugnonne, forgeant de toutes pièces le roman de Genève, l'épisode du Pragas et le mélodrame du Plat-d'Argent. On s'explique mieux que ces anecdotes ayant fait le tour des tavernes et des corps de garde, un jour deux aventuriers aient eu l'idée de s'en emparer pour monter une intrigue dont eux-mêmes n'avaient pas tout d'abord prévu le développement.

Le bruit de l'évasion d'Isaac s'était répandu dans la Provence bien avant que les imposteurs aient pu songer à l'exploiter. Des témoignages comme ceux de madame de Puiloubier et de Saint-Juers ; une déclaration comme celle de M. de Montmort on ne les explique pas simplement en les attribuant à une mauvaise humeur de plaideur mécontent ou en les justifiant par une conversation mal interprétée.

D'autre part il n'est pas moins visible qu'il y a eu au cours de cette longue procédure en

dehors des divers actes de l'instruction sinon un dossier secret du moins une certaine interprétation des faits que les juges d'Aix paraissent avoir admise et que le Parlement de Paris n'a probablement pas connue ou n'a pas voulu connaître. Cette explication qui aurait eu pour effet de redresser certains témoignages et de dissiper certaines contradictions apparentes nous ignorons ce qu'elle était mais nous ne pouvons pas douter qu'elle n'ait eu une influence et une influence qui ne fut pas médiocre sur l'opinion des contemporains. Cela résulte d'une circonstance bien étrange qui nous est révélée par le cas de conscience de l'abbé Limay.

L'abbé Limay est un témoin dont nul n'oserait mettre la bonne foi en doute, un de ces hommes que les deux partis s'efforcent de conquérir à leur cause parce que leur sentiment possède une haute valeur morale. Accompagné de son frère M. Limay, président à la Cour des Aides et de l'abbé Lardeirat, il est allé visiter le prisonnier sans autre préoccupation que celle de faire son édification personnelle. En présence des visiteurs on confronte le querellé avec des témoins venus de la Tour d'Aigue. Il se trompe ; il bafouille ; il prend l'avocat d'Ortigue pour M. de Mujouls. Son attitude est tellement lamentable que l'abbé Lardeirat impressionné par ces multiples et suggestives défaillances veut en aviser tout de suite le conseiller Roland.

On comprend que Lardeirat ne soit plus très

entiché du prisonnier ; c'est lui qui en collaboration avec Garnier a composé le premier mémoire en sa faveur et il a été invité par les Serry à choisir un autre sujet d'études ; mais l'abbé Limay n'est venu que pour former son opinion et il est d'avis, lui aussi, qu'il faut aviser Roland sans tarder. Cependant des amis font observer que rien ne presse ; qu'il vaut mieux prendre le temps de la réflexion et qu'il est des cas où la sagesse conseille de remettre au lendemain ce qu'on aurait pu faire le jour même. Quelques jours à peine se passent et l'abbé Limay reçoit une confession qui change complètement sa manière de voir et le détermine à prendre résolument parti pour le prisonnier.

Donc l'abbé Limay avait appris dans le mystère du confessionnal un secret si étrange et si important qu'il avait mis le trouble dans sa conscience. Quel était donc ce fait angoissant qui démentait les apparences et ruinait tout l'édifice de l'accusation ? Avait-il quelque lien de parenté avec la déposition non moins singulière de M. Barbeyrac. M. Barbeyrac était un avocat huguenot érudit et théoricien. Appelé par Roland il avait déposé devant le Parlement d'Aix qu'ayant bien connu le fils de Caille il pouvait affirmer que ce jeune homme était instruit et même qu'il étudiait aux mathématiques. Quand le Parlement se fût prononcé, ce même Barbeyrac rectifia sa déposition en ajoutant qu'il n'avait point voulu parler du fils légitime de Scipion,

mais d'un bâtard que celui-ci avait eu de sa belle-sœur, mademoiselle de Saint-Étienne; ainsi d'ailleurs que le bruit en avait couru chez les réfugiés d'Angleterre. Cette explication parut de fort mauvais goût aussi bien au prétendu fils de Caille qui n'admettait plus maintenant qu'on parlât légèrement de sa famille, qu'à M. Roland dont elle ne faisait pas davantage l'affaire. Aussi fut-elle accueillie avec une hauteur dédaigneuse et cependant elle pourrait expliquer bien des choses.

Supposons qu'après son installation à Lausanne, Scipion, de plus en plus assuré que son fils passerait un jour à l'Église ennemie, se soit avisé de le remplacer par un jeune homme du même âge qui aurait pu être aussi bien le fils d'un réfugié mort ou capturé en cours de route; qu'il ait résolu ensuite de faire disparaître son fils véritable pour le remplacer par l'adopté¹. N'y aurait-il pas là une explication à la contradiction des témoins qui de bonne foi sans doute affirment les uns qu'Isaac était instruit et les autres qu'il était rebelle à toute culture? Ainsi s'éclaireraient d'un jour nouveau les affirmations des voyageurs qui disent que le fils de

1. La médisance s'en mêlant, car la calomnie ne s'arrête pas toujours à la frontière, et, que faire en exil à moins que l'on ne cause, les gens bien informés auraient insinué que ce fils de rechange pouvait bien être né du commerce coupable de M. de Caille avec sa belle-sœur; mais ce fut impossible, mademoiselle de Saint-Étienne était beaucoup trop jeune pour avoir un fils de l'âge d'Isaac, même si l'on admettait que celui-ci n'avait qu'une dizaine d'années en 1686.

Caille s'était jeté dans les armées et celle des amis de la famille qui protestent l'avoir vu au même moment en Suisse.

Après avoir dépouillé les dossiers, interrogé les documents, mis en parallèle les hypothèses on se trouve embarrassé de conclure.

Dans les affaires de cette nature il n'y a pas de certitude parce que les décisions des juges dépendent en grande partie des dépositions humaines qui sont toujours incertaines, variables et conjecturales. Il est rare que dans un parti comme dans l'autre tous les témoins soient de bonne foi, mais le fussent-ils, cela n'affirmerait en rien leur sincérité.

A défaut d'intérêt personnel, le besoin de savoir, l'orgueil de jouer un rôle; l'inclination plus ou moins raisonnée pour une thèse plutôt que pour une autre; les affinités mystérieuses qui rendent le personnage placé au pivot de l'action sympathique aux uns antipathique aux autres, font que dans les affaires les plus banales et les moins passionnantes d'honnêtes gens également convaincus soutiennent avec énergie des affirmations absolument inconciliables.

ÉPILOGUE

M^r Sylvain ne retourna pas en Provence. D'autres affaires le retinrent à Paris. Il plaida encore un gros procès puis il cessa brusquement de paraître au Palais. On apprit, non sans étonnement, qu'il s'était retiré dans une abbaye. Il publia en 1722 un *Traité du Sublime* qui fut apprécié par ses contemporains. Il mourut à l'âge de soixante-douze ans, ayant définitivement abandonné le barreau pour l'Étude et la Méditation. Sans doute n'avait-il jamais pu se consoler d'avoir succombé dans une cause qu'il croyait juste.

Madeleine Serry dut renoncer à son blason comme elle avait renoncé depuis bien longtemps, et sans que Roland y fût pour rien, à avoir un mari. On dit qu'elle se consola de la perte de ses belles seigneuries, comme de son veuvage d'avant la lettre. Elle trouva une diversion dans les cartes et monta chez elle une véritable académie de jeu. Madame Serry sa mère prit plus difficilement son parti de cette

étrange déconvenue. Au moment où sa fille venait de rétablir par un brillant mariage les traditions aristocratiques des Villeneuve, le Parlement de Paris décrétait que Madeleine Serry n'était point mariée et qu'elle avait vécu en concubinage avec un soldat de galère, fils de galérien.

Après les noces triomphales de Toulon ; après le non moins triomphal voyage de noces sur les terres conquises à Roland et Tardivy, quel réveil !

On comprend que la demoiselle de Villeneuve en conçut quelque amertume. Elle ne s'avoua pas tout de suite vaincue. Cette femme personifiait la chicane. La comtesse des *Plaideurs* n'eût pas été digne de lui tenir l'écritoire. Elle introduisit d'abord devant la cour de Paris une opposition à l'arrêt qui avait cassé le mariage de sa fille ; mais la mort de l'ancien soldat de rame rendit ce procédé précaire. Il n'avait d'ailleurs, semble-t-il, d'autre but que de permettre à Madeleine Serry de porter quelques années encore le nom de dame de Caille.

Roland venait d'atteindre ses quatre-vingt-cinq ans quand l'arrêt de Paris fut rendu ; il ne profita pas longtemps des avantages que lui procurait une victoire si chèrement payée. Il avait dépensé plus de cent vingt mille livres en frais de justice, les Tardivy mettaient peu d'empressement à lui rembourser la part qui leur incombaît dans ces débours. Enfin, sacrifice encore plus

douloureux, il avait dû résigner sa charge pour répondre aux questions indiscreètes que lui avait posées la cour d'Aix. Madame Roland se trouva veuve ; les dames Serry, Puiloubier et de Saint-Juers ne lui pardonnaient point de les avoir traitées d'intrigantes, de fausses dévotes et d'avoir donné un méprisant démenti aux dépositions qu'elles avaient faites sous la foi du serment et dans l'intérêt de Dieu et de la religion. Le bre-lan de grandes dames ne songeait qu'à tirer de sa déconvenue une éclatante vengeance. Madame Serry eut alors une inspiration diabolique, du moins on lui en a fait l'honneur.

Les biens d'Isaac de Caille avaient appartenu à sa mère Judith Le Gouche qui elle-même les avait hérités de son grand-père Isaac Bourdin. Il semblait bien qu'après l'arrêt de Paris qui les avait restitués à la tante d'Isaac l'attribution en fût définitive. Mais que ne peut entreprendre la chicane quand elle est inspirée par des esprits aussi subtils que l'avocat Sylvain au service d'enragées plaideuses ? On découvrit une vieille ordonnance qui remontait à François I^{er}, ordonnance dite des Mères aux termes de laquelle les biens des Le Gouche devaient revenir aux descendants de Antoine Bourdin. Cette disposition était en contradiction avec les principes du droit romain que l'on appliquait avant la Révolution dans le Midi de la France, mais n'avait-elle pas force de loi sur toute l'étendue du royaume ? C'était l'occasion d'un nouveau

procès ; un de ces procès qui passionnent l'opinion et qui mettent le plaideur en vue comme un général dont les bulletins de victoire sont salués à la Cour et dans le peuple par des acclamations et les défaites par des huées. Il ne s'agissait que de trouver un descendant d'Isaac Bourdin. Madame Serry n'eut pas à le chercher longtemps. C'était son bon, son excellent ami Jean Courpelin. Courpelin avait épousé une Ville-neuve ; comme tous les Villeneuve il avait cabalé pour que l'imposteur fût reconnu fils de Caille, et son adhésion avait été d'autant plus impressionnante que sa femme était la cousine à un degré relativement rapproché de madame Roland. Après l'arrêt d'Aix, devenu le commensal du jeune ménage, il accompagnait Marguerite de Caille et son étrange époux dans leurs déplacements, les avait accueillis en homme-lige à Manosque ; escortés et fêtés à Rougon et à Caille. A Aix, il s'était déclaré le sigisbée, sigisbée un peu mûr de madame de Caille. Il la dirigeait et la conseillait de son expérience, dans l'installation de sa maison, car on devine que l'ancien soldat de galère avait sur tout ce qui concerne le luxe, le bien-être et le savoir-vivre des conceptions assez sommaires. On lui fit donc présenter requête, et, comme il était veuf, c'est au nom de son fils, Jean Courpelin, que fut lancée l'assignation devant le baillage de Forcalquier. Quand l'affaire fut engagée, la dame Agathe-Adhémar, épouse de Théas, seigneur d'Andon,

gentilhomme grassois, se joignit à l'instance ; elle fit observer qu'étant parente de Judith au même degré que Jean Courpelin ; s'il y avait lieu à la revision du partage, elle entendait avoir sa part. Personne ne douta donc quand on sut que Courpelin actionnait madame Roland que c'était un bon tour que la dame Serry jouait à son ennemie la plus intime. La cour de Paris qui avait retenu les divers procès de la succession de Caille évoqua cette affaire qui en était une suite et c'est devant elle que madame Roland fut admise à faire la preuve que le jeune Courpelin au nom de qui on réclamait la succession s'était noyé en traversant à cheval une rivière. A Aix on dit que c'était une nouvelle preuve de l'esprit inventif de madame Serry et que si le mari avait le talent de tuer les vivants la femme s'entendait mieux que personne à ressusciter les morts. Les Tardivy ne gardèrent pas longtemps l'héritage de Scipion ; en 1732 ils vendirent la seigneurie de Rougon aux moines de Lerins.

En 1735, Jean Tardivy fils, avocat au barreau de Grasse, échange avec noble Théas, seigneur d'Andon, sa seigneurie de Caille contre celle de Thorenc et comme la première est évaluée à la somme de 132.953 livres onze sols et six deniers, tandis que la seconde n'est estimée que 51.000 livres, il reste une soulte de 81.852 livres qui est payée par Théas d'Andon aux créanciers de Tardivy. Ainsi se trouva liquidé définitivement cet interminable procès. Si les frais en avaient paru

lourds, le tief de Thorenc n'en fut pas moins acquis et les Tardivy y gagnèrent le lustre que leur valut dans la société grassoise leur titre de seigneur. Aussi bien exagéraient-ils un peu, comme il est de mode après un héritage, quand ils disaient que la succession de Scipion avait été la cause de leur ruine.

On parla bien des soirs encore à la veillée de cette étrange affaire. A Marseille et dans le pays d'Apt on aimait l'aventure picaresque du soldat de galère qui avait réussi à passer pour un grand seigneur ; cela flattait l'imagination populaire qui se plaît aux histoires où les gens du monde sont bafoués. Au contraire, à Caille, à Rougon, à Manosque, à Toulon, les âmes sensibles s'attendaient sur la longue série d'infortunes de ce gentilhomme que son père voulait faire périr parce qu'il savait son entraînement pour la vraie foi et qui en définitive était mort dans la prison de la Conciergerie par l'effet d'un abominable complot auquel la rancune opiniâtre des huguenots n'était point étrangère. Nul ne doutait que cette victime de l'avarice et du fanatisme n'eût trouvé dans le ciel la juste compensation de maux éprouvés sur la terre et si la Révolution et l'Empire n'avaient emporté dans leur tourbillon les légendes et les souvenirs des temps révolus pour le remplacer par les récits d'une épopée autrement passionnante, peut-être le héros d'ambigu de Manosque et de Joucas serait-il devenu un saint et aurait-il démontré en accom-

plissant quelque authentique miracle la certitude de son origine.

Mais ce moyen de contrôle nous manque.

Était-il Pierre Mège ? Était-il Isaac de Caille ?

La question demeure entière, mais l'histoire est remplie d'obscurités. En dépit de travaux érudits et pénétrants nous ignorerons probablement toujours le vrai visage de l'homme au Masque de Fer et nous ne connaissons jamais le sort de Louis XVII après son évasion du Temple.

Aussi bien serait-il vain d'opposer la sentence d'un Parlement à celle de l'autre. Les conseillers d'Aix comme ceux de Paris jugèrent dans la sincérité de leur conscience et avec toute la clairvoyance de leur esprit. Ce n'est la faute ni des uns ni des autres, si dans le domaine moral comme dans l'univers physique l'esprit humain ne poursuit que des apparences. Tous les jours les cours d'appel réforment les jugements des tribunaux; la cour de cassation censure les arrêts des cours et parfois se censure elle-même; sans que la bonne foi des magistrats ou leur clairvoyance soient mises en cause.

Les juges intègres, les philosophes et les historiens désintéressés, les savants opiniâtres n'atteignent la vérité qu'après de longs tâtonnements; comme ces marins qui dans les brouillards du matin cherchent leur route incertaine à travers un mouvant et perpétuel mirage.

Octobre 1929 - Octobre 1930.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	VI
------------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

Le Roman du Parlement d'Aix.

I. — La Révocation de l'Édit de Nantes	3
II. — Le plat d'argent	16
III. — La nourrice	34
IV. — Un trouble-fête	56
V. — Trahison et poison	69
VI. — Le procès	85
VII. — Le mort qui s'évade	96
VIII. — Les enrôlements	105
IX. — L'amour triomphant	113
X. — Hyménée	121
XI. — La roche tarpéienne	127
XII. — Le conseil du roi	142

DEUXIÈME PARTIE

Le Roman du Parlement de Paris.

I. — Un fils de galérien	183
II. — L'escroquerie	215
III. — La bigamie est un cas pendable...	236
ÉPILOGUE	264

" Vieille Maison, Vieux Papiers "

Achat - Vente

32700 MARSOLAN

Tél. 62 68 85 16

Sam, Dim . 15H - 19H

